

CRAC n° 17 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 29 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Rapports annuels 2025 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions.....	1
AUDITIONS	1
Le sans-abrisme et l'accès au logement.....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. Laurent Devin.	
Audition de Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL).....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL).	
Audition de M. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion.....	3
Intervenants : M. le Président – M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion.	
Audition de M. Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat.....	5
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat.	
Audition de Mme Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS)	7
Intervenants : M. le Président – Mme Elsa Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS).	
Échange de vues.....	10
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Christophe Collignon – Mme Christie Morreale – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Evrard – M. Jori Dupont – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat – Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL) – M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion – Mme Aurore Meys, Directrice de l' AIS Promo-Logement.	
REPRISE DE LA SÉANCE	29
AUDITIONS (SUITE)	29
Le sans-abrisme et l'accès au logement.....	29
Échange de vues (Suite).....	29
Intervenants : M. le Président – Mme Aurore Meys, Directrice de l' AIS Promo-Logement – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre – M. Laurent Devin – Mme Christie Morreale – Mme Veronica Cremasco – Mme Alice Bernard – M. Yves Evrard.	
Confiance au président et au rapporteur.....	37
REPRISE DE LA SÉANCE	37

PROJETS ET PROPOSITIONS.....	38
Projet de décret modifiant l'article 35 ^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1).....	38
Désignation d'un rapporteur.....	38
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. Laurent Devin.	
Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports.....	38
Intervenants : M. le Président – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Discussion générale.....	39
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Olivier Maroy – M. Nicolas Janssen – Mme Bénédicte Linard – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Examen et vote de l'article unique.....	43
Vote sur l'ensemble.....	44
Confiance au président et au rapporteur.....	44
Pétition pour l'indexation des indemnisations forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie.....	44
Désignation d'un rapporteur.....	44
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen.	
Échange de vues.....	44
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Chris Massaki Mbaki – M. Christophe Collignon.	
Vote.....	45
Confiance au président et au rapporteur.....	45
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....	45
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la grève de Skeyes à l'aéroport de Charleroi ».....	45
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réduction des traînées de condensation dans le secteur aérien ».....	46
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la contradiction des projets d'extension de l'aéroport de Charleroi avec les objectifs climatiques de la Wallonie ».....	48
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la clarification du rôle de Wallonie Entreprendre (WE) dans le refinancement des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et la protection des consommateurs ».....	50
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement des centres de données et la capacité électrique wallonne ».....	51
Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Bruno Lefèbvre à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la recherche de sites pouvant accueillir de nouveaux réacteurs nucléaires » ;	

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les sites potentiels pour accueillir des réacteurs nucléaires en Wallonie » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les sites nucléaires en Wallonie »..... 53

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. Chris Massaki Mbaki. Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre ;

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'interopérabilité des compteurs communicants entre gestionnaires de réseau de distribution (GRD) »..... 55

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'évolution du cadre relatif au développement de communautés d'énergie en Wallonie »..... 56

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la pression exercée sur les ménages wallons à la suite de la hausse du prix des énergies » ;

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état de préparation de la Wallonie face aux tensions d'approvisionnement en gaz et en mazout »..... 57

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les flexibilités européennes pour la transition énergétique »..... 60

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le soutien aux propriétaires qui confient leur bien à une agence immobilière sociale (AIS) » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le renforcement du rôle des agences immobilières sociales (AIS) pour un logement abordable »..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sous-occupation des logements et l'adaptation du parc résidentiel wallon »..... 64

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la gestion du parc public et les moyens disponibles »..... 65

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de confusion entre les sites privés et les canaux officiels d'information sur les aides à la rénovation »..... 66

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la concertation communale et de la cartographie de la réforme des pôles locaux du logement (PLL) »..... 68

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux et l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur les acteurs du logement »..... 69

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 71

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 71

Interpellations et questions orales retirées..... 71

LISTE DES INTERVENANTS..... 72

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 73

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapports annuels 2025 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) – Auditions

M. le Président. – Conformément à l'article 47ter, paragraphe quatre, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notre Commission doit auditionner la CWaPE chaque année afin qu'elle présente ses rapports annuels. C'est ce que l'on appelle un marronnier, cela revient régulièrement.

Je vous propose de procéder à l'audition de la CWaPE lors de notre prochaine réunion, le 13 octobre prochain, afin que la CWaPE présente ses rapports annuels pour l'année 2025. M. Renier, son président pour quelques jours encore, sera parti à ce moment-là. Dès lors, c'est la présidente faisant fonction qui, en vertu du règlement d'ordre intérieur de la CWaPE, Mme Cozigou, viendra.

Cela peut-il convenir à chacune et à chacun ? Merci.

La Commission décide de procéder à l'audition d'un représentant habilité de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) le mardi 13 octobre 2026.

AUDITIONS

Le sans-abrisme et l'accès au logement

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le sans-abrisme et l'accès au logement.

Je souhaite la bienvenue à :

- M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat ;
- Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement – RAPeL ;
- Mme Elsa Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales – UWAIS ;
- Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement ;
- M. François Prumont, Coordinateur de « Logement et insertion », qui est une APL porteuse d'un projet Housing First.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Massaki Mbaki comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je propose Mme Morreale comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Massaki Mbaki et Mme Morreale sont désignés en qualité de rapporteurs.

Audition de Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL)

M. le Président. – La parole est à Mme Rizzo.

Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL). – Bonjour à tous et à toutes et merci de nous avoir conviés à cette Commission. Notre exposé se fera en trois points. Je vous présenterai rapidement le RAPeL et, pour ma part, je vous proposerai un exposé sur les associations de promotion du logement. Localement, les associations sont bien connues, mais l'agrément est méconnu. Je me permettrai donc de vous faire part de notre action par rapport au sans-abrisme.

Ensuite, je passerai la parole à mon collègue, M. Prumont, qui vous parlera des dispositifs Housing First développés par les APL.

Il y a 37 APL agréées en Wallonie, dont 35 sont membres de notre fédération. Vous avez les logos qui sont bien affichés. On ne couvre pas l'ensemble de la Wallonie. Les agréments sont également faits à la demande des associations qui la sollicitent. On remarque donc qu'il y a beaucoup d'associations de promotion du logement là où le sans-abrisme est souvent criant, à savoir dans des zones plus urbaines. Je vais parler notamment de Charleroi et Liège, même s'il y en a aussi un petit peu partout en Wallonie, mais on ne couvre pas tout le territoire. Nous ne désespérons pas.

Le rôle de la fédération est de nous représenter à des journées comme celle-ci, de relayer toutes les préoccupations des membres et de former. Je vous invite à aller voir notre catalogue de formations sur le site rapel.be : nous faisons des formations sur l'accompagnement social en matière de logement, l'accompagnement de proximité pour les personnes sans abri.

L'avantage de nos formations, c'est qu'elles attirent tous les opérateurs du logement : les référents sociaux, les SLSP, les AIS, les APL, mais aussi les maisons d'accueil, ceux qui font de l'accompagnement dans l'aide à la jeunesse ou dans la santé mentale. C'est l'occasion, dans le cadre des formations, de vraiment tisser de la transversalité. C'est très important sur des thématiques comme l'éducation au logement, la gestion des personnes en assuétudes et ainsi de suite.

Notre rôle est également d'informer pour tous ceux qui cherchent des informations par rapport à notre public cible, mais aussi à nos missions et soutenir l'innovation sociale. J'en parlerai tout à l'heure.

Il nous semblait très important de décrire notre public. Si vous regardez notre arrêté et le code, les associations doivent s'occuper des personnes de catégorie 1. On préfère parler de personnes en situation de précarité. On vous a mis la présentation de la définition de l'OCDE qui parle de la précarité comme une notion multiple. Les personnes qui nous sollicitent vivent une problématique de logement, mais celle-ci n'est souvent que la partie émergée de l'iceberg. Elles vivent en fait un cumul de difficultés, notamment financières – 88 % des personnes avec lesquelles nous travaillons ont bien des revenus très précaires –, mais pas uniquement. La précarité, c'est aussi une incapacité d'autonomie, un handicap physique ou mental, l'isolement, l'âge, la fracture numérique, l'analphabétisme, l'illettrisme, les violences intrafamiliales, vivre dans un logement inadéquat ou insalubre ou être en voie d'expulsion. Les problématiques sont nombreuses. On est également sollicités par les personnes sortant de prison, d'hôpitaux ou de centres thérapeutiques. Il est important de se dire

que la précarité est multiple, même si elle est souvent – et de plus en plus – financière.

Il est également important de le rappeler – j'ai l'impression de taper toujours sur le pouce : le logement ne suffit pas. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Vive le logement ! Nous avons besoin de plein de logements abordables, peu énergivores, décents ; mais pour le public qui nous occupe, le logement ne suffit pas. Trois choses sont incontournables dans le dispositif de logement :

- l'aide à l'accès – c'est de plus en plus compliqué, on a le public le moins sexy pour accéder à un logement – à travers des stratégies mises en place à cet effet ;
- l'appropriation. Habiter ne va pas de soi, c'est quelque chose que l'on apprend normalement par l'éducation. On se nidifie, on se stabilise, on s'ancre, on entre dans l'intimité, on apprend à se ressourcer, à avoir de la sécurité affective, de la sécurité tout court. C'est seulement quand on est fort de cela que l'on peut se redéployer au monde. Si la personne ne bénéficie pas de cela, ne parlez pas d'emploi, de formation ou de quoi que ce soit d'autre. Si l'on n'apprend pas à une personne sans-abri à se réapproprier le logement, s'il s'agit d'une personne qui a été expulsée plus de 20 fois, qui a connu des placements et des replacements, elle ne disposera jamais de l'ancrage nécessaire. Il faut lui apprendre à déballer ses caisses et à s'installer ;
- la stabilisation. C'est difficile dans notre secteur, puisque plus on est précaire, plus les conventions et les hébergements sont courts. C'est parfois très compliqué dans le métier qui nous occupe. Cet accompagnement collé-serré est donc important. Il faut démêler les nœuds et aider à regonfler les ballons pour permettre de regagner en autonomie.

C'est notre boulot au quotidien.

Pour accompagner les ménages les plus précaires, les APL remplissent trois missions, elles travaillent selon trois axes. Tout d'abord, elles favorisent l'intégration sociale dans le logement, au travers d'un accompagnement social dans l'accès au logement – ce qui est plus complexe –, en lien avec l'intimité, l'espace normé et la stabilisation. Parfois, cela prend place dans un processus qui va de logement en logement. Il faut accompagner jusqu'à la stabilisation.

Ensuite, les APL fournissent des outils aux gens. Le logement implique des droits et des devoirs. Il existe des procédures. Nous devons ainsi former et informer, dans le cadre d'ateliers et de permanences.

Enfin, les APL soutiennent des projets innovants. Elles ne le font pas simplement parce qu'elles trouvent l'innovation amusante ; elles le font parce que les solutions, sur le terrain, manquent. Les APL sont petites et flexibles ; elles sont des opérateurs immobiliers et des

acteurs sociaux. Elles vont saisir des opportunités immobilières et sociales et créer des dispositifs pour arrêter les ruptures : on a des kots tremplins pour jeunes ; on a des projets de maisons de transition pour les sortants de prison ; on accueille des personnes en sortie de violences intrafamiliales ainsi que des refuges pour des personnes LGBT ; on a des habitats groupés avec des personnes handicapées et des personnes mobiles pour qu'elles puissent s'entraider. Tout cela, ce sont des innovations menées avec le logement au cœur de cet axe.

Notre présentation contient plein de petites *slides* que vous pouvez analyser pour comprendre les profils des ménages que nous accompagnons – je vous laisserai les découvrir.

J'aimerais insister sur le fait que notre rôle d'opérateur immobilier est anecdotique. On dispose de 560 logements. Le logement n'est pas notre rôle premier. On vient donc pour compléter une offre ou proposer une alternative. C'est important dans notre métier. C'est une carte que nous jouons.

L'axe de la formation et de l'information porte sur toutes les matières : énergie, logement, législation. Sur ce dernier point, on sait que la procédure d'insalubrité amorcée en contactant la ville pour obtenir un arrêté est plus rapide que celle permettant d'avoir un logement. Comment fait-on pour que la personne soit au cœur de la solution dans son parcours d'usager ? Cela nous concerne tout à fait.

Enfin, l'axe 3 porte sur tout ce qui relève de l'innovation et des projets innovants. J'en ai déjà cité plusieurs. Il y a aussi des *community land trusts*. Dans le cadre du Housing First, on est venu nous chercher. Ce n'est pas par hasard. Des projets de location avec option d'achat, des projets de garantie locative : on voit bien que les CPAS, de plus en plus, sont coincés. On doit aussi trouver des alternatives et ainsi de suite. En matière d'habitat léger, on est aussi pour ces solutions comme alternative supplémentaire.

L'APL, on est en logement, j'aime bien dire qu'on a le cul entre deux chaises : action sociale-logement, c'est notre combat. On est vraiment avec les personnes qui sortent de l'action sociale, qui viennent frapper à notre porte. On n'est pas l'unique porte, mais le secteur de l'action sociale, si elle cherche des solutions logement avec un accompagnement parce que, sinon la personne risque de perdre son logement et de vivre une expulsion – encore un traumatisme de plus – vient nous trouver pour avoir le package.

Toutes ces personnes viennent nous chercher, plus que jamais. Je reprends la justice, par exemple. On parle de plus en plus de bracelet électronique. C'est gentil, si l'on n'a pas un logement, c'est un peu compliqué. Si l'on sort de l'insertion socioprofessionnelle, aller en

formation et pas de logement, c'est très compliqué, ainsi de suite. C'est aussi notre rôle et notre mission.

Je laisse ma parole à mon collègue qui peut rester à sa place. Je suis son assistante.

Audition de M. Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion

M. le Président. – La parole est à M. Prumont.

M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion. – Comme Anne-Catherine Rizzo le disait, les APL ont été sollicitées en 2022, pour porter le dispositif Housing First en zone rurale. Il faut savoir que les APL ont été sollicitées et n'ont pas été demandeuses de porter le dispositif. À la base, ces dispositifs étaient portés par les relais sociaux. Il faut savoir que, dans certaines zones rurales non couvertes par les relais sociaux, c'est là que les APL sont présentes parce qu'elles sont présentes un peu partout. C'est comme cela que, lors du Plan de relance précédent, elles ont été sollicitées pour mettre en place le dispositif Housing First. Le dispositif Housing First est complémentaire à ce que l'appel donnait. L'idée est de traiter les gens en précarité, mais en précarité extrême. Il faut savoir que, sur les APL, on va traiter les catégories 1 et 2. Le Housing First va pointer les publics cibles qui ont deux ans de rue et qui cumulent une problématique de santé mentale et de toxicomanie.

Précédemment, les APL prenaient déjà en compte ce public. Le Housing First leur a permis d'avoir un petit peu plus de latitude et de temps pour – comme le disait Mme Rizzo tout à l'heure – réapprendre à loger. Cela prend énormément de temps. Les APL ont pas mal de boulot et le public spécifique au Housing First prend beaucoup de temps. Lors de la précédente législature, dans le Plan de relance, les APL ont été sollicitées. La mise en place a été un peu laborieuse parce que cela ne date jamais que de 2022. On avait trois ans pour mettre en place le dispositif et faire nos preuves. Cela courait, à la base, jusqu'en août 2025. En cours de mise en place, la pertinence du dispositif était prouvée.

L'idée des APL était de pérenniser ce projet qui avait pris du temps à se mettre en place, mais qui commençait vraiment à s'ancrer dans le territoire local. L'idée est de le pérenniser. L'année passée, on a eu un petit délai supplémentaire, de septembre à décembre, pour coller au dispositif Housing First porté par les relais sociaux. Cela permettait aussi de combler le décalage qu'il y avait eu précédemment dans la mise en place du dispositif. Par la suite, le 23 décembre 2025, on a eu la bonne nouvelle : notre dispositif était reconduit pour l'année 2026.

Une bonne nouvelle, on ne va pas cracher dessus, mais les délais étaient relativement compliqués. Les

équipes avaient en effet trois ans pour mettre en place un dispositif. L'aspect équipe sur le terrain : ces équipes travaillent avec des gens et il était relativement compliqué de se projeter dans un avenir et de demander à une équipe d'être motivée et de travailler avec des gens sans avoir de perspectives.

On parle de problématiques avec les bénéficiaires, mais le tissage de liens avec les partenaires, avec les propriétaires, tout cela, ce sont des choses un peu mises à mal par rapport au calendrier et toute la chronologie s'est mise en place, d'où l'idée d'être présents devant vous aujourd'hui, parce que l'on estime que ce dispositif porte ses fruits, marche et est à sa place dans des APL. On voudrait qu'il soit pérennisé de manière un peu plus *secure* pour les équipes et les bénéficiaires.

En ce qui concerne les territoires ruraux – ma collègue vient de passer le *slide* –, il faut savoir que les quatre appels ont été sollicités. On couvre le territoire d'Ath, l'arrondissement de Dinant-Philippeville, le sud de l'arrondissement de Charleroi et Huy-Waremme. Ces zones sont relativement dépourvues en services sociaux, en services ambulatoires. Il faut savoir que la mobilité est un gros problème dans le quotidien des équipes parce que, contrairement aux zones urbaines où tous les bénéficiaires sont centralisés au même endroit, où il y a plus de facilités pour trouver du logement, se déplacer, tisser des liens avec des partenaires et des politiques, l'exercice est un petit peu différent en zone rurale. Je tenais à le faire remarquer parce que c'est une des spécificités de notre quotidien.

Comme pour les dispositifs en milieu urbain, le principe du Housing First a fait ses preuves. Le Housing First, contrairement au parcours logement traditionnel, qui est un parcours logement en escalier, où il faut passer plusieurs étapes avant d'arriver à la finalité du logement, son grand principe est de partir du logement et de reconstruire le quotidien de la personne relativement abîmée. Au départ de son logement, elle peut s'ancrer dans un avenir un peu plus serein. L'objectif n'est pas son logement, c'est qu'elle puisse rester dans son logement.

Je ne vais pas m'étendre sur les huit principes, parce que j'avais dit que je me cantonnerais aux *slides* et je m'aperçois que je me perds un petit peu.

Les huit principes, c'est de la théorie. Un public spécifique : on disait deux ans de rue et des problématiques d'assuétude et de santé mentale. On a souvent l'idée du SDF alcoolique, qui traîne en rue, et des choses comme cela. Il faut savoir que la problématique est un peu plus complexe que cela. On s'aperçoit aussi que certaines catégories d'âge apparaissent de plus en plus dans notre quotidien. On voit aussi que le pourcentage de femmes et de jeunes commence à augmenter. Les femmes et les jeunes, c'est quelque chose de relativement interpellant à l'heure actuelle. Ces dispositifs ont permis de faire ce constat.

Nous avons préparé une petite vidéo parce que souvent, les bénéficiaires en parlent beaucoup mieux que moi. Je vous laisse une minute avec nos bénéficiaires pour qu'ils puissent témoigner.

(Diffusion d'une vidéo)

« Je n'ai jamais demandé d'aide ni été aidé avant, mais je me suis vite rendu compte que, si tu veux t'en sortir, tu es obligé d'être aidé. C'est vrai que, depuis que je suis avec le Housing First, c'est une autre vie qui a commencé. Autant en termes d'aide mentale, psychologique, administrative, et cetera, ils sont super importants pour moi.

Dans les premiers temps, je pense que c'est obligatoire d'avoir ce genre d'accompagnement, parce que l'on ne sait absolument plus rien de la vie. On a été livré à soi-même jour et nuit, donc, tout seul, c'est trop compliqué. Sans Housing First, on ne sait pas faire les choses, ce n'est pas possible, c'est trop compliqué. Une fois que l'on a été absorbé par la rue, on ne sait absolument pas faire nos papiers, il y a trop de trucs à faire. Il faut chaque fois renouveler ceci, cela. C'est une prise de tête. À un moment donné, il y en a qui lâchent et il y en a qui arrivent à tenir le coup, mais c'est grâce à vous.

Je suis fier d'avoir ma maison, mon chez-moi et mes meubles, de tout avoir et de ne plus me demander où je vais dormir ce soir, où je vais aller. C'est magnifique. Je peux prendre soin de moi, me laver tous les jours. Dans la rue, ce n'est pas facile de se laver, à moins d'aller dans les flaques d'eau. C'est plus qu'un miracle. Il n'y a pas de mots pour dire ce qu'ils ont fait pour moi, c'est énorme. »

(Fin de la diffusion vidéo)

Le graphique que vous voyez ici montre clairement une demande croissante. On voit que lorsque le dispositif a été mis en place, on a rapidement eu des bénéficiaires, on n'a pas eu de problème à les trouver. Par contre, les équipes sont rapidement arrivées à saturation. Il faut savoir que, pour faire un travail de qualité avec des gens abîmés, il faut prendre le temps. Or, les équipes sont relativement restreintes ; globalement, elles sont composées de trois ou quatre personnes. Pour faire un travail de qualité, elles devraient être un peu plus grandes.

La saturation vient aussi du fait que nous avons eu des difficultés à trouver des logements adaptés à un public très abîmé, car les propriétaires et les sociétés de logement sont relativement frileux en raison des images négatives véhiculées par rapport à leur quotidien, d'où l'importance d'un accompagnement rapproché, comme le collé-serré que Mme Rizzo a évoqué tout à l'heure. Or, cela prend du temps. Les appels peuvent faire l'objet d'un tel accompagnement ou, dans certains cas, avoir un peu plus de latitude. Les cas Housing First, c'est du

collé-serré relativement intensif pendant deux bonnes années.

Il y a des projets qui fonctionnent : quatre projets ont su s'approprier la philosophie Housing First pour développer un projet local de qualité. On parle de projet local parce que nous travaillons parfois sur des territoires hyper larges, avec des réalités différentes. La réalité en province de Luxembourg et la réalité dans l'arrondissement de Dinant ne sont pas pareilles. Les problématiques sont différentes. Par exemple, du côté d'Arlon, la pression des loyers est l'argument principal. Dans l'arrondissement de Dinant, que je connais mieux, c'est plutôt un problème de mobilité et de vétusté de l'immobilier. Tous ces éléments font qu'il est difficile de trouver un logement, notamment pour ce public spécifique.

De plus, les zones reculées ne sont pas souhaitables ; par exemple, c'est bien beau d'aller à Vresse-sur-Semois un week-end, on peut y trouver un logement, mais si l'on y installe une personne au quotidien, elle ne pourra jamais se reconstruire, parce qu'il n'y a pas grand-chose qui lui permettrait de s'en sortir, que ce soit du point de vue des services, d'un ancrage local ou autre. En outre, dans les milieux ruraux, les bénéficiaires sont stigmatisés et ne peuvent pas complètement disparaître des radars, contrairement aux grandes villes. Dans les petites villes, tout le monde se connaît, untel va être le SDF du coin et porter toute une image négative. Les mentalités et les manières de travailler sont un peu différentes, mais il faut défendre ces dispositifs en milieu rural aussi parce que la problématique du sans-abrisme en milieu rural est en train d'émerger et il ne faut pas fermer les yeux là-dessus.

Puisse-t-on, comme je le disais, adapter un cadre réglementaire pour reconnaître et pérenniser ce dispositif essentiel sur le long terme, car on a besoin de pérennisation pour le porter, sans cela, cela ne colle finalement pas avec la méthodologie, avec la philosophie HF. Pour cela, il faut adapter un financement pour permettre une composition mixte et pluridisciplinaire des équipes, favoriser l'engagement de personnes expérimentées, prendre en compte les indexations et prendre en compte les fonctions transversales nécessaires pour le fonctionnement des équipes d'accompagnement. Parce que l'enjeu, finalement, c'est l'accompagnement et l'accompagnement ne se fait pas sans les équipes qui peuvent le porter sur le terrain.

Audition de M. Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat

M. le Président. – La parole est à M. Dechenne.

M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat. – Bonjour à toutes et à tous. Je vais tout d'abord vous présenter rapidement la SLSP

Centr'Habitat où j'occupe depuis un peu plus de 20 ans maintenant.

L'opération Housing First est une opération un peu spécifique que l'on a montée – on est quelques sociétés de logement, je crois, à avoir fait la même chose en Région wallonne – mais il y a relativement peu de sociétés à l'avoir fait.

Je vais d'abord vous parler du contexte général, une petite explication des missions de notre société, le projet Housing First au sein de Centr'Habitat et puis les enseignements et les perspectives qu'on en tire après trois années d'expérience seulement.

Je commence par le contexte général. La société Centr'Habitat possède un patrimoine d'à peu près 5 500 logements. Globalement, on a deux tiers de maisons, un tiers d'appartements, et la grande majorité se situe sur La Louvière, Manage, avec aussi quelques logements au Rœulx, mais cela reste un peu plus anecdotique.

Notre public, c'est le public classique du logement public wallon. On a 12 200 locataires logés, on a des logements sociaux, on a d'autres types de logements, des logements à loyer d'équilibre. Les locataires sociaux représentent évidemment l'immense majorité de nos logements. On en a 4 987, ce qui représente 91 %, et on a un loyer social moyen de 377 euros avec 82 % de ménages inactifs dont 31 % sont pensionnés ou prépensionnés, cela ne fait qu'augmenter.

Je vous rappelle quand même, mais vous les connaissez sans doute, les problèmes d'offres de logement que l'on rencontre sur notre territoire – ce sont les chiffres au 31 août – avec presque 5 000 candidats, donc pratiquement autant que de logements. Par rapport au sans-abrisme, on a 535 candidats réputés sans abri, ceux qui bénéficient d'une attestation. Il y a des personnes en rue, de l'habitat précaire, de l'hébergement chez des tiers, des maisons d'accueil principalement.

Au 31 août, on a attribué 535 logements, ce qui est beaucoup. C'est une année un peu exceptionnelle parce qu'on a mis pas mal de logements en service et, parmi ceux-là, il y en a 155 qui ont été attribués à des sans-abri ; à peu près un tiers de nos attributions au logement public en logements sociaux sont faits à des personnes réputées sans abri.

Je parle un peu de données qui ne me concernent pas vraiment, mais la prise en charge du sans-abrisme à La Louvière, pour vous contextualiser un peu, puisque c'était le sujet aujourd'hui. Il y a tout un réseau structuré avec le CPAS, le relais social urbain, plusieurs opérateurs associatifs. Tout cela est assez bien structuré, il y a un dispositif d'urgence sociale, un accueil de jour, un accueil de nuit, un dispositif hivernal et le réseau social urbain qui s'occupe de toute la coordination.

Voici quelques chiffres. Ils bénéficient d'un financement spécifique pour un total de 250 000 euros. Ils ont quatre travailleurs sociaux et ils ont 303 personnes qui fréquentent l'abri de jour, dont 233 hommes et 70 femmes. Ce sont des données que l'on m'a communiquées à la fin de l'été. Pour les sans-abri avérés, il y a beaucoup de mobilité, donc c'est toujours très compliqué de les chiffrer ; il y avait à peu près 58 personnes qui ont été recensées en rue au moment où j'ai demandé les chiffres.

Par rapport à notre société, le projet Housing First, c'est quand même assez modeste par rapport à notre patrimoine. Comment est-ce arrivé dans la société ? Si je fais l'historique au cours des années 2010 – je n'ai pas de date précise –, la Société wallonne du logement a promu le projet Housing First, qui avait démontré son succès, notamment, je pense, au Canada.

En 2020-2021, surtout durant la période du covid, on a pris une initiative un peu individuelle chez nous. C'était une période un peu particulière. On a une référente sociale qui a pratiquement fait du Housing First à elle toute seule sur base d'un modèle de ménage accompagné. Comme cela a rencontré du succès, on a voulu creuser un petit peu. On a pris des contacts avec la Sambrienne, qui, je pense, avait déjà entamé ce partenariat, cette méthode de travail, et la Société wallonne du logement. On a transmis un dossier officiel et, le 13 juillet 2023, on a eu l'accord du Gouvernement pour la prise en charge de 10 ménages accompagnés de manière spécifique. Comme vous le savez sans doute, la réglementation sur les attributions des logements publics est extrêmement stricte, et donc on a dû avoir un accord du Gouvernement pour pouvoir déroger à cette réglementation générale. Cela veut dire que pour dix ménages accompagnés, on peut passer au-dessus, les porter en tête de liste pour leur attribuer un logement de manière spécifique.

Ce cadre dérogatoire a été approuvé en juillet 2023 pour 10 ménages accompagnés, une attribution hors des règles générales, avec des limites qui étaient le subventionnement du réseau social de La Louvière pour pouvoir poursuivre l'opération, un plafond de 10 personnes suivies simultanément et un public limité aux personnes isolées, à l'exclusion des familles. Ce qui parfois pose problème parce qu'une personne avec un enfant ne peut pas être prise en charge dans le dispositif.

On a lancé le dispositif officiellement en septembre 2023. Après avoir consulté notamment les équipes de la Sambrienne, on a décidé de ne pas consacrer des logements spécifiquement pour éviter la stigmatisation. Plutôt que de choisir 10 logements dans le patrimoine et dire « on va mettre des sans-abri ici », on a préféré choisir les logements en fonction de leur situation personnelle, quitte à attendre un petit peu plus longtemps pour qu'ils puissent avoir satisfaction.

Je ne vais pas m'étendre sur l'intérêt du Housing First parce que je pense qu'on l'a bien développé avant. Un partenariat resserré est fait entre le relais social chez nous, Centr'Habitat. On a une toute petite équipe sociale, donc on fait ce qu'on peut. À la base, j'ai quatre agents de proximité, deux référents sociaux pour 5 400 logements. Donc on essaye de travailler ensemble, mais ce n'est pas toujours évident. C'est surtout l'équipe du réseau social qui travaille sur l'accompagnement, qui effectivement doit être très resserrée, sans quoi cela ne peut pas rencontrer nécessairement des objectifs.

Il faut que ce soient des personnes volontaires et isolées. C'est important parce que cela fait également partie des conditions. Bizarrement, il n'est pas toujours facile de trouver des candidats qui veulent vraiment se sortir de la rue. Cela reste une difficulté. En tout cas, c'est le retour que j'ai du terrain chez moi.

Concernant le bilan après trois années d'activité, on a 11 personnes qui ont été accompagnées depuis le lancement et huit personnes qui sont toujours en suivi. On a malheureusement dû expulser deux personnes et une autre est décédée. C'est un mécanisme à long terme qui nécessite énormément d'accompagnement.

On arrive toujours à avoir nos 10 ménages qui sont pratiquement suivis. On en a deux qui sont en attente d'attribution, la cible de 10 va donc être atteinte. On a aussi trois autres personnes sans abri qui sont évaluées comme candidats potentiels pour le moment par le réseau social urbain. À La Louvière, nous ne sommes pas les seuls à donner des logements pour le suivi des sans-abri, puisqu'il y en a au total 27 qui sont en cours de suivi avec leur équipe du réseau social urbain.

En ce qui concerne les enseignements et les perspectives, les principales difficultés rencontrées sont les assuétudes. Il y a énormément de problèmes de consommation qui fragilisent le maintien au logement. On en a parlé : problèmes de gestion budgétaire et situations psychosociales avec des parcours complexes qui demandent un accompagnement extrêmement soutenu. C'est quasi du *day-to-day*, et il faut aller les voir tous les jours pratiquement – au début, en tout cas –, avec, parfois, une adhésion limitée malgré la condition de base du volontariat. Il y a parfois une adhésion limitée sur la longueur des personnes qui ont tendance à vouloir parfois retourner en rue ou bien avoir des comportements compliqués à gérer pour les équipes.

Dès lors, il faut une coordination extrêmement étroite entre les partenaires. C'est ce que l'on a pu développer au cours des années. Il y a l'équipe de Housing First, la régie de quartier aussi de Centr'Habitat avec deux assistantes sociales qui nous aident à suivre ces ménages particuliers ainsi que notre équipe. Au cours du temps, on a essayé d'améliorer nos procédures pour ne pas reproduire et pour éviter les soucis que l'on a pu avoir sur certains cas. Désormais,

on essaie notamment de mieux évaluer les personnes avant de les lancer dans le processus.

Sur les perspectives d'évolution, je pense qu'il faut une évaluation continue des procédures – c'est ce que l'on essaie de faire, mais cela peut encore s'améliorer –, un renforcement de la collaboration entre les partenaires et une consolidation du maintien durable dans le logement.

On a aussi noté le public en évolution, avec une féminisation croissante du public ainsi qu'une présence accrue de jeunes et de familles avec enfants. Dans le cadre du projet local, malheureusement, on ne peut pas sortir du public visé des personnes isolées sous peine de perte de subsides pour le relais social.

En conclusion, comme on l'a dit tout à l'heure, Housing First est un mécanisme qui a fait ses preuves. Concernant notre expérience à nous, l'impact est amélioré, puisqu'il est vrai que, par rapport à nos 5 000 logements, cela n'a pas un impact énorme sur la société. Cela en a un par rapport au réseau social de La Louvière, puisque notre parc de 10 logements représente pratiquement 40 % des suivis Housing First.

L'enjeu est de pouvoir continuer à répondre aux urgences et peut être de pérenniser un mécanisme d'attribution de logements publics avec cet accompagnement intensif pour essayer de passer d'expérimentations ciblées à une réponse plus structurelle et proportionnée aux besoins de notre territoire. En effet, vous avez vu que l'on a plus de 500 candidats dans notre patrimoine qui sont réputés être sans abri.

Je vous remercie de votre attention et je répondrai à vos questions tout à l'heure.

Audition de Mme Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS)

M. le Président. – Madame Veldhuijzen, je précise que vous serez aidée tout à l'heure, dans le ballet des questions et réponses, par Mme Aurèle Meys, qui est directrice de l'AIS Promo-Logement.

La parole est à Mme Veldhuijzen.

Mme Elsa Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS). – Madame la Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, notre intervention s'inscrit dans le cadre de travaux consacrés à la problématique du sans-abrisme, de l'accès au logement et de la mise en œuvre du programme Housing First. Nous aborderons cette question sous l'angle de l'accès au logement, de la prévention des ruptures résidentielles et de la mobilisation du parc privé à des fins sociales.

L'UWAIS représente et défend les AIS qui sont aujourd'hui un acteur majeur du logement d'utilité publique et le premier pourvoyeur de logements d'utilité publique en Wallonie. Leur mission est de mobiliser des logements du parc privé pour les proposer, à des loyers abordables, à des ménages fragilisés. Dans ce modèle, la gestion pour compte de tiers, les AIS sécurisent la relation avec les propriétaires, garantissent les loyers maîtrisés, assurent la gestion locative, assurent un accompagnement social des locataires afin de favoriser leur maintien dans le logement grâce à un suivi social axé sur l'appropriation et l'usage adéquat du logement, le dialogue, le repérage précoce des difficultés et la prévention des ruptures.

Il y a 33 AIS : 31 en Wallonie et deux en Communauté germanophone, tandis que 98 % du territoire wallon est couvert par les AIS. Aujourd'hui, les AIS gèrent près de 10 000 logements en Wallonie et leur parc progresse d'environ 450 logements par an. Cette progression confirme le rôle du dispositif dans le développement de l'offre de logements d'utilité publique, mais elle montre également les limites d'un modèle soumis à une pression croissante. Les AIS travaillent avec plusieurs milliers de propriétaires privés. Il s'agit le plus souvent de petits bailleurs qui confient un ou deux logements.

Cette réalité traduit l'ancrage local du dispositif, mais aussi la nécessité d'entretenir une relation de confiance individuelle avec chaque propriétaire et de lui offrir des garanties solides. Le profil des ménages logés confirme pleinement la dimension sociale de nos missions : 72 % des logements sont occupés par des ménages de catégorie 1, dont on a déjà parlé, c'est-à-dire des ménages précarisés ; quatre locataires sur cinq ont des revenus de remplacement, alors que un sur cinq seulement bénéficie du revenu du travail. Les familles représentent 56 % des ménages logés, dont 35 % de familles monoparentales et 28 % de femmes seules avec leurs enfants.

Ces chiffres montrent très clairement que les AIS logent déjà une part importante des personnes exposées à la précarité, à la rupture résidentielle et à l'exclusion du logement. Parmi ce public précarisé aux profils très divers, on peut cependant distinguer deux grandes catégories de situations : des ménages qui rencontrent principalement une difficulté d'accès au logement d'un point de vue financier, mais qui peuvent être relativement autonomes une fois installés grâce à l'accompagnement social de l'AIS et des ménages qui sont confrontés à des difficultés multiples et imbriquées, qui représentent environ 30 % de notre public, parmi lesquels la mise à disposition d'un logement doit être complétée par un accompagnement social, administratif, éducatif ou médical plus intensif, assuré par des partenaires spécialisés en coordination avec l'AIS.

Dans notre intervention aujourd'hui, nous aborderons la mise en œuvre des projets Housing First

au sein des AIS, puis nous nous concentrerons plus particulièrement sur la deuxième catégorie des ménages, ceux confrontés à des difficultés multiples et imbriquées, et relevant plus spécifiquement de la grille ETHOS Light. C'est une définition harmonisée du sans-abrisme, construite à des fins statistiques, qui est reprise d'une typologie européenne ETHOS. Vous avez ici les sept situations qui sont reprises. Je ne vais pas vous les lire, mais vous pouvez les lire sur le PowerPoint. Cette grille est importante, car elle nous rappelle que le sans-abrisme ne se limite pas aux personnes qui dorment en rue. Il recouvre aussi des situations moins visibles qui peuvent constituer différentes étapes d'un même parcours de rupture.

Les AIS interviennent aussi dans ces situations peu visibles. Les ménages qu'elles logent sont souvent fortement exposés à une rupture résidentielle possible. Le public relevant de la grille ETHOS Light constitue un angle d'analyse particulièrement pertinent pour aborder la prévention du sans-abrisme. Les AIS rencontrent régulièrement des ménages hébergés temporairement chez des proches, des personnes sortant d'institutions sans solution de logement, des familles confrontées à une rupture, à des violences intrafamiliales, à une perte de revenus, à des problèmes de santé, à l'endettement ou à la menace de l'expulsion.

La crise du logement amplifie ces trajectoires chaotiques. La demande du logement d'utilité publique progresse fortement, tandis que l'offre reste insuffisante : près de 49 500 candidats en attente auprès des SLSP. À la suite d'un recensement que l'on a fait auprès des AIS en mars 2026, 13 586 ménages étaient inscrits sur les listes d'attente des AIS wallons, et ces chiffres mettent en évidence l'écart croissant entre les besoins sociaux et les logements réellement disponibles. Sur le marché privé, le loyer mensuel moyen atteint un 879 euros et a augmenté de 6,2 % en un an.

Cette évolution fragilise directement les ménages modestes et réduit leur capacité à accéder à un logement décent et à s'y maintenir. À titre de comparaison, les loyers pratiqués par les AIS sont en moyenne inférieurs de 22 % à ceux du marché privé. Dans ce contexte, la socialisation du bâti privé représente un levier important pour mobiliser durablement des bâtiments privés à des fins sociales pour permettre d'augmenter l'offre de logements abordables sans dépendre uniquement de la production de nouveaux logements publics.

Les AIS préviennent les ruptures avant la rue. L'action des AIS repose sur une gestion locative spécifique et complète. Elles recherchent et mobilisent des logements, sécurisent les propriétaires, prennent en charge tout le suivi locatif, la constitution de la garantie, les assurances nécessaires, les états des lieux, les interventions techniques, la prévention des impayés, la gestion des difficultés d'occupation et l'accompagnement social des locataires dans leur maintien en logement. Cette combinaison entre gestion

locative et accompagnement social du locataire est essentielle. Elle ouvre l'accès au logement à des ménages qui seraient souvent écartés du marché locatif privé classique. Il s'agit ici d'une véritable expertise de la gestion du parc privé à finalité sociale.

L'intervention des AIS est donc aussi préventive, en sécurisant la relation locative et en accompagnant les ménages. Elle évite que des difficultés sociales ou financières ne se transforment en rupture résidentielle. Elles peuvent détecter rapidement un impayé, anticiper une dégradation de la situation, chercher des solutions avec le locataire, mobiliser et coordonner des partenaires de l'accompagnement intensif si cela s'avère nécessaire. Pour mettre en place cet accompagnement intensif, les AIS travaillent avec de nombreux partenaires locaux : les CPAS, les maisons d'accueil, les relais sociaux, les services de la santé mentale, l'aide à la jeunesse, les dispositifs de sortie de prison, les services d'accompagnement de personnes en situation de handicap, les projets Housing First/Housing Led et différentes autres associations spécialisées. Ces partenariats permettent de relier le logement aux autres dimensions du parcours de vie.

Le Housing First est une réponse pertinente, mais sous conditions. L'UWAIS soutient le principe du Housing First. On en a déjà beaucoup parlé, mais je rappelle trois points sur l'accès rapide à un logement stable offert à une personne sans abri. Ce logement est la base à partir de laquelle cette personne peut reconstruire son parcours, retrouver de l'autonomie et stabiliser sa situation sociale et de santé. Les expériences de terrain montrent que cette approche peut fonctionner lorsque trois conditions sont réunies : un logement est disponible ; un accompagnement spécialisé est assuré ; la coopération entre les partenaires est solide.

Des projets développés au sein des AIS montrent, quand ces trois conditions sont réunies, que le logement peut réellement devenir un point d'appui dans un processus de rétablissement et de réinsertion sociale. Mais le développement du Housing First se heurte aujourd'hui à plusieurs limites majeures. La première, c'est l'accès au logement lui-même. Aucune politique Housing First ne pourra se déployer durablement si le nombre de logements accessibles reste insuffisant.

Les opérateurs font face à une pénurie persistante, à la hausse des loyers, à la multiplication des publics prioritaires et à une forme de concurrence entre les besoins qui sont pourtant tous légitimes. Ils rencontrent également des difficultés croissantes pour mobiliser de nouveaux propriétaires.

Nous devons être attentifs à une possible contraction de l'offre locative privée, notamment sous l'effet des coûts des rénovations et des contraintes énergétiques qui ne seraient pas suffisamment accompagnées pour les propriétaires bailleurs solidaires.

La deuxième limite tient à une spécificité fondamentale des AIS : elles ne sont pas propriétaires des logements qu'elles gèrent. Leur capacité à mobiliser durablement un bien dépend de l'adhésion et de la confiance du propriétaire, de la durée pendant laquelle celui-ci accepte de confier son logement et des garanties qui lui sont offertes. Cette réalité doit être intégrée dès la conception des projets et au moment de définir les objectifs confiés aux AIS.

Il faut également tenir en compte les caractéristiques du parc géré. C'est un parc privé très hétérogène, dont les AIS ne maîtrisent pas tous les paramètres. Par exemple, la présence d'une copropriété peut limiter la capacité d'intervention de l'AIS ou rendre certaines situations plus complexes.

Les objectifs fixés doivent être compatibles avec les caractéristiques concrètes des logements et avec les engagements pris envers les propriétaires.

La troisième limite concerne l'accompagnement. Les AIS possèdent une expertise solide dans la mobilisation de logements, de la gestion locative et de l'accompagnement social du locataire dans son logement. En revanche, elles ne peuvent pas assurer seules l'accompagnement psychosocial intensif, le suivi en santé mentale ou en matière d'assuétudes, ni des situations de très grande complexité. Le maintien au logement dépend directement de la qualité du partenariat entre les acteurs du logement et ceux de l'accompagnement. Le Housing First fonctionne lorsque chacun intervient dans son champ de compétences avec un cadre clair.

L'enjeu n'est pas d'élargir indéfiniment les missions des AIS. Il est d'organiser une collaboration claire, durable et efficace entre les opérateurs aux compétences complémentaires.

Pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement plus large et plus intensif, les AIS doivent pouvoir s'appuyer sur des partenaires de l'accompagnement spécialisés, capables d'intervenir dans un accompagnement psychosocial intensif. Il faut aussi garantir la continuité des projets. Les financements doivent s'inscrire dans une durée suffisante pour stabiliser les équipes. Chaque partenaire doit rester impliqué jusqu'au terme du projet, y compris quand la personne refuse ponctuellement l'intervention spécialisée. Ce refus ne peut pas conduire à laisser seule l'AIS face à une situation complexe.

Il serait dès lors utile de fixer dans chaque territoire couvert par un dispositif Housing First, un objectif commun, réaliste et territorialisé des logements à mobiliser. Cet objectif devrait engager l'ensemble des opérateurs d'utilité publique présents sur le territoire. Il s'agit de reconnaître que le logement effectif des publics les plus éloignés du logement est une responsabilité collective. Cet objectif doit tenir compte de l'offre

réellement disponible, de la durée pendant laquelle ces logements peuvent être mobilisés et des capacités réelles des équipes spécialisées à assurer l'accompagnement.

Les enseignements tirés du Housing First dépassent, par ailleurs, ce seul dispositif. Ils montrent que, lorsque les difficultés de maintien en logement sont importantes, le logement ne suffit pas à lui seul, la réussite repose aussi sur l'accompagnement social de l'AIS, renforcé par l'accompagnement intensif assuré par des partenaires spécialisés et sur une articulation claire et continue entre les intervenants. Ce constat vaut également pour les personnes qui relèvent de la grille ETHOS Light, dont je vais parler maintenant.

Pour reloger ou maintenir en logement des personnes relevant de la grille ETHOS Light, les responsabilités doivent être clairement réparties et définies. L'AIS met le logement à disposition, en assure la gestion et veille à la qualité de l'accompagnement social. Elle coordonne son action avec les partenaires chargés de l'accompagnement social – spécialisé, social, éducatif, administratif ou médical –, selon les besoins de la personne. Cette complémentarité sécurise le parcours résidentiel des ménages les plus vulnérables. Cette organisation évite les doublons, renforce l'efficacité des interventions et aide à prévenir les différents points de rupture susceptibles de compromettre le parcours résidentiel.

Les difficultés des publics les plus fragilisés sont rarement liées à une seule cause. Elles résultent souvent d'une combinaison de ruptures administratives, sociales, familiales ou institutionnelles. Elles nécessitent une réponse articulée entre plusieurs intervenants. Nous devons construire des réponses coordonnées entre les secteurs du logement, de l'action sociale, de la santé, de la santé mentale, du handicap, de la justice, de l'aide à la jeunesse et de l'accompagnement en logement.

Dans les projets pédagogiques plus particulièrement, il faut éviter que ces points de rupture ne fragilisent l'accompagnement social de la personne. Il est indispensable de maximiser un parcours dans la cohésion et la cohérence de l'accompagnement social. Cette complémentarité doit être encouragée, mais aussi sécurisée. Il ne s'agit pas de transférer les missions d'un acteur vers un autre, mais de permettre à chacun d'intervenir dans son domaine avec des responsabilités claires et des moyens adaptés. Lorsque cette articulation se fragilise, ce ne sont pas seulement les partenariats qui sont mis en difficulté, ce sont aussi les solutions de logement proposées aux personnes les plus vulnérables. Il faut donc lever les obstacles réglementaires ou administratifs qui ralentissent les collaborations entre les acteurs du logement et ceux de l'accompagnement. Ces partenariats sont aujourd'hui indispensables pour répondre aux situations les plus complexes et permettent un maintien durable en logement.

Cette coopération doit néanmoins s'inscrire dans un cadre clair, normé et sécurisant. Elle doit respecter les conditions d'agrément des structures, la législation relative au bail et les critères de salubrité. L'urgence sociale ne doit surtout pas conduire à créer des dispositifs parallèles, soumis à des règles ou des exigences différentes. Des subventions pluriannuelles permettraient de stabiliser les équipes, de consolider la coopération et d'éviter que des projets utiles s'arrêtent simplement parce que le financement ponctuel arrive à son terme. Nous devons également être attentifs au risque de multiplier les opérateurs sans définir suffisamment les balises de leurs missions. À terme, cela pourrait créer une concurrence pour l'accès au logement, aux propriétaires et au financement. Or, l'objectif ici est que la complémentarité permette aux acteurs d'agir au bénéfice des usagers.

Venons-en aux recommandations de l'UWAIS pour une politique cohérente. Premièrement, faire de l'accès au logement des publics les plus fragilisés une responsabilité collective. Cette mission ne peut pas reposer uniquement sur quelques opérateurs volontaires. Nous proposons d'ouvrir le débat sur une mobilisation plus équilibrée de tous les opérateurs du logement d'utilité publique. Il s'agit de définir des objectifs partagés, réalistes et territorialisés en fonction des logements réellement disponibles et des capacités d'accompagnement. Cette responsabilité collective implique une répartition explicite des rôles, respectueuse du cœur de métier de chacun, des conditions d'agrément et des capacités opérationnelles de chaque acteur.

Deuxièmement, sécuriser les opérateurs qui acceptent de mobiliser des logements pour les publics les plus vulnérables. Certaines situations demandent davantage d'accompagnement et peuvent générer plus de remises en état, d'impayés, de risques locatifs et de charges pour les opérateurs. L'UWAIS propose donc ici la création d'un fonds régional de solidarité destiné à soutenir les opérateurs qui mobilisent des logements pour les publics relevant de la grille ETHOS Light. Ce fonds pourrait intervenir en cas d'impayés résiduels, de dégâts locatifs exceptionnels, de remise en état importante ou de situations particulières liées à l'accompagnement. L'objectif est double : rendre cette mission soutenable et encourager davantage d'acteurs à participer à l'effort collectif.

Troisièmement, renforcer la cohérence entre les différentes politiques publiques. Les AIS observent très concrètement aujourd'hui les effets de certaines évolutions socioéconomiques sur la stabilité résidentielle des ménages : changement de statut administratif, conséquence du statut de cohabitant, perte de revenus, effet de seuil ou absence d'accès à certains mécanismes de soutien. Une mesure ne peut être pertinente dans son propre domaine sans produire des effets importants sur le logement, la pauvreté ou le risque de sans-abrisme. Il est donc indispensable

d'anticiper les conséquences sociales et résidentielles des décisions publiques.

Pour conclure, lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement suppose aussi d'augmenter durablement l'offre de logements accessibles. Dans ce contexte, les AIS sont un outil particulièrement efficace. En effet, elles permettent de socialiser le bâti privé sans attendre uniquement la construction de nouveaux logements publics. Toutefois, dans un marché où les loyers augmentent, le modèle AIS doit être renforcé pour rester attractif pour les propriétaires. Cela suppose de sécuriser, mais aussi d'amplifier les incitants fiscaux, de développer des compensations financières et de mieux soutenir les investissements liés à la rénovation et à la performance énergétique des bâtiments, des logements. Une communication régionale plus forte à destination des propriétaires constitue aussi un levier essentiel pour mobiliser de nouveaux biens.

Enfin, une réflexion pourrait être menée sur l'harmonisation régionale des charges d'urbanisme. L'objectif serait que les nouveaux projets résidentiels contribuent davantage à la production de logements accessibles et à leur mise en gestion auprès des AIS.

M. le Président. – Voilà donc pour les interventions des experts et personnes de terrain. Merci pour ces interventions qui, j'imagine, ont éveillé pas mal de questions chez les collègues.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Permettez-moi de remercier les intervenants et intervenantes qui ont pris la parole ce matin. Quand on entend ce que l'on a entendu, on se dit que ces auditions auraient dû aller de soi, alors que l'on a dû batailler ici pour les organiser.

Le sans-abrisme n'est pas un sujet marginal ; c'est une réalité que l'on ne peut pas découper artificiellement. Nous regrettons donc, encore aujourd'hui, que nous ne puissions pas vous recevoir en pleine collaboration avec nos collègues de la Commission de l'action sociale. En effet, dans chaque intervention, j'ai bien entendu que ce n'était pas qu'une question de logement, qu'un accompagnement social était nécessaire et que chaque paramètre de vie était important.

Si l'accompagnement est indispensable, encore faut-il que, au bout du parcours, il y ait un logement disponible. Or, j'entends qu'il n'y en a pas assez. Cette séquence interpelle d'autant plus, Madame la Ministre, que la Déclaration de politique régionale fait de la lutte contre le sans-abrisme une priorité et que notre Constitution consacre le droit à un logement décent.

Derrière les procédures que vous nous avez expliquées, il y a surtout – les témoignages sont poignants – des personnes qui attendent une solution et des professionnels qui doivent quotidiennement trouver des réponses avec les moyens dont ils disposent. Apprendre que l'on est reconduit pour une année supplémentaire un 23 décembre relève effectivement du miracle de Noël, mais cela doit nous interroger. Comment sécuriser l'emploi et comment offrir des perspectives, non seulement aux travailleuses et aux travailleurs, mais également aux personnes qui bénéficient de cet accompagnement, quand une telle nouvelle tombe seulement une semaine avant l'échéance ?

Sous la précédente législature, avec les ministres Morreale et Collignon – ici présents à côté de moi –, une dynamique réelle a été engagée. D'ailleurs, vous le dites : le bébé n'a que quatre ans, puisque cette initiative date de 2022. Il faut le temps de lancer tout cela, ce n'est que le début.

En ce qui concerne le développement du Housing First – M. Collignon prendra aussi la parole à ce sujet –, il y a eu l'expérimentation des territoires zéro sans-abrisme, le renforcement des structures d'accueil, des relais sociaux et de l'accompagnement, ainsi qu'une mobilisation de moyens pour créer des solutions de logement : 35 millions d'euros rien que pour l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme ».

La question qui se pose aujourd'hui est simple. Je sais que l'on a déjà eu beaucoup de débats et d'échanges par rapport à cela au cours des deux dernières années et je connais le fondement de votre réflexion par rapport à ce qui est pérenne et à ce qui ne l'est pas, mais aujourd'hui, qu'a-t-on pérennisé ? Qu'a-t-on remplacé ? Quelles nouvelles dynamiques a-t-on engagées ? Au bout de deux ans, il faut pouvoir répondre à ces questions, dussé-je entendre qu'il y a des différences d'interprétation entre vous et nous. Je peux le respecter.

Toutefois, au-delà des prises de parole, il faut regarder la réalité budgétaire. Depuis le changement de législature, il y a maintenant deux ans et trois mois, les crédits consacrés aux investissements dans le logement public ont diminué de près de 75 millions d'euros : environ 50 millions d'euros en 2025, puis près de 25 millions d'euros supplémentaires en 2026. À ce sujet, Madame la Ministre, vous nous avez répondu que plusieurs de ces financements étaient temporaires – d'où ma question précédente – et que des investissements décidés sous la précédente législature continuent aujourd'hui à être exécutés. Bien heureusement ! De plus, le caractère temporaire d'un financement n'efface pas le choix politique qui intervient à son échéance.

Les besoins demeurent. Je crois avoir entendu que non seulement ils demeuraient, mais qu'ils devenaient de plus en plus prégnants, avec un point très sensible dans votre expression par rapport à l'apparition de très

nombreux cas féminins. À présent, les femmes sont dans la rue. Dans un tel contexte, décider de ne pas renouveler, de remplacer ou de ne pas pérenniser, c'est un choix politique ; ce n'est pas une fatalité budgétaire. Ce choix a une importance particulière lorsqu'on parle, comme aujourd'hui, de sans-abrisme. On ne peut pas ambitionner de sortir durablement davantage de personnes de la rue sans augmenter parallèlement l'offre de logements accessibles. Au bout de la chaîne, pour vous qui travaillez dans ce domaine, il faut des logements disponibles. S'il n'y en a pas, tout le travail précédent ne va pas aboutir à un relogement.

Vous l'avez dit, 50 000 ménages figurent déjà sur la liste d'attente de logement public. Si l'offre publique ne progresse pas suffisamment, les possibilités de relogement restent mécaniquement contraintes, et la puissance publique dispose de moins de leviers face aux tensions du marché locatif privé. On a bien vu le différentiel entre le prix d'un logement privé, le prix d'un logement public et le prix d'un logement public AIS. Il y a là trois normes bien différentes.

L'accompagnement social peut être renforcé. J'ai travaillé six ans dans un CPAS, et pas le plus petit, celui de Charleroi. L'accompagnement social ne peut pas être dissocié de notre conversation d'aujourd'hui. Ce n'est pas possible, même si nous y sommes contraints aujourd'hui. Les dispositifs doivent être améliorés et les partenariats multipliés. J'ai vu plusieurs partenariats. À chacun son métier, à chacun d'être un maillon dans la chaîne, et vous ne pouvez pas être dissociés.

C'est précisément ce que doivent permettre d'objectiver les auditions d'aujourd'hui. Nous vous avons entendus, à partir de votre expérience concrète, sur ce qui fonctionne. Quels sont les blocages ? Quelles solutions peuvent être développées ? Quels moyens et quelles garanties vous manque-t-il ?

Ensuite, Madame la Ministre, en pleine collaboration avec nos auditionnés, à partir de ces constats de terrain, quels sont vos choix, vos objectifs chiffrés, vos moyens identifiés et le calendrier, notamment à l'approche des prochains arbitrages budgétaires ; j'ai presque envie de dire : à l'approche des arbitrages que vous allez faire cette semaine, lors du conclave ? Qu'en est-il également de la réforme que vous menez en matière de logement ?

Je vais m'adresser à présent à M. Dechenne pour Centr'Habitat. Mes collègues, M. Collignon et Mme Morreale, aborderont d'autres aspects. La première question que je vous pose porte sur un point qui m'a interpellé. Pourquoi ne pouvez-vous pas – je dois peut-être me tourner vers M. Collignon, je rends à César ce qui appartient à Jules – accueillir un parent avec son enfant ? On voit régulièrement, au bord de certains ponts et le long de certaines rues, des personnes sans-abri avec leur animal, qui est vraiment l'animal de compagnie. Je me pose la question de la maman ou du

papa avec son enfant. Je voudrais vous entendre, il y a certainement une raison.

Le plafond actuel de 10 ménages, Monsieur Dechenne, correspond-il encore aux besoins que vous constatez sur le territoire ? Quel objectif vous semblerait réaliste ? Je voudrais savoir, par rapport à votre expérience quotidienne et celle de votre équipe, si, demain, vous aviez l'autorisation d'augmenter les capacités du dispositif, à combien vous augmenteriez ces capacités, dans un monde idéal où il n'y a pas de problèmes budgétaires. Quel serait-il ?

J'en viens à une autre question précise. Dans les deux expulsions intervenues, quels facteurs ont conduit précisément à l'échec du maintien au logement ? Y avait-il moyen de faire autrement ? En résumé, qu'aurait-il fallu de plus pour l'éviter ? Était-ce écrit ? Ne pouvait-on vraiment rien faire ?

Le financement de l'accompagnement social est-il suffisamment stable ? Je vous ai entendue, Madame Veldhuijzen, sur la prévisibilité des financements pour la pérennité de l'action et le maintien des équipes et des partenariats. Ce financement est-il assez stable pour que votre SLSP ou d'autres puissent s'engager sur plusieurs années ?

Monsieur Dechenne, votre projet est actuellement centré sur les personnes isolées. Faut-il aujourd'hui ouvrir davantage Housing First aux femmes, aux jeunes et aux familles ? Pour vous, est-ce un nouveau public par rapport à l'origine du projet ? Sur la base de votre expérience, seriez-vous favorable à ce que toutes les SLSP contribuent à Housing First selon un objectif adapté à leur territoire ? On a entendu – Monsieur Prumont, vous vous en êtes exprimé – les différences de situation entre Dinant et d'autres. J'ai retenu Dinant, Ath, Huy et Philippeville.

Une question transversale par rapport à la réforme que Mme la Ministre mène pour l'instant. La réforme des pôles locaux du logement est appelée à modifier l'organisation et la coopération entre les acteurs du logement. Monsieur Dechenne, j'imagine que vous avez été questionné, associé et consulté dans le cadre de sa préparation. Quelles opportunités y voyez-vous pour votre société et votre secteur ? À l'inverse, quelles sont les principales inquiétudes ou demandes de garantie quant à vos missions, votre autonomie, vos moyens et vos partenariats actuels ?

Voilà pour mes premières questions. Monsieur le Président, si vous voulez bien, pour le groupe socialiste, je vais céder la parole à M. Christophe Collignon.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – La première des choses que je souhaiterais, c'est vous remercier les uns et les autres, non seulement pour vos prises de parole, mais surtout pour ce que vous faites au quotidien, parce

que l'on vous sent pénétrés par votre mission. On est face à un problème sociétal extrêmement important, même si l'on répète à l'envi que le droit au logement est un droit constitutionnel. Vous n'êtes pas face à une thématique, vous êtes face à des gens. Après la vidéo que vous avez montrée, en quelques secondes, on comprend toute la détresse humaine et toute l'utilité d'un dispositif. On n'en sauverait même que quelques-uns, ce serait déjà extrêmement important. Cette vidéo est touchante, poignante et elle mesure le défi auquel on est confronté.

On peut être de gauche ou de droite, avoir une vision de la société qui est divergente. Par contre, c'est un défi collectif et une responsabilité sociétale importante à prendre pour simplement faire en sorte de respecter des droits humains. Il n'est pas naturel que, au XXI^e siècle, des personnes soient contraintes de loger à la rue ou d'être mal logées en fonction de leur situation, de leur composition de ménage, de leurs revenus.

Malheureusement, la crise du logement est partout. Elle est même partout en Europe. On voit d'ailleurs que, pour la première fois, l'on a désigné un commissaire européen. Ce n'était jamais arrivé. Pour différentes raisons, parfois, dans les pays européens, il y a une tension, en lien avec la question de la marchandisation du logement : le logement doit-il être un bien qui fait partie d'une sphère pour laquelle on doit créer du profit ou s'agit-il d'abord de la mission de loger des humains ? C'est une question à échelle importante. Finalement, je me dis que, dans toutes vos prises de parole, vous démontrez quelque chose : chacun, à son niveau, est utile à la chaîne. Je ne veux pas avoir une prise de parole caricaturale, ce n'est pas simple.

Concernant le projet Housing First, je suis sensible à ce que vous avez exprimé pour les territoires ruraux, pour les villes moyennes, parce que la précarité est partout. Pour la précarité à la campagne, vous avez eu raison de dire que l'on est souvent montré du doigt, qu'il n'y a pas de moyen de locomotion. Par contre, les dispositifs mis en place sont concrets et utiles.

La thématique est compliquée : quand vous avez devant vous des personnes qui sont sous assuétude, qui ont des problèmes de santé mentale, ne font pas leurs papiers, il est évident qu'il ne suffit pas de leur fournir un logement. Il faut leur prévoir un médecin pour essayer de limiter ou de réguler leur consommation quand on le peut. Il faut un psychologue, quelqu'un qui fasse ses papiers, il faut un accompagnement. Ces dispositifs coûtent un peu plus, mais ils sont nécessaires pour faire en sorte que l'on soit une société digne de ce nom qui s'occupe des plus précaires. C'est ma conviction profonde.

On peut faire toutes les réformes du monde, on peut simplifier les dispositifs, dire que l'on va participer à de la simplification administrative, regrouper différentes institutions, je ne suis contre rien. Cependant, il faut

avoir quelque chose de guidant : comment faire du logement une priorité et amener plus sur le territoire avec des difficultés budgétaires que je ne nie pas ?

Vous prenez l'exemple des charges d'urbanisme – je vous regarde, parce que c'est vous qui l'avez évoqué en matière d'AIS – ; on est malheureusement en train de faire un arrêté qui fait l'inverse. L'arrêté sur la table du Gouvernement prévoit, lorsqu'il y a de grands ensembles, le fait de numériser et donc d'avoir des charges d'urbanisme en numéraire, plutôt que de faire ce que nous avons fait : prévoir des charges d'urbanisme consacrées à cette thématique qui soient à hauteur de 40 % des logements.

Ce n'est pas quelque chose qui coûte de l'argent. Lorsque vous recevez un promoteur qui a un ensemble immobilier, qui va créer 20 logements, c'est de se dire que la priorité est d'en confier pour *partim* à un opérateur de logement, peu importe la formule. Cela coûte zéro euro. Pourtant, ce n'est pas le chemin que l'on prend.

Je ne dis pas que tout est parfait. Il y a matière à simplifier la vie du citoyen et à avoir des portes d'entrée uniques. En ce qui concerne vos prises de parole – je m'adresse à la ministre –, en matière de logement, on est face à une telle détresse, à une telle demande, à un gap tellement important. Le simple fait de fusionner des outils va-t-il créer un demi-logement ? Je ne le crois pas.

Il faudrait chacun avoir un rôle spécifié, et essayer de trouver des réponses adaptées dans des temps budgétaires que je conçois assez compliqués. La politique, c'est faire des choix.

Vous évoquez une thématique importante. C'est vrai que l'on ne peut pas faire un travail sur un moyen et un long terme si, à chaque fin d'exercice, on se demande si l'on va pouvoir conserver ou pas son personnel.

Je sais que je ne pose pas beaucoup de questions, mais j'ai quelques convictions assez fortes. Globalement, le but de ces auditions est non pas de faire un débat gauche-droite, de se dire que le précédent Gouvernement a tout bien fait, le nouveau fait tout mal, ce n'est pas mon objectif. Si l'on pouvait au moins convaincre quelques collègues que le logement et la crise du logement sont des problèmes majeurs, et que l'on doit tenter, autant que faire se peut, de pérenniser ce qui rend service au quotidien.

Je vous pose une question : qu'arrive-t-il si l'on vous retire votre million d'euros ? Le budget de la Région wallonne est de 23 milliards d'euros normalement. On consacre 1 million d'euros à un dispositif qui, au-delà des relais sociaux, fait qu'il y a un maillage global sur le territoire. Demain, si vous n'avez plus ce million d'euros, mettez-vous la clé sous la porte ? Que deviennent les gens ? C'est la question que je vous pose directement.

Je vais la reposer sur la notion de charge d'urbanisme. Parce que si on change de système, on arrive sur des charges d'urbanisme en numéraire. Ne faudrait-il pas inciter alors les villes et communes à prendre l'engagement logement ? C'est ce que fait d'ailleurs Namur, où le PS n'est pas en majorité – je le dis tout de suite –, et que je fais aussi dans ma ville : lorsqu'on reçoit un promoteur, on essaie de l'inciter à une mise à disposition d'un service logement, bien souvent une AIS. Le promoteur n'est pas nécessairement négatif. Il y trouve aussi son intérêt parce qu'il peut y trouver aussi une forme de fiabilité, de retour sur investissement, car on lui apporte ces différentes garanties.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en synthèse : d'abord, vous remercier pour vos prises de parole ; ensuite, vous dire que mon groupe est conscient du travail de terrain et quotidien que vous réalisez, et que ces auditions sont utiles pour remettre le phare sur une thématique qui concerne une grande partie de nos concitoyens. Parce que lorsqu'on est politique et qu'on est en contact avec le citoyen, on se rend compte que, très souvent, on vous parle de mal-logement.

Il y a d'abord ceux qui sont – comme je vous l'ai dit, je ne simplifie pas le problème – aujourd'hui privés d'un droit essentiel. Si l'on organise ce type d'auditions, c'est pour que l'on puisse reconnaître aussi le logement comme étant une thématique prégnante de notre société, d'en faire une priorité et de se dire que tout n'est pas nécessairement une question budgétaire : c'est parfois aussi une question de règlement ou de législation qui sont adaptés pour faire en sorte que les privés puissent également s'investir en la matière. Ils sont d'ailleurs demandeurs de solutions pour continuer à combattre collectivement cette difficulté.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je ne vais pas intervenir très longuement, parce que Laurent Devin a d'abord posé le cadre pour nous, mais c'est vrai que Christophe Collignon et moi-même, on est forcément touchés, impliqués par notre historicité sur le dossier. Je trouve que vous avez traduit magnifiquement, à travers les reportages qu'on a vus, ce pour quoi on se bat. On le sait quand on entend cela. On voit aussi le décalage entre des expressions que l'on peut avoir et le fait que cela ne puisse pas toujours rentrer dans des cases. On voit en quoi on a besoin de temps et d'élasticité, et de trouver des solutions pour émanciper un maximum de personnes et leur permettre d'avoir accès à ce droit fondamental qu'est le logement.

Je suis à titre personnel aussi très impressionnée, ces derniers temps, par le nombre de personnes qui viennent me trouver parce que leur vie bascule et qu'ils sont en grande difficulté pour se loger. Les parcours de vie peuvent être très épars, comme vous l'évoquez. Ce ne sont pas uniquement des addictions, cela peut-être un

divorce, un problème de santé mentale, un décrochage à un moment, la perte de son emploi, un divorce, vraiment des tas de raisons. On a l'impression que ce filet social ne posait pas de souci il y a dix ans. On ne venait pas nous trouver il y a dix ans en disant « je vais être à la rue ». Je me souviens de la première personne qui est venue me trouver. Je me suis dit que ce n'était pas possible, qu'elle ne pouvait pas se retrouver à la rue.

Aujourd'hui, cette normalisation, on ne peut pas l'accepter. C'est une question de dignité, de responsabilité pour la Région. Mais le chemin n'est pas simple. Je rejoins aussi ce que Christophe Collignon disait : « Il n'y a pas qu'à ». On a progressivement mis en place des solutions que l'on teste – on n'est pas toujours rentrés dans des cases, puisqu'on doit aussi essayer les plâtres – que l'on doit évaluer, que l'on doit ajuster. Vous avez essayé, dans vos institutions respectives, de voir comment les implémenter avec plus ou moins de succès. On doit pouvoir progresser. Je ne sais pas s'il faut décrétement tout bloquer, tout valider. Il faut encore tester un certain nombre de pistes, par exemple de l'habitat léger, sur des expériences existantes de personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou qui ont essayé des échecs progressifs.

Quand on a testé « Territoires zéro sans-abrisme », certains ont dit c'est Housing First. Or, pour des personnes qui ne sont pas à la rue, qui viennent de tomber à la rue ou qui sont en mal-logement, les tout premiers, cela va, mais pour tout le reste – malheureusement, il y a énormément de monde –, cela ne fonctionne pas très bien par rapport aux villes – c'est une réalité que je connais aujourd'hui, mais j'ai la chance d'avoir connu les deux, une commune rurale, puis une ville.

Vous évoquiez les appartements, les questions de copropriété par rapport aux AIS, les questions de cohabitation. Cela doit entrer en ligne de compte, si l'on obtient un logement, mais qu'après on voit qu'il y a des problèmes de cohabitation. C'est pour cela que je trouve que les mesures mises en place sur Utrecht, sur Barcelone et d'autres villes – dont vous avez peut-être déjà connaissance dans les échanges entre villes et entre régions – sont intéressantes parce qu'elles permettent à des personnes d'avoir leur petit chez-eux. L'habitat ne doit pas être grand ni luxueux, mais avoir une forme de quiétude et de coexistence qui leur permettent de rester et de se stabiliser. Ce sont les meilleurs résultats que j'ai vus pour des personnes qui étaient sans abri ou atteintes du syndrome de Diogène, qui peuvent cumuler plusieurs réalités, mais qui se sont stabilisées.

Cela doit nous faire progresser par rapport à l'habitat permanent. Au début, quand on a initié, tout le monde avait presque un jugement moral sur l'habitat permanent en disant que c'était indigne de loger des gens dans des habitations permanentes. J'ai constaté que l'on avait des réussites exceptionnelles en stabilisant des personnes qui étaient à la rue dans ce type d'habitation. Ce qui

n'enlève pas le fait qu'il faille résoudre des problèmes d'accessibilité à l'eau, au chauffage, à la sécurité du domicile, et cetera. Si mon intervention pouvait compter, c'est ce que je voudrais partager avec vous : l'importance de tester encore d'autres pistes sur la fragilité des êtres humains, qui pourraient se faire en partenariat.

Je rejoins votre focus sur les communes rurales et semi-rurales pour plusieurs raisons. Dans les communes rurales, parfois, faute de services, on envoie dans les villes parce que l'on dit que, là-bas, la personne trouvera tout et ce sera plus facile et moins cher, et cetera. Je prends, par exemple, le dénombrement qui a eu lieu avec la fondation Roi Baudouin, notamment au sein de la ville de Liège – celle que je connais le mieux, parce que c'est mon quotidien – qui explique que la moitié des personnes qui sont à la rue ne sont pas originaires de Liège. Il y a une forme d'attractivité. Si chacun pouvait faire sa part de prise en charge, cela serait bien. Vous l'évoquiez, dans les communes rurales ou semi-rurales, parfois la pauvreté, la précarité est vécue de manière beaucoup plus stigmatisante que dans les villes. Je le partage, mais le contrôle social et le fait que parfois on puisse connaître son voisin ou savoir que l'on a une personne plus fragile que les autres, permet de protéger et peut-être d'être moins dans des situations de violence que ce que l'on peut connaître pour toutes les personnes qui vivent à la rue et doivent se tracasser sur leur survie, sur le fait de savoir comment dormir, savoir si elles seront à l'abri de la pluie, du vent, si elles auront une couverture, et ne pas se la faire piquer, si elles vont devoir passer d'un abri de nuit à l'autre et leur besoin d'être pris en charge.

Je fais le lien avec ce qu'un monsieur d'une société de logement de service public disait, on entend : « les gens ne veulent pas sortir de la rue », je comprends que ce soit ce que l'on se dit de prime abord, mais la situation est probablement bien plus complexe que ne pas vouloir sortir de la rue. L'état dans lequel se trouvent ces gens est un découragement profond, ils n'ont même plus d'énergie pour se rendre à des rendez-vous. Les besoins de première nécessité sont tellement prégnants dans leur vie que le reste, ce qui nous semble logique et rationnel, ne l'est pas pour eux. Je ne voudrais en aucun cas être à leur place. Il faut pousser la réflexion plus loin que cette expression.

Pour en revenir à aux éléments d'échange que j'aimerais avoir avec vous, c'est...

Pour en revenir aux éléments d'échange que j'aimerais avoir avec vous, pensez-vous que l'on pourrait tester des formules dans des logements qui sont plus particuliers, type habitat léger ? Avez-vous connaissance de projets comme cela ? Pourriez-vous nous en parler ? Ne pensez-vous pas, fondamentalement, que, quand on voit qu'un Wallon sur deux vit seul aujourd'hui, le modèle pousse à la solitude ? La solitude, c'est un cercle vicieux. On

pousse à la solitude pour avoir un minimum vital, pour les personnes précarisées et les personnes plus fragiles. Au fond, on ne s'en sort pas mieux parce que l'on est seul et l'on a d'autres problèmes en raison de la solitude, que ce soit des problèmes financiers ou de cohésion sociale.

Comment tester des formules de cohabitation qui pourraient permettre de se remotiver les uns les autres, tout en ne perdant pas le minimum vital auquel on a droit, et que la solidarité et la cohabitation soient encouragées et vécues positivement, à la fois économiquement, socialement et culturellement ? Avez-vous été confrontée à la disparition des capteurs logement, qui est une difficulté, notamment par rapport aux agences immobilières, sociales ou CPAS ? Il y a eu la disparition de ces personnes qui allaient chercher, en lien avec les projets Housing First, des propriétaires qui accepteraient, moyennant un accompagnement, en leur disant que leurs logements ne sont pas loués très cher et qu'ils avaient de toute façon des difficultés. Par contre, faisons ce partenariat ensemble parce que, nous, on les accompagnera.

Madame la Ministre, on a beaucoup de logements inoccupés et des formules dans les villes, dans les communes qui cherchent des procédures judiciaires, qui prennent énormément de temps, qui sont chronophages et, souvent, la montagne accouche d'une souris. Il n'y a pas de super résultats. Ne serait-ce pas intéressant que nous fassions ce travail chacun ? On a nos expériences et l'on pourrait revenir avec des propositions. Là où le bât blesse, là où il y a des manques et des problèmes réglementaires, ne pourrait-on pas les lever et voir, de cette manière, à bon prix, comment on pourrait faire d'une pierre deux coups et régler le problème de tous ces problèmes juridiques qui se posent pour récupérer ces logements et les mettre sur le marché locatif à des prix modestes ? Merci pour les échanges et pour le travail que vous réalisez.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je dois absolument aller chez M. Desquesnes présenter une proposition de résolution, mais je tenais à intervenir, parce que l'on s'est beaucoup manifesté pour que ces auditions aient lieu.

M. le Président. – Essayons d'être concis, sans vouloir du tout vous brider, parce que l'heure avance. Le groupe socialiste a pris 30 minutes. C'est son droit, mais, qu'en serait-ils si tous les groupes faisaient pareil ? Je le signale parce que je suis un peu le gardien du temps.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vais interagir avant que M. Devin reprenne ses 30 minutes. Merci beaucoup pour l'organisation de ces auditions – je parle plutôt à la Commission – et merci à vous d'être venu nous exposer le problème. Cela démontre qu'il y a

un lien évident entre la politique de sortie du sans-abrisme – on s'est engagés tous collectivement à en sortir pour 2030 – qui n'est pas uniquement confiné dans l'action sociale et dans la Commission de M. Coppieters. Cela doit revenir en logement et chez Mme Neven, c'est ce qui a été mis en avant.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion – j'imagine que oui ; souvent, quand on reçoit des personnes ici, elles se sont documentées – de voir les auditions qui se sont passées de l'autre côté : maisons d'accueil, abris de jour et abris de nuit, ils disaient tous qu'il y a un manque de logement. C'est aussi évident que cela. D'ailleurs, vous venez tous de le dire. Je ne minimise pas l'accompagnement, mais je fais le lien entre les deux commissions. J'ai un collaborateur qui restera là en permanence et j'aurai certainement un collègue qui viendra écouter vos réponses que je lirai très attentivement. J'avais envie – très brièvement, pour être agréable à M. le Président – d'essayer de synthétiser, puis de vous demander de réagir, aux conditions du Housing First qui sont :

- l'accès. Pour cela, Madame Neven, Madame la Ministre du Logement, il faut du logement accessible ;
- l'appropriation. S'approprier un chez-soi quand on n'en a jamais eu – je pense à tous ceux qui, à 18 ans, sortent d'institution et ont comme cadeau de joyeux anniversaire un *pass* pour la rue –, ce n'est pas rien, surtout quand on n'en a jamais eu et que l'on n'a pas les réflexes qui vont avec ;
- la stabilisation, qui concerne à la fois la ministre du Logement et le ministre des Solidarités et de l'Action sociale.

Le lien est évident entre le logement – l'appropriation et l'accompagnement – et la stabilisation. Si l'on veut du long terme, il faut que les deux soient en présence. Si vous pouvez réagir par rapport à cela ou le confirmer, n'hésitez pas.

Vous avez tous mis en évidence ce manque de logements. Je vais essayer de me focaliser là-dessus. C'est pour cela que nous sommes devant Mme la Ministre du Logement.

Pour la SLSP Centr'Habitat, tout le monde a mis en évidence le lien avec les relais sociaux qui font de l'accompagnement. De manière plus générale, comment cela se passe-t-il là où il n'y a pas de relais social ? On l'a beaucoup mis en évidence chez M. Coppieters et l'on se dit que la problématique est tendue ici aussi.

On voit que peu de logements de SLSP sont mobilisés dans le cadre du Housing First. Avec plus de 49 000 personnes en attente d'un logement public, il est assez évident de comprendre pourquoi cela se passe ainsi, c'est-à-dire qu'il faut soutenir la création de logements publics. Madame la Ministre, comment recevez-vous cette information, notamment par rapport au manque de disponibilité de logements sociaux

directement disponibles pour le Housing First ? La proportion est énorme. C'est impressionnant de voir à quel point il y en a peu dans les SLSP.

J'ai une question pour le représentant de Centr'Habitat. Vous êtes passé assez vite sur les conditions d'accès. Pouvez-vous détailler pourquoi celles-ci mettent un frein aux logements sociaux en général ? Il y a, d'une part, le fait qu'il n'y en a pas assez et, d'autre part, des conditions d'accès qui font que cela rend le problème un peu compliqué entre les différentes personnes qui pourraient en bénéficier.

Ce n'est pas votre cas, vous ne l'avez pas mis en évidence, mais lors des auditions, certaines SLSP s'étaient montrées plus réticentes par rapport au fait d'accueillir des projets Housing First. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et vous faire le porte-parole des autres ? Est-ce le risque d'impayés ou de dégradation du logement, ou l'accompagnement ? On a vu à quel point l'accompagnement est indispensable. Encore une fois, il relève plutôt du ministre Coppieters. Il est important pour nous de bien comprendre pourquoi des réticences se sont parfois exprimées. On peut évidemment le comprendre, mais il serait intéressant de vous l'entendre dire.

Je vais arrêter là pour ne pas être trop longue.

Par rapport aux SLSP, dans les critères et les modalités d'attribution, l'accompagnement social, le financement des logements, quels sont, selon vous, les leviers qu'il faut vraiment modifier pour que ce prorata puisse être augmenté ?

Nous avons été impressionnés de voir que la proportion était aussi faible dans le secteur des logements sociaux. Nous cherchons à comprendre les difficultés d'accès et il me semble que la première d'entre elles, c'est l'accessibilité au logement et le manque de logements publics, tout simplement. Enfin, la demande est énorme, évidemment, et c'est intolérable d'en être à ce point là avec un tel taux de sans-abrisme qui persiste. Chaque dénombrement nous rappelle que c'est une question d'humanité. M. Collignon disait que ce nombre n'était pas naturel. Pour ma part, je pense que ce n'est pas tolérable d'avoir autant de gens dans la rue aujourd'hui.

Je m'adresse maintenant aux représentants des relais sociaux et j'ai la même question : que fait-on là où il n'y a pas de relais sociaux ? Vous nous expliquez que l'on ne vous a rien demandé et que l'on est venu vous appeler et la démarche était assez intelligente. Les ministres concernés, qui sont en face de moi, y ont participé. Les relais sociaux aident effectivement à pouvoir gérer aussi cet accompagnement. Quelles seraient vos pistes de solutions pour que cette solution puisse être déployable sur tout le territoire, même là où il y a absence de relais sociaux ? On comprend à l'écoute de votre vécu que cela doit être extrêmement

compliqué. Il y a des trous dans la raquette et comment faire ?

Les équipes sont à saturation. J'ai tendance à demander à M. Coppieters comment il finance. Ici, pour les équipes qui sont à saturation, pour la prévisibilité et le fait d'insérer ces équipes dans le long terme, c'est évidemment à vous que la question est posée, Madame la Ministre. Quelle est la suite des financements ? Comment allez-vous renforcer ce soutien et notamment les équipes qui sont derrière ?

Vous voyez, Monsieur le Président, j'essaie de vous être agréable. Je ne vous dis pas le nombre de questions.

M. le Président. – Oui, mais cela fait deux minutes vingt que vous avez dit que vous clôturiez, mais je vous en prie.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – J'essayais de vous être agréable. Si vous voulez, je vais sortir l'ensemble de mes questions, il ne fallait pas me tenter.

Je disais juste que le côté décousu et les arrêts dans mon texte font en sorte que j'essaie de reformuler des questions en fonction de ce qu'ont dit mes trois collègues précédents pour ne pas les répéter, mais je vois que mon effort n'est pas reçu à sa juste valeur, en tout cas par la présidence de cette Commission.

Je m'adresse aux représentants de RAPeL : où sont les principales limites du modèle par rapport au potentiel réel de captation de logements pour les publics Housing Led et Housing First ? Quels sont vos principaux freins par rapport à ce qui n'est plus mis en place ?

Je vais en venir maintenant aux AIS. Vous vous exprimez aussi pour montrer le manque de logements et d'accessibilité au logement. On a ouvert la porte à plusieurs voies d'accessibilité et de critères d'accessibilité au logement. Notamment, le fait d'aller récupérer tous ces logements vides et le sous-investissement. J'imagine que le prix est un frein à cette capacité à pouvoir mobiliser des logements dans ce « partenariat » avec le privé.

J'en viens à ma dernière question par rapport aux AIS. Savez-vous nous donner, au-delà du fait d'aller récupérer un nombre de logements – vous êtes aussi dans la particularité de ne pas pouvoir le stabiliser par définition –, des pistes de solutions ou, au-delà, des moyens qui vous manquent ? J'insisterai aussi auprès de Mme la Ministre Neven pour lui demander quelles sont les pistes de financement pour les agences immobilières sociales et pour renforcer ce créneau, que vous mettez, par ailleurs, souvent en évidence, Madame la Ministre. Je suis désolée de devoir vous quitter, mais j'écouterai et j'aurai un compte rendu attentif, j'en suis certaine.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Comme mes collègues, je vais m'associer aux remerciements à l'endroit des différents intervenants, parce que – on en est collectivement bien conscients – cette problématique du sans-abrisme est importante et essentielle.

Malheureusement, qu'on le veuille ou non, il faut être lucide, cette situation ne va faire que s'aggraver au fil du temps, au regard du monde dans lequel on vit. J'en veux encore pour preuve un article de ce matin où un jeune de 39 ans, sans-abri à Arlon, est malheureusement décédé. Il était pourtant issu d'une famille bien connue de la région. Preuve que les parcours de vie peuvent être parfois chaotiques et entraîner une forme de dégringolade qui nécessite fondamentalement un accompagnement.

On est contents de vous avoir entendus. Il y a des choses intéressantes – je vais y revenir et j'aurai également quelques questions –, mais on n'a pas attendu aujourd'hui – soyez rassurés – pour prendre conscience du constat dressé, qui peut être parfois fataliste, puisque, lors de la législature précédente, des outils ont été mis en place. Je paraphrase M. Collignon : c'est un défi collectif et l'on a pu, de manière collective, soutenir des initiatives en la matière. J'espère également que, dans les dynamiques qui seront mises en place par la ministre, l'on pourra évidemment trouver cette même unanimité.

Je partage également ce que j'ai entendu, il y a quelques instants, dans la bouche de M. Devin, à savoir ce constat finalement assez simple, qui résume la problématique dans laquelle on se trouve aujourd'hui : malheureusement, l'offre de logement, au regard des besoins, est, de manière assez colossale, très pauvre et insuffisante par rapport à la nécessité de notre société. C'est bien en cela que, sein de cette Commission, nous devons activer toutes les formes de leviers en la matière pour faire en sorte que cette offre de logement s'améliore. Cela doit se faire en parallèle avec tous les outils d'accompagnement. Vous en avez dressé quelques contours ici, mais c'est, en matière de tutelle et de moyens, auprès du ministre Coppieters que l'on peut trouver toute la dynamique. Je vous rassure, les ministres du Gouvernement savent travailler de manière très transversale. Toutefois, il est important que chacun comprenne bien quel est le rôle des uns et des autres.

Comme mes collègues, j'ai bien entendu les acteurs. Je dois vous faire une confidence qui n'est pas surprenante : à chaque audition, on peut auditionner depuis quelques mois chaque organisme, tout le monde nous dit la même chose. On a besoin de plus de moyens. On peut l'entendre. Je l'ai dit, la problématique est importante, que ce soit dans cette enceinte, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou au niveau du Gouvernement fédéral. On doit toutefois avoir un discours vrai et une forme de lucidité par rapport à la réalité financière dans laquelle se trouve notre Région wallonne. Elle a trait historiquement à des événements,

comme la crise covid, qui ont lourdement obéré les finances wallonnes, à des actions, des moyens souvent colossaux, mis sur la table en matière de logement et autres, mais qui n'ont pas toujours pu produire leurs effets en la matière.

J'entends bien, effectivement, et j'imagine, la ministre aussi, cette volonté de pouvoir bénéficier de perspectives à long terme dans des problématiques de fond qui ne vont pas se solutionner du jour au lendemain. J'aimerais bien aussi vous rappeler que, quand on entend encore ce matin que l'Europe va probablement diminuer les moyens à l'endroit des régions, l'on doit se poser les bonnes questions.

En cela, je voulais également vous remercier sur la manière constructive. J'ai entendu quelques accents, quelques éléments qui sont intéressants dans votre bouche notamment, et chacun se reconnaîtra dans les propos, la volonté de ne pas multiplier les outils, recréer des structures et des structures en la matière, la volonté aussi – c'est intéressant parce que cela ne coûte pas d'argent – de lever les obstacles administratifs. Ce sont des choses dont on a la responsabilité de trouver des solutions. Dieu sait que quand on fait de la politique, on a l'art de compliquer les choses. On crée des lois et des processus dans tous les sens en voulant protéger tout et tout le monde. Au final, on se rend compte que les effets sont contre-productifs.

J'ai entendu, et je partage l'avis de ma collègue, la réflexion par rapport à l'habitat léger. C'est une nouvelle dynamique qui a été mise en place par le Gouvernement : avoir une approche multifacettes, ne pas avoir de dogme par rapport aux solutions. En la matière, on sait très bien que les solutions viendront tous azimuts et que l'on ne peut pas privilégier une piste plutôt qu'une autre.

J'ai entendu aussi qu'il fallait mieux évaluer, je crois que c'était dans la bouche de M. Dechenne que je remercie pour une forme de franchise qui amène une réflexion et une discussion intéressante. Par exemple, vous avez évoqué la question de mieux évaluer les candidats, mais cela, c'est fondamental. Je me souviens de visites que l'on a eu l'occasion de faire à Paris avec la FAPIL et des représentants. Tout le monde dit qu'un logement, c'est l'étape numéro un. Non, je pense que bien évaluer les candidats, vous l'avez dit, c'est important. Chacun s'accorde à dire qu'un logement sans accompagnement efficace n'a pas beaucoup d'intérêt. On a parfois les raisons d'un échec qui est toujours regrettable.

J'entendais M. Collignon dire que la volonté du Gouvernement est de tout fusionner, qu'il y aurait moins de moyens, et cetera.

(Réactions de M. Collignon.)

J'ai peut-être mal compris, mais alors pardonnez-moi. Ce que je veux simplement dire, et je crois que

l'on doit avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître, c'est que ces auditions mettent en évidence une chose : chacun fait un peu de quelque chose dans ce domaine. Ce n'est pas pour rien que vous êtes déjà quelques-uns aujourd'hui à avoir pris la parole, et de la même manière, quelques-uns chez M. le Ministre Coppieters à avoir aussi expliqué votre travail quotidien en la matière, que ce soient les SLSP, les APL, les relais sociaux, les AIS, et cetera. Tout le monde fait un peu de quelque chose.

J'en veux pour preuve une réflexion de Mme Rizzo qui nous expliquait que, en matière de garantie locative, vous aviez joué un rôle, mais il y a également la Société wallonne du crédit social, et cetera. La question de l'articulation entre tous les acteurs et sur le rôle de chacun se pose. Ne pensez-vous pas que l'on peut lourdement améliorer l'efficacité ? Dans les derniers propos que j'ai entendus au niveau des AIS, c'était vraiment cela : chacun à sa place et il faut que l'on ait peut-être une meilleure manière d'organiser les choses.

Monsieur Prumont, vos propos ont été aussi intéressants à plus d'un titre. J'ai deux questions. Vous nous expliquiez qu'en matière de public cible pour le Housing First, il y avait un critère qui correspondait à deux ans d'être à la rue. Cela m'interpelle parce que, dans les propos qui ont été tenus, on voit que c'est difficile de faire changer les mauvaises habitudes et de permettre aux gens de retrouver un cadre stabilisant. Plus ils ont été longtemps à la rue, plus on a des réflexes humains qui ne correspondent plus forcément à ceux de la société. Je vous pose la question : si, au bout de six mois, on sélectionnait des publics, n'aurait-on pas plus de chances de résultats et plus d'efficacité pour pouvoir, après le logement Housing First, les réintégrer de manière plus ancrée dans la société ?

Je parlais tout à l'heure du fait d'être efficace. Je vous ai écoutée attentivement – je vais être un tout petit peu provocateur, ne méprenez pas mes propos –, mais vous avez dit : « Nous, le dispositif, en trois ans, il a fait ses preuves ». J'entends bien, vous avez mis en place des choses et, quelque part, vous nous apportez, à charge de preuve – je rejoins M. Devin –, des témoignages qui sont bouleversants et poignants. Ce sont ces mots, dans le commentaire. Est-ce cela le témoignage, la preuve ? Je vous le dis sincèrement : il y a des choses parfois qui m'interpellent, je voudrais savoir comment vous parvenez à dire qu'au bout de trois ans, vous êtes contents de vous. Tant mieux et je n'en doute pas, mais je veux mieux comprendre la manière factuelle dont vous analysez les éléments.

Je me souviens d'un reportage qui m'avait tout aussi bouleversé dans les territoires zéro chômeur, où l'on voyait effectivement un public cible qui disait combien le dispositif avait été intéressant et avait permis de retrouver de l'emploi. Toutefois, quand on regarde les résultats du dispositif et les témoignages qui étaient tout aussi bouleversants au regard des moyens publics – qui

sont ce qu'ils sont, je vous l'ai rappelé il y a quelques minutes –, en termes d'efficacité, on peut s'interroger si le modèle est le bon.

Je crois aujourd'hui que, à partir de nos réflexions et de votre approche et avec les acteurs aujourd'hui présents en Wallonie, il y a moyen d'être efficace et performant si chacun occupe un rôle et si chacun fait ce qu'il sait le mieux faire.

En la matière, Monsieur Dechenne – je vous remercie d'ailleurs une nouvelle fois –, vous avez parlé avec une forme d'autosatisfaction. Ma question est : comment pouvez-vous aujourd'hui convaincre les pouvoirs publics, le Gouvernement, à dire que les actions entreprises ont été efficaces pour telle ou telle raison ?

Monsieur Dechenne, vous avez évoqué un modèle – c'était très intéressant et je voulais vous entendre quelques minutes supplémentaires –, une méthode de travail. Vous aviez recruté une personne qui avait mis en place une dynamique qui s'occupait de 10 ménages, et cetera, avec un certain succès. Je voulais également vous entendre sur cette question.

Dernière question, Monsieur le Président, pour ne pas être aussi long que mes collègues...

M. le Président. – C'est fait, vous les avez dépassés.

M. Yves Evrard (MR). – Non, certainement pas 30 minutes.

Je voulais vous entendre sur le modèle que vous avez mis en place, notamment avec le Relais social de La Louvière. L'exemple que vous nous avez brièvement expliqué est-il une direction qui doit être suivie parce qu'elle permet de meilleurs résultats sur le terrain ?

Voilà les quelques questions que je vous adresse, en vous remerciant déjà pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – J'ai prévu à peu près cinq minutes maximum d'intervention, j'espère que cela ira. Je ne vois pas de sourire sur votre visage.

M. le Président. – Je veille simplement à l'esprit.

M. Jori Dupont (Indépendant). – J'ai prévu cinq minutes.

M. le Président. – Parfois, on est plus long que les intervenants, ce qui est paradoxal, mais ce n'est que mon avis.

La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Merci pour vos interventions. Comme tout le monde, je ne peux que vous remercier d'avoir pris le temps d'être ici.

D'abord, l'ensemble de vos interventions convergent vers un point : le logement constitue le point de départ du rétablissement, pas son aboutissement. J'ai retenu cet élément et, évidemment, que cela ne suffit pas.

Vous avez aussi dit que c'est un maillon. Le logement, l'accompagnement, la gestion locative, la durée de financement, et cetera, chacun de vous dites que, sans les autres, cela ne marche pas. Vous êtes ensemble et vous devez tous vous coordonner entre vous et c'est l'ensemble qui fait que cela fonctionne. En tout cas, c'est ainsi que je retiens vos exposés.

Madame Rizzo, Monsieur Prumont, vous avez insisté sur le fait que le logement en soi ne suffit pas. J'ai lu d'ailleurs dans un *slide* – je pense que c'était plutôt du côté des AIS – que « le logement est le point de départ du rétablissement et non l'aboutissement d'un parcours ». Certains oublient ce fait. J'aimerais pouvoir approfondir avec vous l'importance de cette chronologie d'action pour pouvoir sortir les personnes de la rue.

Concrètement, que se passerait-il si l'un des deux volets disparaît ? Il y a de l'accompagnement, mais il y a également le logement. Toutefois, si l'on décide que l'on va juste mettre du logement ou que l'on va juste mettre de l'accompagnement, en quoi cela ne pourrait-il pas fonctionner ?

Il est important de pouvoir l'expliquer et de pouvoir revenir là-dessus. Pourrait-on craindre que, en ne mettant que du logement, l'on se retrouve à un retour à la rue très rapide des personnes qui seraient bénéficiaires ? Inversement, si l'on ne fait que de l'accompagnement, ne pourrait-on pas arriver à mettre les gens sous un toit ? Combien de temps vous faut-il en moyenne pour considérer que l'accompagnement est une réussite ? Après combien de temps estimez-vous que vous avez fait cet accompagnement et réussi la finalité de ramener les gens dans la société ? Après combien d'années considérez-vous avoir réussi cet accompagnement ?

Monsieur Prumont, votre file de demandes est passée de 46 demandes en 2023 à 160 en 2025. Pourquoi cette augmentation ? Le projet est-il plus connu et y a-t-il de plus en plus de gens qui s'inscrivent ou constate-t-on une augmentation réelle ?

M. Evrard a commencé sa prise de parole en disant que la demande ne va pas diminuer, mais qu'elle va plutôt augmenter. Je ne terminerai pas la phrase de la même manière que lui, puisqu'elle ne va pas diminuer au regard des mesures prises depuis deux ans par la droite, que ce soit la limitation des allocations de chômage, la précarisation de l'emploi, les réformes ALE et APE ou encore la diminution des moyens accordés au secteur associatif. C'est certainement une des causes qui ne va certainement pas améliorer la situation à la fin.

M. Evrard revient avec l'austérité : on n'aurait pas le choix de faire des réformes. J'ai l'impression que, à

chaque fois, c'est une belle carte joker que nous sort la droite avec l'austérité, qu'elle sort quand c'est utile, mais qui n'existe pas pour les *top managers* de la fonction publique et qui ne fonctionne pas avec la fin des nominations qui va, elle, nous coûter très cher.

Monsieur Dechenne, à Centr'Habitat, vous nous avez dit qu'il y avait 4 974 candidats en attente, 535 sans-abri, et que vous aviez pu prendre en charge 155 d'entre eux. Vous avez accompagné une dizaine de ménages. Que vous manque-t-il pour aller plus loin ? Manquez-vous de moyens humains, de logements ou d'un cadre légal ? Que vous manque-t-il pour pouvoir augmenter ce dispositif ?

Monsieur Prumont et vous-même constatez d'ailleurs une hausse du jeune public. Quelles sont les causes, selon vous, de cette augmentation ? Vous avez parlé également de deux expulsions, à l'instar de M. Devin. Vu le public, on ne s'attend pas à un taux de réussite à 100 %, mais tirez-vous des enseignements de ces deux expulsions ? Avez-vous compris le pourquoi et le comment et avez-vous utilisé ces départs pour éventuellement améliorer le dispositif ?

Concernant les AIS, vous avez été assez clairs. Vous avez dit : « Les AIS ne peuvent pas assumer seules le psychosocial, la santé mentale et les assuétudes ; ce n'est pas possible de tout faire soi-même ». Aujourd'hui, comment s'organisent concrètement les partenariats avec les porteurs de Housing First ? Existe-t-il des exemples en zones rurales où l'accompagnement est plus éloigné ?

Vous avez demandé un fonds régional de solidarité pour les impayés résiduels et les dégâts exceptionnels. Avez-vous une idée de l'ordre de grandeur nécessaire pour ce fonds régional et quel serait l'effet attendu sur la mobilisation des propriétaires ? Cela pourrait-il rassurer les propriétaires, faire en sorte que l'on en ait plus, et cetera ? Quel est votre objectif derrière ?

J'ai des questions pour Mme la Ministre, puisque ce que l'on entend aujourd'hui, c'est que les incertitudes sur les budgets fragilisent les équipes, les engagements qui sont pris envers les propriétaires et ce genre de choses. Aussi, pouvez-vous vous engager sur une pérennisation avec un calendrier et une enveloppe ? Envisagez-vous ce fonds de solidarité qui a été proposé ici pour pouvoir sécuriser les opérateurs, comme le demandent les AIS ?

Enfin, comment allez-vous garantir la cohésion entre le logement, la santé et l'action sociale, puisque aucun de ces secteurs ne peut porter l'ensemble du projet et de ces situations ?

Enfin, j'ai envie de vous poser une question, presque d'un point de vue philosophique, à tous et toutes qui êtes ici. On a beaucoup parlé du comment : comment cela fonctionne, ce qui marche et ce qui bloque. Néanmoins, je voudrais vous demander le

pourquoi. Pourquoi est-ce important, d'un point de vue sociétal, de reloger ces personnes sans abri ? Que gagne l'ensemble de la société, et non pas seulement les personnes concernées, à ce que vous fassiez ce travail ? Je pose cette question parce que, dans notre société, on voit de plus en plus une vision très individuelle, du chacun pour soi, et non plus de cette volonté de la vie collective, de la vie de la cité et du fonctionnement de la cité. On est dans une vision un peu égocentrique de « moi, moi, moi ». Vous qui êtes sur le terrain, vous voyez ce que devient une personne quand elle retrouve un toit. Je suis convaincu que l'on gagne tous à avoir un toit sur la tête, ne fût-ce même que pour une question de sécurité et de tranquillité publique ; un thème qui est très cher à la droite, mais qui nous concerne tous. Il me semble donc important d'expliquer à celles et ceux qui ne sont pas encore convaincus en quoi c'est important d'avoir tous un toit sur la tête. Alors, si vous le voulez bien, avec vos mots, pourquoi devrait-on faire cela ensemble ? Quel est l'intérêt collectif à le faire ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie toutes et tous pour la présentation qui a été faite.

Il est vrai que l'on a focalisé sur le Housing First, qui est un sans-abrisme de longue durée puisque c'est plus de deux ans dans la rue. Dans le langage commun, quand on parle de sans-abri, on voit tout de suite la personne à la rue. Or, c'est une toute petite partie de la population puisqu'elle représente environ 2 % de l'ensemble du sans-abrisme. Mme Rizzo a rappelé les différentes catégories et notamment toutes les personnes sans chez-soi. L'observatoire a identifié plus de 18 000 personnes qui seraient dans cette situation de sans-abrisme. Dès lors, il faut avoir un regard sur le sans-abrisme plus important que le Housing First puisque la problématique est beaucoup plus large.

Vous avez tous soulevé des éléments communs que j'ai repris. Le sans-abrisme n'est pas seulement citadin puisqu'il est aussi rural. Je viens d'une province rurale. La grande majorité de la Wallonie, c'est la ruralité. Il est important de travailler non seulement sur des dispositifs orientés vers les villes et les grandes villes, mais aussi sur d'autres dispositifs. Tout le monde doit prendre sa part à l'échelle du territoire dans cette lutte contre le sans-abrisme.

Vous avez tous soulevé le fait qu'il faut éviter le point de basculement et que les solutions ne sont pas uniques ainsi que la nécessité de travailler non pas en silo, mais en partenariat. Certains d'entre vous ont insisté sur le fait de ne pas démultiplier les structures, mais de renforcer tous ces partenariats pour qu'ils soient plus cohérents au niveau des missions. Avez-vous des pistes afin de les améliorer, les rendre plus efficaces et les solidifier ? On a besoin de tout le monde dans cette lutte. Je suis sûre qu'il n'y a pas de réponse unique

parce qu'il y a des réalités territoriales différentes. Cependant, si vous aviez un élément sur lequel il faudrait travailler pour renforcer ces partenariats, ce serait déjà bien.

L'autre élément qui a été soulevé, c'est le manque de logements. Les AIS et les SLSP font état d'un grand nombre de listes de personnes en attente. J'ai commencé mon exposé en relevant les 18 000 personnes sans abri. Si les personnes sur liste d'attente n'ont pas un logement dans un certain délai, elles risquent de basculer dans le sans-abrisme. La problématique inclut le sans-abrisme, mais aussi l'ensemble des personnes sur liste d'attente des AIS et SLSP. Dès lors, il y a un travail à mener sur l'accessibilité au logement.

Une étude a été lancée sous le précédent Gouvernement. Mme la Ministre s'appuie sur cette étude du CEHD pour réfléchir à des guichets uniques de logement et à des pôles logement. Dans cette étude a été identifié le besoin de logements spécifiques par territoire. La réflexion est : comment mettre des logements à disposition ? Certains de mes collègues ont parlé d'habitat léger, mais il y a peut-être d'autres solutions innovantes qui existent ailleurs dans le monde. Je crois personnellement dans l'habitat léger pour le connaître aussi en milieu rural.

Il y a deux projets en particulier qui portent le même nom, mais s'écrivent différemment. C'est avec des majorités dans des communes qui sont totalement différentes. Il y a PréHanBulles à Tintigny, où le bourgmestre est MR. La Commune a mis à disposition un terrain pour mettre dessus des habitats légers, pour faire face à cette pression immobilière, cette pression foncière importante.

À Arlon, il y en a un autre « Le Pré en Bulles ». C'est « en », ce n'est pas le village « Han ». C'est pour aider des jeunes qui sortent d'une institution d'aide à la jeunesse à être en autonomie, à ne pas se retrouver tout de suite à devoir faire face à un logement à 18 ans. Il y a aussi un accompagnement qui existe.

Ces deux projets s'inscrivent dans des habitats légers et ils ont un succès. Il faut peut-être démultiplier ce genre d'initiatives.

J'ai organisé mes questions par interlocuteur. Je vais commencer par vous, Madame Veldhuijzen. Concernant les AIS, vous avez parlé de la communication vis-à-vis du propriétaire. Ma réflexion est : comment sensibiliser les communes qui sont partenaires déjà des AIS ou qui ne le sont pas ? Parce que même quand elles sont partenaires des AIS, il y a toutes celles qui, même si elles sont partenaires, n'ont sur leur territoire aucune structure confiée dans une AIS.

Puis, vous avez le cas où vous avez des promoteurs sur une commune qui sont prêts à mettre en location leur bien à une AIS, mais qui font face à une objection

de la commune au sein de l'organe d'administration d'une AIS.

Un travail est à faire, parce qu'une AIS est un partenariat public-privé. On parle souvent de propriétaires, mais avez-vous des pistes de réflexion pour sensibiliser les communes dans les démarches ?

Avoir des logements, c'est lutter contre les immeubles inoccupés. En ce qui concerne les procédures actuelles, elles ne permettent pas facilement aux bourgmestres – comme l'a dit Mme Morreale – de capter ces logements inoccupés. Avez-vous aussi écho de ces difficultés ? Avez-vous des pistes de réflexion pour remettre ces logements inoccupés sur le marché locatif, et plus particulièrement les AIS ?

J'entends la volonté, via les charges d'urbanisme, de confier un bien neuf aux AIS. On fait cela dans ma commune depuis un bon bout de temps. Néanmoins, les AIS ont aussi un rôle dans le volet de la rénovation. Si l'on pouvait capter les logements inoccupés ou les logements insalubres et les remettre dans le giron des AIS, on permettrait de remettre sur le marché locatif des biens de meilleure qualité au travers d'une rénovation.

Vous avez évoqué les différentes pistes de réflexion concernant le volet relevant du propriétaire, le volet relevant de la fiscalité. Pour moi, elle n'a pas à changer, mais aviez-vous une piste de réflexion par rapport à cet aspect-là ?

Sur le volet « communication », j'entends que celle-ci doit être renforcée. Certains éléments ont déjà été mis en place. La première chose que j'ai regardée quand j'ai reçu mon précompte immobilier l'année passée, c'est s'il y avait bien une mention concernant les avantages des AIS. À mon goût, c'était écrit un peu trop petit et pas assez mis en avant. Qu'est-ce qui peut être fait en termes de communication ?

Au-delà de cela, quel est le premier frein, pour le propriétaire, au projet de confier son bien à une AIS ? Est-ce plutôt la garantie de loyer ou la peur de la dégradation du bien ? Quel est l'élément sur lequel il faudrait peut-être travailler en priorité ?

Vous avez aussi évoqué la nécessité de lever les freins administratifs. Je voulais savoir ce que vous entendiez par là.

Enfin, comment le Fonds régional de solidarité serait-il alimenté et organisé ?

Madame Rizzo et Monsieur Prumont, vous avez aussi évoqué la frilosité des propriétaires. Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour lever cette frilosité ? Un levier régional pourrait-il être activé ?

Comment votre action se coordonne-t-elle avec les AIS ou les SLSP ?

Vous avez aussi évoqué un cadre réglementaire pour pérenniser les dispositifs. Quels seraient les éléments clés – je ne veux pas parler de budget – pour pérenniser le dispositif Housing First ?

Monsieur Dechenne, vous avez évoqué le fait que les logements étaient répartis dans les différents espaces et qu'une attention était portée aux besoins. Vu le nombre de personnes qui ont été identifiées comme pouvant rentrer dans le dispositif, comment la sélection s'est-elle faite ? Si c'est volontaire, cela veut dire que les autres ne le sont pas. Je voulais un peu voir comment cela se faisait. Par ailleurs, quelle est la durée d'un accompagnement réussi ? Je suppose que certaines personnes vont devoir avoir un accompagnement à vie, d'autres peut-être de deux, trois ans. Comment cela se déroule-t-il ? Par ailleurs – mais c'est peut-être aussi transversal –, des personnes sont en accompagnement et, à un moment donné, ils ne veulent plus d'accompagnement, mais sont toujours sous contrat de bail. Que se passe-t-il alors ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je commencerai évidemment par remercier les personnes ici présentes de nous avoir parlé du sans-abrisme et de l'accès au logement. Je rappelle un chiffre qui vient de Embuild, la Fédération de la construction : la Belgique doit construire près de 375 000 logements d'ici 2030 pour répondre à l'évolution démographique et à la fragmentation des ménages. Le rythme actuel, qui est d'environ 42 000 permis par an, couvre moins de 60 % de ce besoin. On est donc dans une crise structurelle de l'offre de logements, et l'on constate que le logement public ou social est le maillon qui encaisse une pression assez forte dans ce cadre.

J'ai d'abord une question générale par rapport à tous les intervenants. Notre société considère que le logement est une marchandise comme une autre pour laquelle il y a l'offre et la demande. Est-ce normal de fonctionner comme cela ? Le logement doit-il être soumis à la loi de l'offre et de la demande comme n'importe quel bien de consommation ? Faut-il une régulation beaucoup plus forte qu'aujourd'hui sous forme d'encadrement et de plafonnement des loyers ou de construction à investissements publics directs ? C'est important parce que cela conditionne tout le reste. Si le logement est une marchandise, alors vogue la galère, mais si l'on considère que le logement est un droit, alors la régulation peut être un instrument pour réaliser ce droit. J'aimerais avoir votre avis à tous sur cet aspect.

J'ai des questions à poser à Centr'Habitat à propos du coût au mètre carré des logements. On voit que, depuis le covid, les prix des matériaux ont explosé. Entre novembre 2020 et mai 2022, l'indice des matériaux de construction a augmenté de 35,5 % – si mes informations sont bonnes. Pour une SLSP, cela signifie que chaque chantier, rénovation comme

construction neuve, devient un danger pour les finances. Avant, il y avait parfois l'équilibre qui était possible, maintenant cela ne l'est plus. Ma question porte sur le coût unitaire réel des logements. Quels sont les logements qui coûtent le moins cher au mètre carré : des logements légers ou des logements préfabriqués ? Vous avez piloté des projets, quel est le coût effectif au mètre carré des alternatives comparées à la construction traditionnelle en brique ? Si l'écart reste défavorable, où cela bloque-t-il ? Est-ce le prix des matériaux, la chaîne d'approvisionnement ou des normes pas adaptées ?

Ma deuxième question pour vous concerne le modèle viennois. On voit que Vienne consacre 0,5 % de son PIB à la production de logements sociaux et coopératifs et près de 60 % des Viennois vivent dans du logement subventionné ou coopératif. La Ville achète du foncier, le confie à des promoteurs publics ou coopératifs et maintient les loyers hors marché. Ce n'est pas un modèle libéral, mais un modèle de logement public massif. Ce modèle serait-il transposable à la Wallonie ? Si oui, que manque-t-il pour le transposer ? Est-ce le foncier, le financement ou la volonté politique ?

J'ai une grande question pour RAPeL. Vous avez, parmi vos missions, la promotion du logement et des modes d'habitat alternatifs. J'ai une question par rapport aux habitats groupés qui reposent sur une logique économique assez claire : le foncier et les espaces communs sont mutualisés, la surface privative est réduite, le coût par ménage, tant en acquisition qu'en charges, baisse significativement. Les données que l'on a eues de « Habitat et Participation » recensent à peu près 380 projets en Belgique et 2 000 personnes inscrites sur des plateformes de recherche.

Considérez-vous que les habitats groupés pourraient devenir une voie complémentaire à grande échelle pour la production de logements publics ? Ne pas avoir quelques projets pilotes en marge – qui sont très intéressants et qui donnent des résultats –, mais cela pourrait-il être une véritable filière intégrée aux SLSP ou aux opérateurs publics ? Si oui, y a-t-il des obstacles ? Quel est l'obstacle principal ? Est-ce l'accès au foncier, les outils de financement ou le cadre normatif de « une personne, un logement » qui fait que la propriété collective n'est pas évidente à acquérir et à réaliser.

Pour Mme Veldhuijzen de l'Union wallonne des agences immobilières sociales l'Agence de l'Union wallonne, le compromis de l'AIS, c'est que le propriétaire a une sécurisation du loyer et du risque de vacance, puisqu'il a une garantie de paiement et de la gestion de son logement, et ce, en échange d'un loyer inférieur au marché. C'est l'échange qui est convenu. Il faut que cet échange reste attractif. Si ce n'est plus attractif pour le propriétaire, le système se contracte. On a désormais un problème qui fait que l'écart entre les loyers régulés et les loyers du marché s'élargit.

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a dit que, s'il n'y a pas de dispositif adéquat, l'offre de logements sociaux et abordables risque de diminuer. C'est ce qui se passe quand des propriétaires sortent du système des AIS. Observez-vous une accélération du retrait des propriétaires, surtout des petits propriétaires privés, des AIS ? Avez-vous une explication concrète à ce propos ?

Quelle est éventuellement votre solution ? Ce réseau des AIS est très important pour loger des personnes en incapacité de se loger dans le système classique.

J'en termine ici avec mes questions et je pense avoir été relativement brève.

M. le Président. – Oui, bravo à vous, Madame Bernard.

Voilà qui clôture la première intervention des collègues.

Chers collègues, il est 12 heures 36. Je vais lancer un défi à nos intervenants, mais ils sont libres de répondre comme ils le souhaitent : vous sentez-vous capables de répondre à toutes les questions posées dans un délai de 25 minutes ? Cela vous semble-t-il possible ? On va essayer ?

Il y a des questions précises et je pense que les réponses peuvent être précises également. Je propose d'y aller organisme par organisme, en commençant par vous, Monsieur Dechenne.

Ce n'est pas la peine de rappeler tout ce que vous avez dit dans votre intervention. Répondez à ces précisions qui sont demandées.

M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat. – Je ne m'attendais pas à ce qu'il y ait autant de questions.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Président, je ne veux pas perturber l'organisation. Je comprends que vous essayez de limiter les débats et de tenir l'agenda, mais il y a des questions adressées à la ministre. Cela sera-t-il dans le même délai ?

M. le Président. – Ce sera après la pause de midi. On fera une pause et l'on reprendra à 14 heures avec un éventuel deuxième tour de questions. Je compte sur les uns et les autres pour essayer de ramasser le propos.

M. Christophe Collignon (PS). – Il n'y a pas de souci, on ramassera nos propos, mais c'est pour nos invités.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Les députés ont fait 1 heure 20. Que voulez-vous que je vous dise ? Tous ensemble, vous avez fait plus que les intervenants ?

C'est la raison pour laquelle – on va aller vers cela –, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les auditions presse écrite auxquelles vous allez participer, on va fixer des timings par groupe. Sinon, moi le premier, je suis capable aussi.

La parole est à M. Dechenne.

M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat. – Je vais peut-être essayer de recontextualiser un petit peu.

Je ne suis pas à la base du projet Housing First, qui a été lancé à La Louvière. On est simplement un partenaire. La seule chose que l'on a faite, c'est de mettre des logements à disposition sur base volontaire. On n'a pas de subsides directs. C'est la Société wallonne du logement qui a créé tout un cadre pour préparer un arrêté du Gouvernement dérogatoire à la réglementation des attributions de logement.

Dans le cadre normal, un réputé sans-abri – ce sont les fameux 500 candidats que j'ai relevés tout à l'heure – a cinq points dans la réglementation. Ces cinq points lui permettent d'avoir un avantage certain par rapport aux attributions classiques.

Pour le projet Housing First, on prend un microscope et l'on vient zoomer sur le patrimoine de la société de 5 000 habitants, pour en choisir 10. Ce sont 10 ménages avec lesquels il y a un accompagnement spécifique. On participe comme on peut, avec nos besoins, avec notre équipe et sans aucune aide particulière, si ce n'est que l'on a du personnel du réseau social qui vient en appui.

Pourquoi pas de familles et pourquoi pas plus que 10 ? Cela, je n'en sais rien. Il faut le demander aux personnes de la Société wallonne du logement qui ont préparé cet arrêté. Je suis tout aussi choqué que vous que l'on ne puisse pas accueillir ; je suis le premier déçu par cette disposition.

Maintenant, je vais peut-être vous étonner. Vous demandez : « Pourquoi pas plus de 10 pour le moment ? » J'aimerais avoir énormément d'aides sociales pour les 500 sans-abri que l'on doit reloger et pour tout l'accompagnement social. Sachez que l'on a énormément de problèmes de dégâts locatifs. J'en profite d'ailleurs pour répondre sur les cas d'expulsion que vous avez mentionnés : moi, je n'ai pas envie d'expulser des gens. Cela paraît complètement absurde d'aider des sans-abri pour les expulser par la suite. On a vu un témoignage très touchant, et je trouve cela merveilleux, c'est vrai que cela donne un sens à tout ce que l'on fait.

Par contre, je pourrais aussi vous montrer le cas inverse avec des expulsions qui sont liées à des logements détruits, des dégradations et de la violence envers le voisinage. C'est malheureusement le quotidien de nos équipes. Ici, on a beaucoup vu le côté constructif. C'est très bien, on doit en effet travailler pour. Toutefois, rendez-vous compte que, chez nous, il y a des dizaines de milliers d'euros, tous les mois, de dégâts locatifs causés par des personnes que l'on doit malheureusement expulser. Avec 5 000 candidats dans l'attente, j'ai du mal à dire à quelqu'un : « Ce n'est pas grave si vous n'entretenez pas trop bien ». On ne peut pas tolérer cela. On a donc aussi une politique suffisamment coercitive pour ne pas tolérer de gros arriérés de paiement ou des dégâts locatifs très importants.

En ce qui concerne les mécanismes financiers, j'aimerais avoir beaucoup plus d'aides, mais j'en reparlerai après, car d'autres questions sur les finances ont été posées. Toutefois, j'aimerais surtout quelque chose de structurel. J'ai assez d'expérience pour dire que le gros souci est le manque de mécanisme structurel en logement. Un gouvernement nous propose un tel type de programme, l'autre un autre type ; maintenant, c'est encore autre chose. Je dévie un petit peu sur l'aspect du coût des logements au mètre carré. On a réalisé des projets quand on avait encore un peu de liberté dans la conception. Avec une bonne équipe technique – j'ai la chance d'avoir des bons experts dans les projets immobiliers –, on sait trouver nous-mêmes, bien qu'avec quelques contraintes, des projets avec des coûts intéressants.

Par contre, nous imposer des normes européennes, des logements avec des normes énergétiques invraisemblables – ce que je peux comprendre – peut nous empêcher parfois de réaliser notre métier de base, qui est de donner des logements sûrs et salubres. C'est pour cela que l'on manque de moyens. J'ai fait un aparté, mais cela répond à une question qui a été posée plus loin.

En ce qui concerne les conditions d'accès, question relevée par Mme Cremasco, c'est un peu la même chose. Je crois qu'elle a demandé les conditions d'accès par rapport au Housing First. Comme déjà précisé, ce n'est pas moi qui ai préparé cet arrêté ; je ne connais donc pas les motivations qui ont mené à quelques contraintes, notamment envers les familles.

Pourquoi les réticences quant à l'acceptation de mettre des logements à disposition ? Je vous avoue que j'ai beaucoup de collègues qui me disent que je suis fou d'avoir fait un truc pareil. En effet, on a déjà tellement de mal à joindre les deux bouts, on est quand même des gestionnaires de logements. Néanmoins, c'est un peu se tirer une balle dans le pied de mettre à disposition des logements pour lesquels on sait qu'il est probable d'avoir des problèmes ; même si ce sont de très beaux

succès in fine, ils peuvent tout de même nous mettre potentiellement dans des problèmes.

Des questions m'ont été posées sur l'évaluation des candidats. C'était plus par rapport au Housing First. Il faut distinguer le projet Housing First de la gestion des logements publics en général. Pour les logements publics, on n'a pas le choix : on a une liste, on doit prendre le premier. Si je prends le deuxième, je dois expliquer aux commissaires de la SWL pourquoi je ne prends pas le premier. Sinon, j'ai des problèmes, ce qui est relativement sécurisant vu le nombre de candidats, mais qui, parfois, peut manquer de souplesse.

Par contre, par rapport au Housing First, c'est un peu notre expérience de terrain qui fait que, chez nous, on est un peu étonnés. Je rebondis sur ce que je disais tout à l'heure par rapport aux 10 candidats. Cela peut paraître très peu, mais on n'est pas submergés par les candidatures au niveau Housing First, vu les contraintes qu'il y a par rapport à l'arrêté et par rapport au fait qu'ils doivent être volontaires. Cet aspect, vraiment, si je fais un zoom dessus, pour le moment, on n'a pas une surdemande à ce niveau, mais on travaille beaucoup. Justement, c'est là qu'il y a une sélection de candidats. On essaie déjà de faire rencontrer les candidats par nos équipes à nous parce que, à la base, c'est le réseau social qui nous les propose.

Par rapport à la demande de M. Dupont, qu'est-ce qui manque pour pouvoir attribuer plus que 155 logements de sans-abri ? Si j'ai bien compris, c'est un manque de logements, tout simplement. Comme je le disais tout à l'heure, les sans-abri, ils ont cinq points dans la réglementation, on attribue chez nous des logements actuellement à des gens qui ont neuf ou 10 points : avec les cinq points de sans-abri, cela va quand même assez vite. Dans nos attributions, un sur trois est réputé sans abri. Ce n'est pas nécessairement quelqu'un qui est dans la rue, mais comme vous en avez parlé tout à l'heure, c'est quelqu'un qui est sans-abri. Ce n'est pas si mal que cela, on remplit quand même bien notre mission.

J'en arrive aux questions de Mme Goffinet. Pourquoi les avoir répartis dans le patrimoine ? C'est un choix stratégique de ne pas vouloir les stigmatiser, de les mettre comme ça.

Comment sélectionne-t-on ? En fait, il faut savoir qu'ils arrivent dans nos listes de candidats normaux. Ce sont eux qui demandent. Ils peuvent demander cinq communes, cinq parties de communes. C'est la réglementation classique. En fonction de leurs demandes, on cherche le premier logement. On essaie de voir si un appartement ou une maison est plus adapté, on a plus de latitude que dans le logement social classique, mais on essaie au moins de ne pas se tirer une balle dans le pied en allant le mettre dans un endroit où cela ne pourra vraiment pas convenir.

Par rapport au contrat de bail, on prend beaucoup de risques, puisqu'on leur donne un contrat logement social directement. Si cela ne va pas, c'est malheureux. Si cela explose après un an ou deux, c'est nous qui buvons le bouillon.

Par rapport au temps d'accompagnement, on n'a pas énormément de recul, on a commencé il y a trois ans, les gens sont toujours accompagnés. Souvent, cela dure très longtemps. Comme on parle un peu d'expulsion – on s'en aperçoit quand on a nos réunions de staff –, à certains moments, quand on doit faire sortir des logements, les expulser, malheureusement, là, il manque quelque chose : il y a des gens qui ne savent pas gérer un logement. Avec nos quatre assistants sociaux, on ne sait pas sortir leurs poubelles, et cetera. C'est un peu triste, mais, malheureusement, on ne voit pas d'amélioration à ce niveau sur notre patrimoine.

J'arrive tout doucement au bout. Je vais parler un peu quand on parlait des problèmes de coûts. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure, il y a une augmentation des matériaux qui est extrêmement préoccupante. J'ai un chiffre en tête, c'est qu'on dépensait, un peu après le covid, 3 millions d'euros par an rien qu'en frais d'entretien de nos immeubles pour les 5 000 logements. On est passés à 5 millions d'euros en deux ou trois ans de plus. Il y a l'effet des dégâts locatifs qui augmentent, mais il y a aussi le coût des matériaux qui a explosé.

Sur le modèle viennois, oui, moi, j'en rêve, je veux bien. Si vous voulez, je suis preneur. On est là 60 %, mais, ici, on est à peine à 5 %. Pour passer de 5 % à 60 %, faites le calcul. Cela ne se fera pas en deux ans. Si je dois conclure avec un mot, c'est que je rêve depuis plusieurs années d'avoir un grand accord pour le logement qui pourrait passer au-dessus des clivages politiques et être pérennisé pendant 15 à 20 ans. Cela nous aiderait vraiment à avoir une gestion beaucoup plus fluide. Je préfère savoir que je n'aurai qu'un budget limité, mais de l'avoir pendant 10 ans que d'avoir des soubresauts au fil des gouvernements qui se succèdent.

M. le Président. – La parole est à Mme Rizzo.

Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL). – On a essayé de regrouper parce que c'était compliqué. Il y a quatre grands blocs. On nous a parlé des conditions de pérenniser le Housing First pour les quatre appels qui sont concernés par ces projets notamment. Ce qui est important de signaler, c'est que le capteur logement est financé par la ministre Neven et tout le dispositif Housing First par la ministre Coppieters. C'est cela aussi la difficulté et la joyeuseté du système. On est à la frontière des deux, et il faut que les deux soient de concert, que le plan d'action, que la pérennisation et le timing soient donnés de concert. Une perspective d'au moins cinq ans est nécessaire pour se développer, avec des moments où l'on peut se projeter et ne pas attendre la fin des cinq ans pour savoir si cela

continue. La difficulté est qu'il faut pouvoir garantir aux personnes qui sont déjà hyper stressées en logement qu'elles auront bien un accompagnement, et les propriétaires – qui déjà sont courageux de venir dans les dispositifs et de prendre les personnes les moins sexy comme locataires – qu'ils soient au moins sûrs qu'on ne les laisse pas dans la nature, sans accompagnement. Cela va être hyper compliqué sans cela.

Je remercie M. Dechenne parce que j'étais dans le projet pilote Housing First « Ménage accompagné, référent social » en 2011-2012, quand on a décidé des 10 ménages en question. L'idée était que les Housing First soient d'abord la responsabilité du service public. Comme ce sont les plus compliqués, l'idée était, pour que ce soit plus confort, que cette responsabilité revienne dans le giron public avec accompagnement. J'insiste, comme mes camarades AIS l'ont fait avant moi : ce n'est pas qu'on leur refile le problème sans accompagnement et sans ressources dans le logement pour accompagner les personnes et les dispositifs.

L'idée était de réserver. Le problème de la réservation de logement, c'est que dans la filière, on a tous ceux qui ont des points, tous ceux qui ont de l'ancienneté et tous les dispositifs de cohésion et d'urgence sociale qui sont aussi dans le pipeline, plus l'idée de réserver quelques places pour le Housing First. Au début, il y avait ces 10 ménages ; visiblement, ils n'ont pas augmenté. Toutes les SLSP ne le font pas. Historiquement, la Sambrienne le fait, de même que Centr'Habitat, mais il y a des sociétés qui ne veulent pas. On demandait comment rendre cela attractif ; en réalité, il faut même rendre cela attractif pour nos opérateurs en interne. Il y a vraiment un travail à faire là-dessus.

Je peux rassurer ceux qui se lancent – en tout cas pour Charleroi – : tous les logements pris en ménages accompagnés Housing First, il y a un taux de paiement, de garantie du logement, et cetera qui s'approche des 97 %. Quand l'accompagnement est là, il garantit beaucoup de choses pour les services publics. C'est la même chose pour les AIS. Là, une autre histoire va revenir en parallèle : pour les AIS et les APL, nous sommes dans le giron des OFS ; les collaborations APL et AIS ont été pointées du doigt par notre tutelle en disant qu'il y a un double subventionnement. Or, on ne travaille pas sur la même chose : l'AIS travaille sur le logement et doit monter en puissance sur la captation, nous sur l'accompagnement. Heureusement pour nous, toute personne qui est précaire n'a pas besoin d'un accompagnement social. Sinon, je ne sais pas ce que je vous donnerais comme budget. Heureusement, il y a toutes les personnes en précarité. Certains ont besoin d'un petit coup de pouce et un service d'aide ponctuelle peut tout à fait fonctionner. Par contre, une grosse proportion – je dirais 20 ou 25 % – de personnes ont besoin d'accompagnement plus collé-serré. Dans ce pourcentage, une partie aux alentours de 5 % de

personnes Housing First. C'est là que des opérateurs comme les APL sont indispensables.

Ce que l'on devrait davantage favoriser – j'espère que l'on en tiendra compte dans les pôles, et cetera –, c'est que tout ce qui est APL vient en soutien à nos camarades à côté, puisque, quand on nous fait travailler ensemble à géométrie variable selon les besoins, on se renforce mutuellement dans notre travail.

Pour les projets Housing First, c'est urgent. Je tiens à signaler que mon camarade ici à côté ne sait pas ce qu'il fait au 31 décembre. Nous sommes presque au 1^{er} octobre et nous n'avons toujours aucune réponse. Pour les capteurs, on sait, mais pour les financements structurels de Housing First, on ne sait toujours pas comment cela va aller. Je vous avoue que tout le monde est à bout de nerfs. Il faut bien imaginer que l'on a déjà des travailleurs sociaux qui sont avec des tarifs de l'associatif et dans des conditions de travail très compliquées avec le public que vous avez vu.

Les images que l'on a montrées avec le public que l'on a montré, ce n'est pas pour faire pleurer dans les chaumières. L'idée, c'est surtout de dire que c'est important que l'on remette la parole à ceux qui en ont besoin. Le parcours de l'usager, pour nous, c'est fondamental. Il faut qu'une personne qui rentre en abri de nuit, au bout du compte, arrive à un logement et se stabilise. C'est important que l'on puisse travailler de concert l'action sociale et le logement. De toute manière, toute personne en voie d'expulsion revient à la case logement à un moment donné. Donc, il faut travailler de concert et en transversalité, se soutenir mutuellement. Il y a un plan régional, un plan national et on voit un plan européen pour le logement de plus en plus, mais il faut travailler ensemble. Être opérateurs dans notre spécificité, c'est important. Je regarde M. Prumont : veux-tu ajouter quelque chose sur la Housing First ?

M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion. – Oui, je voudrais ajouter une petite chose. Mme Rizzo nous dit que l'idée est de pérenniser et de pouvoir s'ancrer. On demande en effet, a minima, la pérennisation des moyens qui sont actuellement mis en place. On parle de 1 million d'euros, mais pour quatre appels. Ce n'est pas 1 million par appel. Si on reprend ces chiffres et que l'on reprend par rapport au nombre de suivis, je pense que, pour l'instant, les quatre appels sont à 160 suivis. Le million peut faire peur, mais quand on reprend le nombre de suivis par rapport à la pertinence du travail qui est fait, l'accompagnement intensif intemporel, le maintien au logement de ces personnes et sur la globalité d'un territoire – il faudrait le calculer en mètres carrés – et à ce que cela coûte par rapport à un citoyen – il faudrait rapidement faire le calcul –, ce n'est pas énorme.

S'il y avait moyen d'augmenter les moyens, comme c'était mis dans la DPR, ce serait un plus. Mais le minima qui est demandé, c'est la pérennisation des projets. On a des questions sur l'évaluation du dispositif. L'évaluation peut se faire dans le temps. Vu que l'on fait de l'intensif et de l'intemporel, les résultats prennent du temps à émerger. Nous, on ne travaille pas la quantité, mais plutôt la qualité. On essaie que les gens se maintiennent dans un logement. On préfère travailler avec 10 personnes qui sont remises en logement et qui y restent pendant 10 ans, plutôt que, sur 10 ans, avoir mis peut-être 200 personnes en logement, mais que systématiquement, elles ressortent des logements avec des dégâts locatifs. On a lâché pas mal d'arguments aujourd'hui.

La problématique me touche parce que j'y travaille, mais je pense et je crois réellement que ce dispositif doit être maintenu en zone rurale et ailleurs.

Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL). – Puisque M. Prumont a enchaîné sur l'évaluation de l'accompagnement social, j'ai quelques éléments à ajouter. Quand on nous parle de la durée des résultats, et cetera, il faut savoir aussi que l'on a été demandeurs d'une étude d'impact. On est allé rencontrer le CEHD, notamment parce que l'on voyait plein de chiffres et de résultats. On est toujours en train de défendre notre travail social à cor et à cri, et, chaque fois, on nous demande quelle est notre efficacité. Je donne toujours cela comme exemple. À quel moment savez-vous dire, en termes éducatifs, que vous avez bien élevé vos enfants ? C'est toujours très complexe et c'est souvent plutôt certains indicateurs qui vont vous permettre de le savoir. Surtout, les choses ne sont pas linéaires.

Il y a des personnes pour lesquelles un coup de pouce va suffire et elles redémarrent. Puis, il y a des personnes pour lesquelles je suis au regret de dire que l'on accompagne des personnes sans abri les plus éloignées à « décéder décemment ». On accompagne des gens pour qu'ils meurent sous un toit. C'est l'extrême dans l'autre sens, mais c'est notre boulot. Il faut savoir que l'on vit cela régulièrement parce que ces gens, une fois arrivés dans le logement et qui se reposent, arrivent au bout du rouleau. C'est juste être dans la dignité humaine.

Je ne pensais jamais avoir le discours de mère Teresa de Calcutta en Région wallonne, mais on en est parfois là. Il faut le savoir et l'entendre.

Dans l'accompagnement social, c'est toujours important, le dispositif sans abri, si vous êtes dans ce dispositif et dans ces 20 %, il y a un accompagnement. Il y a beaucoup de personnes, au bout de trois ans, on a remis la situation administrative, on a remis un réseau, on s'est stabilisé, la santé va mieux, ils reprennent une formation, et cetera. Je peux vous témoigner de plein

d'exemples de gens qui vont même jusqu'à l'accès à la propriété. C'est aussi toute une partie de notre public très importante, il faut le savoir. Ce sont dans les cas où l'on récupère un déficit éducatif, on arrive à renouer l'estime de soi et on les fait repartir.

Puis, il y a toutes des personnes vraiment très loin au niveau de leur santé, de leur assuétude, de leur niveau psychique. On doit bien constater que l'autonomie n'est jamais à 100 %, mais même à 80-90 % devient complexe. On essaie de remettre un dispositif à plus long terme, avec des aides familiales, avec toutes des choses qui existent pour essayer qu'elles puissent se pérenniser dans un lieu stable. Évidemment, j'ai envie de vous dire que, pour quelques personnes, quelques pour cent, il y a un accompagnement qui est comme celui-là et l'on ne saura pas tout à fait les lâcher. Il y en a toute une partie où l'on doit récupérer un déficit social.

J'ai envie de vous renvoyer la question. Ce qui arrive dans notre giron est le résultat d'un déficit scolaire, d'un déficit éducatif, de parentalité, de justice qui ne fait pas son boulot, de système d'hébergement qui ne fait pas le sien. Je peux continuer comme cela. On les récupère à 18 ans, de plus en plus à 16 ans, pour essayer qu'il y ait plus de filières. On fait ce qu'on peut et, en plus, il faudrait toujours le faire dans un cours accéléré, alors que ces personnes sont dans des dispositifs depuis très longtemps.

Il faut aussi qu'elles le fassent de manière volontaire. Sachez que l'accompagnement social ne fonctionne qu'avec une adhésion de la personne. On posait la question de savoir quand la personne ne veut plus être accompagnée. C'est pour cela que c'est intéressant de scinder la responsabilité locative de la responsabilité accompagnement, parce que parfois on ne veut plus son propriétaire, mais on veut toujours bien l'accompagnement. L'idée est qu'au moins un arrive à rester dans le giron. Il faut savoir aussi que parfois des gens veulent plus l'accompagnement. On se dit OK et l'on attend la faute. C'est marrant comme on renoue énormément avec des gens en justice.

Une étude a été menée par le RWDH sur les expulsions, tous les moments clés jusqu'à l'expulsion – comme encore récemment, on en a eu une vendredi –, jusqu'au moment où l'huissier est là, il y a moyen de résoudre des solutions et de réancrer les gens dans leur logement. Toutes les phases et toutes les parties prenantes sont importantes dans ce dispositif.

Au niveau de l'efficacité, on est demandeur de l'impact, mais l'impact va être sur les différentes composantes de la personne : sa santé, sa santé mentale, son lien dans la société, sa formation, et cetera, en sachant que l'on n'est pas à l'abri d'un accident de vie, bien entendu. En tout cas, il y a des paramètres très importants : paiement du loyer et maintien dans le logement qui donnent beaucoup de choses et

d'espérance. Je rappelle que 1 euro donné dans le préventif, ce sont 7 euros que vous n'allez pas payer dans le curatif. On sait bien comment tous les dispositifs qui viennent en fin de parcours coûtent très cher. En lien, l'accompagnement est beaucoup moins cher. Efficacité du transversal, revenir aux camarades, captation dans le privé, captation dans le public, accompagnement social et un dispositif conjoint.

J'en viens, enfin, aux habitats légers et aux habitats alternatifs. Beaucoup de questions portaient sur ce sujet. Il faut savoir que notre réseau est très riche d'innovations : je pense à Racine, qui a mis des *tiny houses* à disposition de jeunes sortant de la rue ; nous-mêmes, nous squattons légalement un bâtiment à Charleroi pour y aménager des kots tremplins pour jeunes. On a aussi des habitats groupés, comme mes amis de l'ASBL « À toi mon toit », qui gèrent des logements avec des personnes valides et des personnes handicapées qui s'entraident dans le dispositif d'habitat groupé. On sait l'importance du lien pour se redresser et se remettre debout. C'est hyper important.

Il y a aussi un groupe d'alternatives d'habitat que l'on anime pour le moment au sein du cabinet avec l'ASBL « Habitat et Participation », des représentants de l'habitat léger et des *community land trusts* pour essayer de valoriser un agrément.

Vous savez, les *tiny houses*, c'est chouette, mais quand on demande d'en installer, bizarrement, cela devient très compliqué. Tout le monde rêve du rocking-chair, de la rivière et de la *tiny house*, mais, dès que l'on veut en installer, cela devient très compliqué. Il y a plein de questionnements sur l'aménagement du territoire. C'est encore une autre compétence – je suis désolée – à remettre dans le giron ici, mais il faut que les choses soient facilitées.

Quant à l'habitat groupé, je suis encore en discussion, avec mon CPAS – pourtant, Charleroi est assez sympa au niveau du CPAS et des collaborations –, pour le taux isolé dans des habitats groupés, pour voir un peu dans quelle mesure cela fonctionne ou non. Tout cela n'est pas gagné, et l'on est toujours avec ces mêmes questions sur les solidarités, sur des gens qui en dépannent d'autres pendant quelques mois, le temps que l'on se retourne. C'est très compliqué. Il faut avancer.

L'autre chose très difficile par rapport aux citoyens, c'est que l'habitat léger séduit peut-être sur un fil d'actualité, mais quand on veut en installer – même pour les voisins –, on se demande toujours si des Gens du voyage ne vont pas venir s'installer juste à côté. C'est une autre chose. Il faut savoir aussi que c'est une grande difficulté avec l'habitat permanent ; il faut soutenir les actions qui sont menées par des citoyens qui reprennent de l'*empowerment* afin de trouver des solutions à la crise du logement. Il faut les aider et les soutenir. Il faut éviter d'infliger une double peine pour l'habitat léger et ce genre de démarches, c'est-dire qu'il

faut aider les citoyens à faire reconnaître ce logement qui nous aide en apportant un soutien au logement plutôt que leur dire non seulement qu'il n'y a pas de logement, mais que, en plus, ce qu'ils font n'est pas OK. Il faut trouver un équilibre.

Les APL réclament très fort un placement de l'usager au cœur des réflexions. On est en faveur de ces alternatives. Il faut un soutien des politiques et des localités, de l'aménagement du territoire, des pouvoirs locaux et du logement, sinon, on n'arrive pas à les mener. Tout le monde doit aller dans le même sens.

Il faut savoir aussi que le collectif est à double tranchant, car notre public peut aussi en avoir marre du collectif. Cela fait partie de la difficulté. Ce sont des personnes issues de l'hébergement...

M. le Président. – Il faut vraiment que vous accélériez un petit peu, Madame Rizzo.

Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL). – Ces personnes sont issues de l'hébergement, de l'aide à la jeunesse et, à un moment donné, elles réclament d'avoir un logement seul ; ensuite, il souffre de solitude et cherche de l'aide. Vous voyez donc que l'on est aussi dans le paradoxe humain. Je suis pour les situations multiples, mais c'est vrai que, dans une crise du logement, on doit trouver ces alternatives d'habitat. C'est impératif. Il faut que tous les opérateurs, à tous les niveaux de pouvoir, ainsi que les différents ministres, soutiennent ces démarches ensemble.

M. le Président. – Je crois que le message est bien passé. Si vous avez fini, on va passer à Mme Veldhuijzen.

M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion. – Puis-je répondre à deux questions qui m'ont été posées ? Je serai hyper concis.

M. le Président. – La parole est à M. Prumont.

M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion. – C'est justement par rapport à l'augmentation du nombre de demandes. Il faut faire attention, parce que les gens parlent souvent du concept d'appel d'air, mais, pour moi, il n'est pas réel. En fait, l'augmentation du nombre de demandes vient du fait qu'un service vient d'arriver sur un territoire, mais surtout de la conjoncture, avec l'augmentation du prix des loyers et de l'énergie, qui fait que les ménages précaires sont de plus en plus au bord de cette problématique du sans-abrisme.

C'était pour répondre à la question de M. Dupont, en partie, et éviter que le Housing First ait cette mauvaise image selon laquelle la présence d'un dispositif sur un territoire entraîne forcément une augmentation de la

demande. Non, on fait émerger la demande, mais je pense que quand il y a des problèmes, il faut arrêter de fermer les yeux. Si l'on ferme les yeux, le problème continue à exister. Or, l'idée, c'est de le traiter. Sinon, ce serait super simple.

Mme Goffinet m'a également adressé une question par rapport à la frilosité. Je pense que la frilosité est surtout là parce que les gens ne connaissent pas. Il y a des stigmatisations autour de plein de choses et des peurs qui sont légitimes ou pas. Le fait que ces dispositifs sont en place, portent leurs fruits et fonctionnent, c'est le meilleur vecteur pour pérenniser ce genre de dispositifs. Notre capteur logements nous dit toujours : « Comment voulez-vous que je capte du logement en disant à un propriétaire que la plus-value du fait qu'on ait le logement pour un public Housing First, c'est l'accompagnement, sans pouvoir lui dire que la pérennisation de l'équipe d'accompagnement va se terminer le 31 décembre ? » On met également à mal le rôle premier du capteur logements, qui n'a plus d'argument pour capter des logements. Je tenais à le préciser.

M. le Président. – Merci. Le temps tourne ; désolé de vous presser un petit peu. C'est difficile parce que vous êtes les derniers, mais rassurez-vous, si vous n'avez pas répondu à tout, les collègues ne manqueront pas de revenir vers vous en début d'après-midi.

La parole est à Mme Meys.

Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement. – Ironie du sort, je suis probablement celle qui est la moins aguerrie à ce type d'exercice, mais je vais terminer en essayant de ne pas être trop redondante. Je m'exprimerai au nom des AIS. Mes collègues n'hésiteront pas à vous interpeller à la sortie ; ils nous ont accompagnés en nombre, car c'est un enjeu très important.

Je commencerai par le fait de démontrer que la crise du logement est un problème majeur. Je pense qu'on l'a bien démontré aujourd'hui ; les discours ont été très riches. En termes de responsabilité collective, je pense que nous y sommes. On ne serait pas aussi nombreux autour de cette table avec vous si ce n'était pas le cas.

En tant qu'AIS, nous côtoyons plusieurs catégories de personnes à la recherche d'un logement. On peut donc vous démontrer très facilement qu'il y a un public très éloigné du logement et très précaire, mais aussi tout un public qui est en transition suite à des difficultés que l'on peut tous connaître dans la vie. Je pense que chacun autour de cette table a connu un moment compliqué. Cela démontre bien que les parcours de vie sont parfois chaotiques, mais qu'ils sont chaotiques par étape. Aujourd'hui, la crise est énorme parce qu'elle se mêle à la crise énergétique, à la crise du travail, et cetera. En gros, elle se mêle au fait que le partage du gâteau est de plus en plus faible. L'enjeu réside donc dans la nécessité

de ramener beaucoup de justice sociale et d'équilibre pour apporter à ceux qui en ont le plus besoin cette aide efficace, qui est malheureusement faible en termes d'apport financier. Cela, on peut le comprendre.

Une AIS n'a pas pour vocation de trier les personnes. Elle a besoin de relais solides. Je pense qu'on l'a démontré aujourd'hui : notre rôle est d'accompagner les accompagnateurs, c'est-à-dire que les AIS prennent en gestion des biens, mais ne sont pas en disposition – ce n'est peut-être pas leur vocation ou leur expertise – d'accompagner les gens dans le logement sur le long terme. Il ne faut pas imaginer que l'on va pouvoir assurer un accompagnement avec six membres du personnel pour 300 logements privés, d'où l'intérêt de continuer à collaborer ensemble et peut-être, effectivement, de redéfinir les moments où cette collaboration doit exister et créer des instances où l'on va pouvoir choisir comment bien collaborer sur le terrain.

Il faut que l'accompagnement reste intensif. Nous qui vivons la pression des privés, on doit sécuriser le locataire, mais on doit aussi sécuriser le propriétaire et le logement lui-même. C'est vraiment passionnant, mais schizophrénique, pour être claire. Il faut donc que l'accompagnement intensif reste assuré pendant la durée nécessaire et par des partenaires qui ont l'expertise de la réinsertion. L'immersion n'a aucun sens si l'on ne garde pas en tête cette notion de durabilité et d'adéquation de l'accompagnement.

On parle toujours de vitesse. Nos vies sont tellement effrénées que l'on a du mal à comprendre, quand on réinsère quelqu'un, qu'il faut le réinsérer dans une société qui va très vite et qui pose déjà problème pour les personnes qui vivent dans le monde du travail, qui sont nanties, qui ont accès à pas mal de choses que ces personnes n'ont plus ou n'ont jamais eues. L'AIS doit pouvoir garantir le logement et le lien locatif, tandis que les partenaires doivent garantir l'accompagnement spécialisé. Les relais sociaux sont extrêmement importants. C'est ensemble que l'on rend la sortie de la rue tenable.

Pour être pragmatique, puisqu'on me l'a demandé...

M. le Président. – Pour répondre aux questions qui ont été posées surtout.

Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement. – Oui, mais elles sont nombreuses. Je voudrais surtout insister sur les incitants.

M. le Président. – Je me permets de vous interrompre deux secondes, sans vouloir du tout vous brider – c'est très important. Il y a une grande écoute, en tout cas chez les collègues. À votre avis, pour combien de temps en avez-vous ? C'est pour savoir si nous terminons maintenant ou si nous reprenons cet après-midi.

(Réaction de M. Devin)

J'ai posé une question à Mme Meys.

Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement. – Je dirais 10 minutes. Vous parliez de frein au niveau des propriétaires. Nous pouvons vous exposer le travail qui a été fait, le citer simplement. Maintenant, vous avez accès à nos travaux. Enfin, vous y aurez accès à la demande. Je pense que nous collaborons.

M. le Président. – Pour ne pas devoir vous obliger à cavalier, nous allons interrompre maintenant et reprendre dans une heure, à 14 heures 15. Vous connaissez l'adage : un ventre affamé n'a point d'oreilles. Nous reprendrons nos travaux avec vous, Madame Meys et Madame Veldhuijzen. Ensuite, nous referons un tour de parole avec les collègues pour voir s'ils sont rassasiés ou pas, s'ils ont obtenu les réponses à leurs questions. Mme la Ministre n'est pas obligée d'être là, mais elle est présente, et elle m'a dit qu'elle interviendrait également.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 16 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 23 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

(Suite)

Le sans-abrisme et l'accès au logement

Échange de vues

(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme Meys.

Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement. – Nous avons essayé de consigner les grands thèmes et axes des questions qui ont été posées. On ne va pas s'éterniser sur le partenariat. Nous avons bien démontré aujourd'hui à quel point les partenariats sont importants à tous les niveaux : avant l'accès au logement, pendant l'accès au logement et même parfois lors de la sortie du logement. La seule chose sur laquelle nous souhaitons insister – et qui n'est plus à prouver –, c'est qu'il est important de refixer un cadre et des moments dédiés pour convenir de la façon dont les partenaires collaborent, puisque l'AIS est le seul acteur de prise en gestion de biens pour compte de tiers. Dès lors, ce qui est important, c'est que chacun reste à sa place, mais puisse collaborer.

Pour répondre à la question de l'augmentation des incitants fiscaux – parce que c'est un enjeu important pour augmenter l'offre de logements –, l'UWAIS propose une amplification des incitants fiscaux afin d'encourager les propriétaires à confier leur logement à une AIS. Ces mesures visent à compenser le différentiel de rentabilité avec le marché locatif privé et à soutenir les efforts de rénovation énergétique. Il est important que nous soyons aidés dans cette transition de rénovation énergétique, qui est un enjeu important. Un appui technique est indispensable pour aider les AIS à collaborer et à coordonner efficacement tous ces travaux avec les propriétaires.

L'idée est de proposer :

- une accentuation des réductions d'impôts pour les travaux de rénovation et d'amélioration du logement ;
- une exonération de la TVA des travaux d'amélioration énergétique ;
- la gratuité des audits énergétiques ;
- une exonération totale du montant du précompte immobilier au bénéfice des personnes morales ;
- une réduction des droits d'enregistrement ;
- une réduction de l'IPP pour les biens achetés en vue d'une mise en gestion à une AIS ;
- une réduction des droits de succession ;
- une revisite totale du mécanisme actuel des prêts subventions et leur élargissement à tous types de propriétaires : communes, CPAS, Région wallonne et biens propres des AIS wallonnes ;
- un cumul des aides : les propriétaires bailleurs pourraient cumuler les différentes aides à la rénovation énergétique afin de maximiser l'impact des investissements.

Il faut savoir que les loyers sont déjà cadrés au niveau des AIS par cette fameuse grille de loyers de la Région wallonne, à laquelle tout le monde a accès – le citoyen lambda, mais aussi les AIS, les ASBL et les propriétaires privés qui mettent en location. Aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est que lorsque nous appliquons la grille des loyers, nous avons du mal à convaincre des propriétaires de mettre le bien en gestion auprès d'une AIS puisqu'ils louent la plupart du temps entre 130 et 140 % de la grille des loyers. Cela veut dire que le gap entre ce que nous pouvons proposer en respectant la grille des loyers et ce qui est proposé comme loyer dans le privé est assez important. C'est vraiment un problème à notre niveau.

Outre les incitants fiscaux dont nous avons parlé, la réduction du droit d'enregistrement de 3 % auquel les primoacquéreurs ont droit devrait être étendue aux personnes qui mettent à disposition un bien auprès d'une AIS. Comme je le disais il y a deux minutes, l'accompagnement technique à la transition énergétique est vraiment un élément important.

Nous parlons tout à l'heure des charges d'urbanisme en numéraire, ce qui ne nous semble pas

être la solution adéquate, parce que les proposer en termes de logement permettrait de mettre à disposition davantage de biens au PEB A. On sait à quel point cela va être important pour les publics en difficulté d'avoir des logements qui sont qualitatifs, et aussi de pouvoir permettre à un public fragilisé d'avoir accès à des logements dans des milieux où ils sont peu habitués d'accéder. Cela crée une forme de mixité. Pour nous, cette mixité est vraiment importante et l'on peut le prouver au sein des AIS puisque nous prenons des logements en gestion dans des immeubles où il y a des propriétaires privés, des locataires privés. On sait à quel point il est important de créer cette mixité.

C'est important pour le locataire lui-même d'avoir l'impression qu'il va pouvoir avancer dans la vie et qu'il peut aussi se dire que son logement ne doit pas être consigné dans un lieu où l'on crée de la promiscuité en termes de difficultés. Pour nous, c'est vraiment un levier essentiel. Cependant, sans les incitants fiscaux, on peut difficilement capter les propriétaires.

Vous aviez parlé des logements inoccupés. Pour ne citer que cet exemple-là, à Namur, un facilitateur a été engagé pour contacter tous les propriétaires de logements inoccupés. Il a fait le tri entre les logements qui ne pourront pas être rénovés pour des raisons techniques et administratives. Ensuite, il met ces propriétaires en contact avec l'AIS pour les logements qui peuvent être rénovés. Il faut quand même bien se rendre compte que, dans les immeubles inoccupés, souvent, il faut placer l'électricité, l'eau, et cetera. Ce sont déjà des charges qui sont vraiment très coûteuses et qui n'incitent dès lors pas le propriétaire à se lancer dans une rénovation.

Il y a aussi, comme je l'expliquais tout à l'heure, ce problème d'accompagnement technique à la rénovation du logement pour convaincre les propriétaires qu'en rénovant et en mettant à disposition leurs biens à l'AIS, il y a une forme de pérennité dans le loyer qui leur est octroyé par la suite. De notre côté, cela nous permet d'avoir des logements de longue durée puisqu'on y a investi forcément.

En matière de subventions à la rénovation, il y aurait vraiment une carte à jouer pour pouvoir rendre accessible la rénovation auprès de grands propriétaires, puisque les petits propriétaires ont souvent un second logement qu'ils mettent à disposition moyennant des petites rénovations qui sont réalisables et qui permettent de continuer à être un minimum rentable.

Il ne faut pas se leurrer, s'il n'y a pas de rentabilité derrière, cela va être compliqué de continuer à avancer sur ce thème.

En matière de diminution du nombre de logements, la grande problématique est la transition énergétique. Un propriétaire privé va investir chez lui des panneaux solaires parce qu'il sait bien qu'il va avoir un *return*

assez rapidement. Quand il met un bien en location, il n'a aucun intérêt ou bien très peu d'intérêt à ce que les charges soient faibles pour le locataire. S'il n'y a pas un accompagnement à ce niveau, il n'y aura pas d'intérêt au propriétaire de rénover leur logement. Cet élément est extrêmement important parce qu'un propriétaire qui accède à une AIS cherche généralement à y rester parce qu'il y a tous les autres avantages dont on n'a pas parlé, mais que vous connaissez très bien :

- l'assurance du loyer ;
- nous gérons administrativement l'intégralité de l'accompagnement du locataire, que ce soit au niveau des baux, mais même pour aller en justice de paix en cas de problème ;
- la rénovation du logement ;
- l'entretien du logement.

Il y a vraiment beaucoup de garanties et seul un propriétaire qui a vécu cette expérience est convaincu à quel point c'est important. Il y a d'ailleurs souvent des situations où des propriétaires refusent de mettre le bien en gestion à l'AIS voulant essayer de le louer sur le marché privé parce qu'ils veulent un *return* plus important assez immédiat et, finalement, reviennent auprès des AIS.

Notre réputation est vraiment à défendre. Comme l'avait dit un professeur de Solvay, nous sommes des « super agents immobiliers » puisque nous offrons un accompagnement et un suivi qu'aucune agence immobilière classique ne peut apporter. Je pense que j'ai tout dit.

Pour ce qui peut freiner les communes, de plus en plus de communes sont sous CRAC, je ne trahis aucun secret. Il y a la maîtrise de la dépense et parfois peut-être un fantasme des communes qui ont l'impression que, si elles mettaient plus de logements sociaux à disposition, on irait grignoter dans leurs dépenses, notamment en matière de CPAS, puisqu'il y aurait davantage d'allocataires sociaux. Notre modèle a bien démontré que la réinsertion peut aussi apporter du bon à ce niveau.

Vous avez posé la question tout à l'heure du nombre de communes qui adhéraient. Les AIS couvrent 98 % du territoire wallon. Il n'y a que 2 % des communes qui n'ont pas souhaité adhérer à une AIS, pour les raisons qui leur appartiennent. Je ne suis pas là pour juger.

Vous avez parlé du Fonds de garantie. L'idée est de répartir de projets spécifiques sur un certain nombre de logements qui seraient mis à disposition d'un public très précaire. On doit prévenir aussi les risques de grand danger de non-paiement du loyer, du fait que certains logements peuvent être saccagés, doivent être remis à neuf et remis à disposition des propriétaires. Nous sommes ouverts à la question de cadrer ce fonds qui est indispensable pour que les AIS puissent continuer à fonctionner.

Nous avons déjà entamé un gros travail au niveau du renouvellement des pôles logement. Mme la Ministre en parlera mieux que moi.

M. le Président. – Nous vous remercions pour ces réponses. Chers collègues, nous avons eu un premier long échange. Je compte sur vous, si vous désirez intervenir une seconde fois, pour faire preuve de concision, parce que le menu est encore assez chargé.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je suggère que la ministre donne son opinion ou réponde aux éventuelles interrogations qu'elle a reçues, puis que l'on s'engage à être beaucoup plus brefs. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Il y a une forme d'unanimité, non pas sur les solutions à apporter, mais sur les constats et le travail mené actuellement.

M. le Président. – On ne va pas décider pour l'ensemble des collègues. Peut-être que des collègues ont d'autres questions ou des réactions par rapport aux intervenants ? N'y a-t-il plus de questions, de précisions aux personnes auditionnées ? On ne revient pas aux personnes auditionnées après, parce qu'il ne faut pas pousser bobonne dans les orties non plus.

Je le précise pour ceux qui ne le sauraient pas, Mme la Ministre n'est pas obligée d'assister aux auditions, mais elle a tenu à être présente. Elle a été interpellée par quelques députés. Là aussi, elle n'est pas obligée. On va voir ce qu'elle va dire.

J'en profite pour excuser M. Dechenne, qui a dû nous quitter, parce qu'il ne se doutait pas que cela allait être aussi long. On comprend fort bien que son agenda ne lui permettait pas de rester cet après-midi. Je remercie celles et celui qui sont restés et ont aménagé leur emploi du temps.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Monsieur les Intervenants, tout d'abord, comme chacun l'a fait, je voudrais vous remercier pour votre participation à ces auditions sur une thématique qui mérite toute notre attention. Vous le savez, vous l'avez dit également, on y travaille déjà de longue date.

De ces différentes interventions, je retiens un message qui me paraît essentiel : la nécessité de renforcer les collaborations entre acteurs. Vous l'avez tous mentionné, chacun a sa place, pas de doublon, mais il faut renforcer les partenariats et les collaborations – c'est dans ce sens qu'on va – entre les opérateurs du logement, mais aussi entre le secteur du logement et les autres secteurs qui interviennent dans le parcours de vie des personnes : l'action sociale, la santé, l'aide à la

jeunesse, la santé mentale, l'accompagnement des sorties d'institutions et les pouvoirs locaux.

C'est ce qui en fait une problématique complexe, c'est d'arriver à faire travailler l'ensemble de ces composantes ensemble. Le sans-abrisme ne relève pas d'une seule politique publique. Il est la conséquence de parcours souvent marqués par une série de ruptures, vous l'avez dit également. C'est précisément le sens de la Stratégie de sortie du sans-abrisme qui a été adoptée par le Gouvernement et qui est pilotée par mon collègue, Yves Coppieters. Elle repose sur cette approche coordonnée et multisectorielle.

C'est dans ce contexte que des auditions se sont également tenues à la Commission de l'action sociale et de la santé. Comme mon collègue a pu vous l'indiquer, 6,597 millions d'euros ont été investis sur les budgets de solidarité pour déployer cette stratégie.

Pour ce qui relève plus directement de mes compétences, le groupe de travail transversal a identifié plusieurs mesures en matière de logement dans le cadre de cette stratégie, indépendamment des autres groupes, qui traitent d'autres matières sur lesquelles on pourra revenir.

Premièrement, il s'agit de garantir la viabilité des capteurs logement, dont il a beaucoup été question. À la croisée des secteurs du logement et du social, les dispositifs de captation assurent la mise en relation entre les propriétaires et les personnes en situation de grande précarité résidentielle, notamment pour les publics qui relèvent des typologies ETHOS Light et Housing First. Cette mesure vise à garantir la continuité dans l'attente de la réforme de l'Agence de l'habitation.

De mon côté, 500 000 euros sont affectés annuellement aux capteurs logement sur les budgets du logement, en faveur des 13 opérateurs impliqués dans le dispositif Housing First, dont neuf relais sociaux et quatre APL. J'ai inscrit cette subvention dans une perspective pluriannuelle.

Au-delà de la continuité du financement, on doit aussi réfléchir à l'avenir de cette mission. Cette réflexion sera menée avec le secteur dans le cadre de la mise en place de l'Agence pour gagner en efficacité, renforcer précisément les complémentarités et éviter la concurrence entre les dispositifs.

L'élément suivant concerne le fait de sensibiliser largement aux enjeux et aux impacts des expulsions et de renforcer l'accès à une information claire à cet égard. Cette mesure vise non seulement à améliorer l'accès à une information claire sur les droits, les recours et les aides disponibles, mais aussi à renforcer la sensibilisation pour éviter les pertes de logement évitables. Certains d'entre vous l'ont mentionné : on agit parfois en bout de course et l'on éviterait des problèmes si l'on arrivait à agir un peu plus en amont.

Ensuite, il convient d'assurer l'accès à un logement salubre à un prix abordable pour les publics des catégories ETHOS Light 1 à 7. Toute une série de travaux sont en cours. L'accès au logement passe notamment par la capacité de mobiliser plus de logements abordables. On doit continuer à mobiliser des acteurs qui captent des logements sur le marché privé et qui permettent à des personnes fragilisées d'accéder à un logement de qualité. Vous avez abordé toutes les difficultés qu'il y avait à capter ce logement et tous les écueils dans lesquels on peut tomber. C'est sur tous ces aspects que nous sommes en train de travailler.

Les AIS ont un rôle absolument essentiel à jouer dans la mobilisation des logements privés. Elles ont démontré qu'elles constituent un maillon important entre les propriétaires privés et les ménages qui rencontrent des difficultés, et leur activité doit être soutenue. J'en ai toujours été convaincue. D'ailleurs, pour répondre à l'appel du pied à cet égard, nous prévoyons bien, dans le cadre de la mise en place de l'Agence de l'habitation, de remettre sur le métier les prêts et subventions actuellement accordés par le Fonds du logement de Wallonie. C'est une réflexion intégrée ; je sais que cela prend un peu de temps – on en a longuement parlé dans cette Commission –, mais, vu le nombre d'intervenants, si l'on veut faire du bon travail, il faut vraiment prendre le temps d'analyser tout cela de fond en comble.

Un autre enjeu a trait à la mobilisation des logements inoccupés au sein du parc locatif d'utilité publique, sur laquelle on travaille beaucoup aujourd'hui. La SWL a mis en place un dispositif structuré pour monitorer l'inoccupation du parc. Quand une SLSP dépasse un taux d'inoccupation de 8 %, elle doit élaborer un plan opérationnel, avec des objectifs et des actions concrètes, pour revenir en dessous de ce seuil, et ce, dans un délai déterminé. L'avancement de ce plan fait l'objet d'un suivi régulier et ce seuil sera progressivement abaissé – on ne va évidemment pas se contenter d'avoir 8 % de logements inoccupés. Il faut procéder par étapes. En cas d'inaction ou d'insuffisance des mesures prises au niveau des SLSP, la SWL peut aussi mettre en œuvre des mesures de suivi renforcé ou activer un mécanisme de sanction.

De plus, un cadre de normes de bonne gestion sera introduit dans le cadre de la modification du Code à venir. En effet, il me paraît essentiel que l'on puisse qualifier ce qu'est une bonne gestion avec des critères et que l'on privilégie ce type de fonctionnement. À l'heure actuelle, cela n'existe pas du tout. Ce sera un volet important de la réforme que je vais déposer dans les semaines qui viennent devant le Gouvernement. La réforme de l'arrêté relatif aux ventes doit également participer à la diminution des logements inoccupés et à la rénovation du parc.

Au sein du parc privé, différentes initiatives permettent de mieux détecter les logements inoccupés,

mais également de proposer des solutions via la remise en état d'espaces inoccupés par les opérateurs locaux, de nouveau grâce au financement mis en place au sein de la future agence.

Je voudrais également évoquer l'idée d'explorer de nouvelles formes de mobilisation du parc. Je pense notamment au projet qui est développé à Namur, autour de logements qui sont issus de l'initiative privée, sous la forme de colocations à destination des personnes sans abri, avec un accompagnement social. Ce type de projet pilote va supposer naturellement un cadre réglementaire adapté et des garanties suffisantes pour éviter les dérives. Une modification de l'arrêté Salubrité est prévue, ainsi que la création d'un label pour éviter notamment les marchands de sommeil. Nous sommes en train d'y travailler.

Le recours au mécanisme du bail glissant me paraît quelque chose à promouvoir. C'est un dispositif qui peut constituer un outil intéressant pour accompagner le passage vers une relation locative.

En ce qui concerne la promotion du dispositif Housing First au sein des SLSP, à ce jour, il y en a huit qui ont développé ce projet Housing First avec l'appui de la SWL et du réseau de partenaires pour un total de 67 logements disponibles. On a vu, avec les auditions, à quel point cela restait compliqué. C'était très bien illustré par M. Dechenne, en l'occurrence. Néanmoins, c'est quand même quelque chose qu'il faut promouvoir et faire connaître peut-être davantage. À cet égard, la SWL prépare une journée d'information et de sensibilisation qui sera consacrée au Housing First et à ses résultats. Elle se déroulera en 2027. Quelles que soient les difficultés, c'est quand même important de faire connaître ces pratiques et de partager les bonnes pratiques et les expériences.

Je reviens sur quelque chose que j'ai beaucoup abordé, qui va voir le jour prochainement, à savoir la création de l'Agence wallonne de l'habitation, qui va permettre, via son centre d'études, de mettre à disposition des données nécessaires pour appréhender les différentes situations selon les spécificités des pôles. Un endroit sur le territoire n'est pas un autre. Cela a été aussi beaucoup expliqué : une zone plutôt rurale par rapport à des villes. Il n'y a pas que ces éléments, il y a toute une série d'autres caractéristiques, notamment la pression foncière et d'autres. Cela nous permettra de disposer de chiffres plus précis pour appréhender et surtout anticiper les problèmes à venir. C'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur : que l'on puisse, au sein de l'agence, disposer de ce centre d'études pour objectiver, avoir des chiffres sur l'état de la situation, l'état futur, des indicateurs de suivi des politiques que l'on mène.

Cette agence assistera directement, via ses antennes, les opérateurs locaux également et stimulera les collaborations intersectorielles. Au sein du secteur du

logement, c'est exactement ce que l'on veut faire. Comment arrive-t-on à voir où il y a des trous dans la raquette, voir où il y a des doublons et arriver à faire en sorte que tout cela fonctionne bien, qu'il y ait plus de fluidité, que l'on évite ces fameuses ruptures de charge dont on a parlé au début ?

Monsieur Collignon, vous m'interrogez en disant qu'une fusion n'apportera pas un demi-logement. Malheureusement, quand je regarde le nombre de logements sociaux, il est quasi identique aujourd'hui au regard du nombre de logements sociaux en 2000, indépendamment des divers plans de création de logements qui ont été mis en place au fil des législatures. Il y en a pourtant eu pour plusieurs milliards d'euros. En 20 ans, on n'a pas augmenté le nombre de logements sociaux. Il faut dès lors organiser autrement le fonctionnement du secteur. En tout cas, il faut se poser la question. On ne fera pas l'économie de cette réflexion. C'est ce que nous faisons.

L'intention que nous avons derrière cette réorganisation, c'est l'organisation du regroupement des faïtières du logement au niveau régional, l'organisation des acteurs locaux. Comment fait-on en sorte que les acteurs locaux, qui font tous du bon boulot et qui travaillent tous et sont tous motivés, aient plus d'impact et de meilleurs résultats ? Cela a été l'un des fondements du débat que l'on a aujourd'hui. C'est à l'origine de notre réflexion.

Par ailleurs, de manière générale, je relève que les exigences liées à certains programmes, notamment européens, sont, comme l'a précisé également M. Dechenne, parfois telles qu'elles mettent en péril la réalisation même des projets, tant l'équation financière est déséquilibrée. C'est vraiment quelque chose que j'ai constaté. Je prends un exemple. C'est quelque chose qui me frappe quand je vois que l'on va parfois chercher du A++ dans la rénovation de logements, alors que l'on pourrait faire beaucoup plus de logements en C et passer à un mix énergétique décarboné. C'est une question que je me pose. Je partage totalement ce problème. C'est quelque chose dont je tiendrai compte dans la rédaction de la base décrétable du droit de tirage.

À côté de toutes les mesures en cours de déploiement que je viens de citer, je voudrais également rappeler que les personnes sans abri bénéficient d'une priorité dans l'accès au logement public grâce à un système de points qui tient compte de leur situation et de leur parcours. C'est malgré tout un levier important. Ce n'est pas parfait : je me rends compte qu'il y a plein de gens qui ont plein de points pour des tas d'autres choses, c'est un fait. Néanmoins, il y a quand même quelque chose qui existe dans les critères d'attribution. De plus, nous allons également retravailler ces critères d'attribution.

Comme évoqué aussi par plusieurs intervenants, on travaille sur le développement d'habitats alternatifs au

sein d'un groupe de travail qui a été mis en place avec les associations, le cabinet du ministre Desquesnes et le mien. Comme Mme Rizzo en faisait mention, je suis bien consciente des contraintes qui sont liées au *permitting* et à l'aménagement du territoire, et c'est précisément ce type de frein qu'on veut lever dans ce groupe de travail notamment. J'aime autant le dire tout de suite, le ministre Desquesnes ne va pas tout faire tout seul ; il faudra une vraie sensibilisation des pouvoirs locaux. Vous l'avez dit : les communes sont aussi frileuses, certes, pas toutes et pas tout le temps, mais c'est un ensemble de leviers de sensibilisation qu'il faudra activer.

L'insertion de définitions d'habitats alternatifs dans le CoDT va permettre aussi de définir un cadre qui permettra leur développement. Je songe aux coopératives d'habitants, aux *community land trusts*, à l'habitat groupé, aux habitations légères. On a parlé des *tiny houses*. Comme vous le dites, la petite *tiny house* au bord du ruisseau, cela attire tout le monde, mais, c'est un peu une image d'Épinal, ce n'est pas toujours comme cela.

Je rejoins, en outre, l'ensemble des intervenants pour dire que le logement ne peut pas et ne pourra jamais, à lui seul, permettre aux personnes qui en ont besoin de prendre un nouveau départ. Cela ne suffira pas, c'est essentiel. C'est une pierre angulaire, certes, mais cela ne suffira pas. Pour garantir une sortie durable du sans-abrisme, il faut pouvoir s'inscrire dans un parcours d'accompagnement bien calibré. À cet égard, l'action de mon collègue, Yves Coppieters, est essentielle.

Pour ce qui relève de mes compétences, les référents sociaux interviennent au sein du logement d'utilité publique, dans l'accompagnement individuel des ménages et ils assurent le lien entre la SLSP, le ménage et les acteurs sociaux locaux. Leur intervention s'articule autour d'une approche réseau qui est fondée sur la complémentarité et une logique de coordination avec les partenaires locaux, pour favoriser des réponses inscrites dans la durée. C'est sans doute très fortement à améliorer, mais il y a quand même déjà certaines courroies de transmission.

D'une manière générale, je retiens également des auditions, la nécessité d'anticiper et de prévenir davantage. On ne peut qu'être d'accord. La question était posée par M. Evrard. Si l'on attend deux ans que quelqu'un soit à la rue, c'est évident qu'il faudrait pouvoir anticiper. Si quelqu'un est resté deux ou trois mois à la rue, il n'y a pas besoin d'un accompagnement aussi approfondi que celui qui est nécessaire dans le cadre du Housing First. Cette capacité de prévention est absolument essentielle.

À cet égard, la Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme place explicitement la prévention des ruptures parmi ses priorités. C'est vraiment le réel enjeu. On l'a

vraiment bien mis en exergue aujourd'hui. Le fait d'accompagner les accidents de la vie, de sécuriser une relation locative, de prévenir les expulsions, d'intervenir rapidement quand les difficultés sont rencontrées est indispensable. Identifier les filières qui mènent au sans-abrisme doit permettre de mettre en place les leviers qui permettent d'anticiper ces situations et de les limiter autant que possible.

L'anticipation et la prévention coûteront toujours moins que de mettre en place des démarches qui permettent les sorties de sans-abrisme. C'est tout le sens de la stratégie que ce Gouvernement porte.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, par rapport à l'expression de Mme la Ministre, j'ai cru comprendre en revenant que l'on ne pouvait plus interpellé des personnes que nous avons en face de nous.

Madame la Ministre, vous nous disiez qu'il n'y avait pas plus de logements publics aujourd'hui qu'en 2020. J'ai envie de vous poser une question tout en saluant votre présence ici : elle n'est pas obligatoire, vous n'y êtes pas tenue et vous le faites et je tiens à le saluer.

Aujourd'hui, combien y a-t-il de maisons Housing First ? Quel est votre objectif, vous qui travaillez par objectifs, pour 2027, 2028 et 2029 ? J'ai bien entendu M. Dechenne qui avait un rêve, celui de pouvoir compter sur un financement pérenne. Quelle est la part du budget Logement que vous allez consacrer à cette politique pérenne jusqu'à la fin de cette législature ? Je parle de 2029. Combien de logements supplémentaires en 2027, 2028 et 2029, et avec quel financement pluriannuel ?

La reconnaissance des opérateurs associatifs Housing First fera-t-elle l'objet d'une modification réglementaire ? Si oui, selon quel calendrier ? J'ai entendu : « Demande de pérennité, plus de logements et partenariats ». J'en viens au troisième point. Quels sont la reconnaissance et le financement que l'on va accorder à ces personnes ?

Il s'agit de connecter le sens de la politique du sans-abrisme à la politique générale du logement. Combien de logements publics aujourd'hui non louables seront remis en service en 2027 et avec quels crédits ?

Un financement très important a été réalisé lors de la législature précédente par M. le Ministre Collignon. Petit à petit, tous ces investissements portent leurs fruits. M. Dechenne disait d'ailleurs qu'il avait pu remettre 515 logements en location cette année, qui est une année exceptionnelle. On sait pourquoi.

Pouvez-vous présenter une trajectoire 2027-2029 consolidée en matière de nouveaux logements, de rénovations lourdes et de remises en location ? Le

Parlement pourrait-il disposer chaque année d'un tableau de bord croisant logement et sans-abrisme, en termes de logements mobilisés, de personnes relogées et de délais moyens de relogement et de maintien à 12 et 24 mois ? J'ai bien entendu le cas des expulsions. On n'est pas naïfs en la matière. Comme cela, on aurait une vue claire et transparente de la situation.

Enfin, quelles suites donnerez-vous à la proposition de fonds régional de solidarité avancée par l'UWAIS ? J'aimerais savoir un peu ce que vous allez faire d'un fonds régional de solidarité qui appartiendrait ainsi à une démarche collective.

Comment la réforme des pôles locaux du logement garantira-t-elle que les APL et les AIS conservent leurs moyens propres et leurs expertises ? J'aurais aimé vous entendre sur ces fameux pôles locaux du logement. Avez-vous été concertés ? Oui. Qu'en attendez-vous ? Comment vous voyez-vous dans cette structure globale ?

Madame la Ministre, comment éviterez-vous que la Région fixe de nouveaux objectifs aux opérateurs du logement, sans financer l'accompagnement social spécialisé correspondant ? Tout le monde l'a dit ici et tout le monde a besoin de cet accompagnement social. Sans cela, c'est un leurre de croire que l'on prend quelqu'un dans la rue, qu'on le met dans un logement et que tout va bien se passer.

Ces auditions montrent qu'il ne manque ni les acteurs, ni les expériences, ni les personnes qui en ont absolument besoin, ni les solutions. Les APL montrent que l'accompagnement peut être organisé au plus près des réalités locales, y compris dans les territoires ruraux. Centr'Habitat montre qu'une SLSP peut s'engager dans le Housing First. Les AIS montrent qu'une partie du parc privé peut être mobilisée à finalité sociale.

Derrière la diversité de leurs missions, tous nous ramènent aux mêmes conditions de réussite : des logements disponibles, des partenariats solides, un accompagnement adapté et des moyens suffisamment stables pour ne pas s'arrêter au terme d'un appel à projets. Sur ces quatre conditions, vous avez mes quatre questions. Je serai très attentif aux quatre réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Essayons d'être brefs et efficaces, comme nous nous y sommes engagés. Je tiens d'abord à remercier une nouvelle fois nos différents invités pour leurs exposés, leurs réponses et pour le débat qui s'est instauré. Je remercie également la ministre de nous avoir donné quelques informations. Tout n'est pas inintéressant.

J'ai quelques réflexions, notamment sur la notion d'expulsion. J'adhère au fait que l'on puisse mieux informer le public lorsqu'il doit subir une expulsion. Il y

a une procédure judiciaire, et cetera, il a des droits. Ceci étant, il y a un pan que l'on n'évoque jamais, c'est qu'il y a très souvent des expulsions sauvages. Très souvent, un propriétaire ne passe pas par la justice, il change les barillets, pour faire simple, ou met les meubles sur le côté. C'est une réalité pour laquelle, je pense, il n'y a malheureusement pas de statistiques. C'est une réalité qui n'est pas punie. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de procureurs du Roi qui en fassent une priorité et qui citent le propriétaire-bailleur pour violation de domicile. Là aussi, il y aurait matière à agir. Aujourd'hui, bon nombre de propriétaires procèdent de la sorte et c'est quelque chose qui n'est pas tolérable, tout simplement, même si j'entends bien qu'il n'y a pas que de bons locataires et qu'il y a des dégâts. J'adhère également à ce qui a été dit au niveau des SLSP.

Par ailleurs, vous avez beaucoup parlé des immeubles inoccupés sur le parc public. On ne va pas se voiler la face, c'est une réalité, pour de bonnes ou de mauvaises raisons – des questions de financement, des dégâts locatifs, ou des vides locatifs. C'est très difficilement explicable à la population. Je pense que vous avez raison de mettre en œuvre des mécanismes pour lutter contre ce phénomène, parce que ce sont des biens disponibles – sans vouloir simplifier le problème. C'est parfois techniquement compliqué, il faut mobiliser des équipes et faire des marchés. En revanche, dans la population, cela suscite bon nombre de questionnements. De nombreux mandataires demandent « pourquoi n'irais-je pas là ? C'est vide depuis x temps ». Il est nécessaire de bien comprendre les choses.

Concernant le parc public, déjà pas mal d'outils juridiques sont disponibles. Ils doivent être bien compris. Parfois, des communes de plus petite taille ne s'en saisissent pas. La taxe immobilière inoccupée est relativement efficace. Les actions en cessation existent au niveau du tribunal des référés. Pour moi, ce qui bloque, ce sont plus les deniers pour réhabiliter le bien. Cela a été dit tout à l'heure ; c'est plutôt là que nous attendons les initiatives du Gouvernement pour nous permettre d'avoir des outils. Il n'y a pas que des formules publiques. J'ai de l'expérience en tant que bourgmestre. Les choses ont été bien faites, mais je pense que, notamment lorsque l'on rénove de temps en temps avec le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, il se passe cinq, six, sept, huit ans. Soyons honnêtes : c'est beaucoup trop long. On a besoin de biens disponibles à moyen terme.

Nous devrions pouvoir aider avec des mécanismes juridiques, étudier où les communes n'ont pas l'ingénierie pour faire en sorte de mobiliser des capitaux privés, par exemple, permettre au public de démolir certains biens, ce qui permet au privé d'avoir les 6 % au lieu des 21 %, et d'avoir une mise à disposition du terrain où la collectivité peut retrouver ses droits par la suite.

Honnêtement, je crois qu'il y a une volonté importante dans différentes communes. Il y a des outils, puisque maintenant, on peut cibler les endroits où les biens où les consommations énergétiques présument une inoccupation. Là où le bât blesse, c'est le fait de réhabiliter le bien. Nous devrions nous pencher sur cet élément-là.

C'était mes deux questions à l'intention de la Ministre – ou mes remarques, comme elle le souhaitera.

Je vais conclure en disant que le panel est extrêmement intéressant ; que l'échange permet un peu d'élever le débat ; et que l'on doit pouvoir – et c'est une question de volonté politique – faire du logement une priorité. Encore une fois, je sais qu'il y a beaucoup de points d'entrée au niveau du logement, qu'il s'agisse d'aider à devenir propriétaire, à ramener des gens qui sont très éloignés du logement – c'est le dispositif Housing First –, des gens qui subissent une difficulté dans la vie ou des familles monoparentales. C'est aussi une question qui concerne l'urbanisme.

Moi, je suis bourgmestre depuis un certain temps. Je le suis redevenu, comme chacun sait – je l'espère. J'étais quand même très souvent confronté à des problèmes en termes d'aménagement du territoire. Je suis totalement opposé à l'étalement urbain, mais en conséquence, on doit nous permettre de reconstruire la ville sur la ville ; et d'arrêter d'avoir des obsessions, de dire « on s'arrête à l'étalement d'un immeuble du bout de la rue... ». Non. À un moment donné, il va falloir faire en sorte de modifier les différentes mentalités pour recréer du logement à loyer abordable. Le public ne peut pas tout. Il faut tenter de trouver diverses solutions et de nouvelles façons d'habiter en essayant d'agir en réseau ; et donc d'intensifier le fait d'avoir des mises à disposition par différents modèles.

On pourrait encore parler très longuement sur ce sujet. Je veux juste terminer sur un point au sujet duquel j'ai une question. J'ai été assez sensible au fait que certains territoires plus ruraux connaissent aussi des difficultés sociales ; et que pas mal de personnes en détresse y vivent, puis viennent vers les villes – comme Mme Morreale l'a évoqué tout à l'heure. Lorsqu'une ville est entourée de communes rurales, effectivement, elle doit fournir à la collectivité un maximum de services. Je ne dis pas nécessairement qu'il faut que chaque commune ait X logements publics, mais, par contre, lorsque vous demandez un peu d'aide à une commune périphérique, là, souvent la réponse est non. Je crois donc que là, l'autorité publique ferait œuvre utile en instaurant un peu de solidarité entre les communes et en imposant des mécanismes de solidarité.

Vous pouvez très bien être membre d'une SLSP et avoir zéro logement public. Si l'on veut faire œuvre utile, je pense que l'on ferait bien de dire à ceux qui ne veulent pas construire de logements publics qu'ils doivent, dans ce cas, cotiser et aider ceux qui en créent

dans un mécanisme qui doit être défini. Voilà les quelques réflexions que m'a inspiré cette matinée.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je pense qu'il faut retenir de vos interventions que ne pas avoir de réponse sur Housing First quasiment au 1^{er} octobre, ce n'est pas acceptable. Je crois, Madame la Ministre, qu'à l'occasion de la réunion de gouvernement de jeudi, il faut plaider pour que ce versement ait lieu, parce qu'il faut se rendre compte, sur le terrain, de quoi on parle. On est le 292^e jour de l'année. Il n'est pas acceptable de ne pas avoir de réponse à ce stade. C'est le premier élément. Les budgets sont prévus. Il faut pouvoir l'honorer. C'est aussi une question de crédibilité de cette Région.

Le deuxième élément concerne la question de la prévisibilité. Vous avez indiqué que vous aviez besoin que vos équipes aient un peu de stabilité, de façon à ce que l'on puisse aussi prévoir, pour les propriétaires, des assistants sociaux pour accompagner. Cela me semble logique. Je n'ai pas entendu de réponse par rapport à cet élément-là. Je reviendrai donc dans les prochaines semaines pour vérifier, en fonction du dispositif que la ministre proposera, si oui ou non on peut avoir des garanties pour 2027 et les années suivantes.

Le troisième élément concerne une question à laquelle je n'ai pas entendu non plus de réponse. En même temps, j'avoue que, quand on est dans une audition, l'objectif n'est pas de poser des questions à la ministre. C'est logique.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, c'est important, et je l'ai été. La ministre ne doit pas répondre à la question ; mais je la reformule. Je la poserai en question orale dans 15 jours.

Pour ceux qui ne rentrent dans aucune case, les plus compliqués, les plus marginalisés, avoir des logements pour ces personnes et faire un partenariat avec M. Coppieters honorerait ce Gouvernement, notamment en évaluant le projet « Territoires zéro sans-abrisme » qui termine sa première partie.

J'ai également proposé, Madame la Ministre, de vous relayer toutes les embûches que nous connaissons au niveau local dans la lutte acharnée contre les logements inoccupés. On s'est proposé, notamment avec Mme Nikolic et M. de Wasseige, pour faire une petite note qui permettrait de vous donner les expériences que l'on a et les différentes embûches que nous avons rencontrées afin de voir dans quelle mesure la Région pourrait éventuellement les lever.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Comme j'ai dû malheureusement vous quitter, mais que je pense avoir

suivi, je ne vais pas relancer des questions à Mme la Ministre. Je vais juste vous faire part de deux gros points d'attention. Évidemment, il faut perpétuer Housing First. Le cœur de la décision budgétaire arrive en Région wallonne ; je voulais juste vous informer, Madame la Ministre du Logement, que l'on attend désespérément la revalorisation des relais sociaux par M. Coppieters. Il y avait un accord du Gouvernement, mais on n'a jamais vu l'arrêté arriver. C'est en péril ; c'est une autre faiblesse par rapport au dispositif. Il faut le pérenniser et lui donner de la prévisibilité.

Je vais insister sur un deuxième point qui nous tient particulièrement à cœur et qui, je pense, a déjà été mis en évidence : les logements inoccupés ou le fait d'aller rechercher du logement et de le rendre accessible dans le bâti existant. Beaucoup d'études disent aujourd'hui que tous les logements dont on aurait besoin, en ce compris le sans-abrisme, existe dans le bâti existant. Il s'agit par conséquent d'activer des moyens de l'occuper et des moyens de le rénover ou de l'améliorer.

L'IWEPS et le Bureau fédéral du Plan nous annoncent que les courbes démographiques ont une tendance à la baisse à partir de 2046. Il faut absolument regarder aujourd'hui l'offre de promotion immobilière classique, inaccessible – beaucoup d'experts sont venus dire qu'il n'y a pas une crise du logement en tant que telle, mais une crise d'accessibilité au logement. Il est clair que l'on ne peut pas réquisitionner un nouvel appartement, parfois dans un quartier de nouvelle promotion immobilière, pour en faire du Housing First.

Madame la Ministre, vous avez parlé de *community land trust*. Je suis toujours impressionnée de la façon dont il s'est déployé puissamment à Bruxelles, mais pas en Wallonie, par exemple. Or, c'est une part de la solution pour aller rechercher du logement accessible. Il y a toute l'occupation temporaire dont on n'entend pas parler non plus. Il y a des tas d'organes qui participent à récupérer du logement dans le bâti existant, moyennant une petite remise à niveau pour arriver à ce qu'il soit occupable de façon tout à fait saine, et cetera. Cela donne des résultats particulièrement performants en Région bruxelloise – que je connais un peu mieux, mais peut-être ailleurs aussi. Cela mériterait d'être creusé.

Quand vous répondez à la mobilisation du logement inoccupé par une réponse sur les SLSP, ce ne sont pas les 8 % auxquels vous voulez arriver dans le logement – et par rapport aux SLSP dans le logement public – qui vont résoudre le problème. Le gros du bâti inoccupé est dans le bâti existant, entre autres dans le bâti privé. Par rapport aux primes à la rénovation énergétique, il y a aussi le fait de les conditionner sur une mise à disposition par une AIS. Y avez-vous réfléchi ? Ne pourrait-on pas dire que tous ceux qui vont faire l'effort et qui s'engagent pendant 10 ans à mettre à disposition leur logement à disposition d'une AIS auront accès au maximum de primes ou au taux le plus bas, et cetera ?

Ce sont des tas de choses qui peuvent être réfléchies, parce que l'on voulait vraiment insister sur le fait que mobiliser ces logements dans le bâti actuel doit être notre enjeu premier. Ces mètres carrés sont là et ce logement doit être récupéré. Merci beaucoup d'avoir écouté ces points d'attention.

M. le Président. – Mme la Ministre a même pris des notes, comme pour les autres interventions d'ailleurs.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Encore une fois, merci aux différents intervenants que l'on a entendus ce matin. Dans le tour de réponse que vous avez fait, vous avez montré toute la passion que vous mettez dans votre travail, dans votre mission de rendre des logements accessibles à des gens qui en ont vraiment besoin. On peut repartir du constat que le logement est un droit et qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour garantir ce droit à tout le monde.

Madame la Ministre, vous avez énuméré toute une série de plans et d'initiatives qui sont prises au niveau du Gouvernement, mais, puisque l'on est maintenant dans les périodes de conclave budgétaire, il va falloir que le Gouvernement garantisse la pérennité de toute une série d'initiatives, dont celle de Housing First. M. Prumont a indiqué qu'il ne sait pas ce qu'il fera le 1^{er} janvier, parce qu'il n'a pas encore la garantie que son travail va pouvoir être reconduit.

C'est une nécessité absolue que, dans le budget qui est en confection, il y ait la garantie de pérennisation des initiatives Housing First. Il y a aussi la nécessité de garantir la pérennisation des relais sociaux, puisque ce sont des projets qui marchent sur deux jambes ; si l'un n'est pas garanti, l'autre ne sait pas fonctionner. La coordination entre les ministres est primordiale. On pourra ainsi avoir des projets qui fonctionnent. Il y a aussi tout le travail sur le nombre de logements disponibles et accessibles. Il va falloir encore mettre en œuvre ces travaux. On sera attentif à la suite de vos actions.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je veux vraiment remercier Mme la Ministre. On a vu combien il était difficile de se mettre d'accord sur les auditions. On a fini par accepter et je remercie la ministre parce que l'on a parfois l'impression que les auditions ne se limitent pas au Housing First, mais que l'on fait un débat général sur la situation du logement en Wallonie.

On partage votre analyse. Vous avez pu exprimer aux organisations qui étaient représentées aujourd'hui votre vision d'avenir en la matière et vous avez témoigné de votre sensibilité dans les compétences qui sont les vôtres. Je pense à l'exemple des capteurs logement, où vous avez mis des moyens

supplémentaires et où vous avez offert des perspectives au secteur.

Vous avez aussi démontré – et je partage votre avis – qu'il ne s'agit pas, chaque année, comme on l'entend trop régulièrement ici, autour de la table, d'aligner des lignes budgétaires pour faire en sorte qu'une thématique se porte mieux. Un travail en profondeur doit être mené.

À travers l'Agence wallonne de l'habitation et les pôles Logement, c'est une occasion rêvée de remettre le travail sur la table pour faire en sorte que nous puissions, à l'avenir, être beaucoup plus efficaces et que nous puissions réellement avoir un résultat sur le terrain en matière de logements disponibles pour les sans-abri, mais de manière plus large pour celles et ceux qui en ont besoin.

Plus personne ne demandant la parole, je vous propose de clôturer ici notre échange de vues.

Si, Mesdames et Messieurs, il vous revient des éléments que vous souhaitez apporter à notre connaissance, vous nous les envoyez par écrit. On les transférera aux différents députés qui pourront ainsi poursuivre la réflexion.

Mille fois merci d'avoir consacré du temps. Ces auditions ont permis à mes collègues et à moi-même de faire le point sur la question.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 19 minutes.

(M. Cloquet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 24 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je propose M. Collignon comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, MM. Evrard et Collignon sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je veux vous présenter aujourd'hui un projet de décret très court, composé d'un seul article. Il illustre pourtant bien la manière dont je conçois le rôle du Gouvernement dans la transition énergétique : être au service des acteurs en adaptant le cadre réglementaire quand il fait obstacle à des évolutions qui sont utiles.

Vous le savez, notre système électrique change en profondeur. La production renouvelable, par nature variable, augmente, les usages s'électrifient, Elia – le gestionnaire du réseau de transport – doit donc disposer de moyens toujours plus conséquents pour maintenir à chaque instant l'équilibre entre la production et la consommation. L'un de ces moyens, c'est la réserve secondaire appelée aFRR – pour réserve automatique de restauration de fréquence. Ce service rétablit automatiquement l'équilibre du réseau selon des

consignes qui sont envoyées toutes les quelques secondes.

Depuis plusieurs années, il est ouvert à des installations raccordées au réseau de distribution, principalement des installations de stockage par batteries, des sites industriels ou des unités de production flexible. Ces installations participent aux services par l'intermédiaire de fournisseurs de services de flexibilité qui concluent des contrats avec Elia. Pour faire fonctionner ce service, Elia doit donc disposer des données nécessaires au calcul des volumes de flexibilité fournis à une fréquence qui est inférieure au quart d'heure. Or, l'article 35^{sexies}, § 1^{er}, de notre décret Électricité prévoit que, dans le cadre d'un produit régulé du gestionnaire de réseau de transport, tel que l'aFRR, ce sont les gestionnaires de réseaux de distribution qui ont la responsabilité de collecter, vérifier, traiter et transmettre les données nécessaires au calcul des volumes de flexibilité.

Par un courrier du 18 juillet 2025, la CWaPE – le régulateur – a attiré mon attention sur le fait que cette disposition manquait de clarté quant aux responsabilités respectives des gestionnaires de réseaux de distribution et d'Elia, pour ces données, et elle a demandé sa modification.

Plus précisément, deux constats se posaient. D'une part, les gestionnaires de réseaux de distribution ne sont pas techniquement en mesure de collecter les données à une granularité inférieure au quart d'heure et, d'autre part, ces données se rapportent à un produit régulier d'Elia, qui est lié au marché de l'équilibrage et non au marché de la fourniture ni à la gestion des réseaux de distribution. Les gestionnaires de réseaux de distribution ne souhaitaient donc pas porter, en matière de protection de données, la responsabilité de données qu'ils ne collectent pas et qui servent un produit qu'ils ne gèrent pas. Il fallait donc clarifier qui fait quoi et qui en répond.

Malheureusement, cette demande de nature purement technique nous est parvenue le lendemain de la première lecture du décret-programme, et c'est de ce texte que nous avons ensuite extrait le décret portant dispositions diverses en matière d'énergie que vous avez adopté le 19 décembre 2025. On n'a dès lors pas pu y intégrer cette disposition. Celle-ci touche au traitement de données de comptage et méritait donc de suivre l'ensemble des consultations requises, notamment celles de l'Autorité de protection des données. L'introduire en cours de procédure aurait fragilisé la sécurité juridique du texte.

La CWaPE a alors souligné l'urgence de cette clarification. Elle a estimé que, vu l'insécurité juridique du cadre actuel, elle ne pouvait plus accepter la conclusion de nouveaux contrats entre les fournisseurs de flexibilité et Elia, en Wallonie. Elle a également indiqué qu'à défaut d'une première lecture de la

disposition avant la fin de l'année 2025, les contrats existants eux-mêmes seraient remis en cause. Or, Elia ne peut assurer l'équilibre du réseau sans ces contrats. Pour garantir la sécurité du réseau, nous avons donc intégré ces dispositions dans un projet de décret autonome à article unique, adopté en première lecture le 11 décembre 2025. Cette démarche a permis de trouver une solution transitoire avec le régulateur. Les fournisseurs de services de flexibilité déjà actifs ont pu poursuivre leurs activités. En revanche, dans l'attente de l'entrée en vigueur du présent texte, la CWaPE considère qu'aucun nouveau contrat de ce type ne peut être conclu en Wallonie. Concrètement, de nouvelles capacités de flexibilité peuvent se développer en Flandre et à Bruxelles, mais pas chez nous. C'est pourquoi il est important que ce projet puisse aboutir rapidement.

Venons-en maintenant au contenu du projet. Celui-ci complète le fameux article 35*sexies*, § 1^{er}, par trois alinéas. Le nouvel alinéa 2 prévoit une dérogation qui permet aux gestionnaires de réseaux de s'accorder avec Elia par une convention spécifique sur la prise en charge de ces données infra-quart-horaires. Cette faculté est strictement encadrée par quatre conditions. Elle ne concerne que les données utilisées à des fins d'équilibrage dont la granularité est inférieure au quart d'heure.

Cette demande de limitation a été portée par les gestionnaires de réseaux de distribution, qui ont souhaité que la modification reste limitée à l'équilibrage pour garder la porte ouverte à de futurs développements en gestion de la congestion infra-quart-heure. Elle n'est possible que si le traitement de ces données n'a aucun impact sur les données de comptage du marché de la fourniture. La facturation des clients par leurs fournisseurs n'est donc pas touchée. Elle s'exerce dans le respect de la protection de la vie privée.

Comme le prévoit le nouvel alinéa 3, la convention doit fixer au minimum les rôles, les modalités et les responsabilités de chacun en matière de collecte, de vérification, de traitement et de transmission de données. Enfin, elle reste sous le contrôle du régulateur. Le nouvel alinéa 4 prévoit que le projet de convention est soumis à la CWaPE au moins 30 jours avant sa conclusion. En cas d'atteinte au bon fonctionnement du marché ou à la protection des utilisateurs du réseau, la CWaPE peut enjoindre aux gestionnaires de réseau de distribution d'y remédier.

En conclusion, je vous dirais que ce projet de décret est modeste par sa taille, mais concret par ses effets. Il clarifie les responsabilités de chacun pour la gestion des données dans le cadre d'outils essentiels pour maintenir l'équilibre et donc la sécurité de nos réseaux. Il met fin à une insécurité juridique qui bloque aujourd'hui le développement de nouvelles capacités de flexibilité en Wallonie. C'est exactement ce que j'entends par un

Gouvernement au service des acteurs : c'est adapter le cadre lorsqu'il freine des évolutions utiles.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Au nom de mon groupe, je veux dire que le texte qui nous est soumis, il faut le reconnaître, est un texte technique, mais opérationnel – et technique ne veut pas dire secondaire. Mme la Ministre vient d'exprimer le fait qu'il était nécessaire de modifier la législation à la demande de la CWaPE pour pouvoir acquérir de nouvelles capacités. Il est évident qu'à mesure où notre système électrique se transforme, que les productions renouvelables progressent, que de nouveaux usages apparaissent, que les besoins de flexibilité augmentent, notre capacité à maintenir en permanence l'équilibre du réseau devient une question fondamentale. Le mécanisme que vous proposez répond à une difficulté concrète : permettre le développement de produits de flexibilité, infraquart-heure, alors que les gestionnaires de réseaux de distribution ne disposent actuellement pas des outils leur permettant de traiter eux-mêmes ces données extrêmement fines.

La nécessité d'adapter le cadre légal a été identifiée par la CWaPE et par les acteurs concernés. Le texte organise une convention entre les GRD et Elia et maintient un rôle préalable du régulateur wallon. Nous considérons que cette adaptation technique répond à un réel besoin et nous sommes disposés à accompagner le texte. Nous le soutiendrons comme nous l'avons fait à chaque fois qu'une mesure utile, pragmatique et positive nous a été proposée.

Néanmoins, quelques éclaircissements demeurent nécessaires. L'Autorité de protection des données a formulé plusieurs recommandations, notamment sur l'identification du responsable du traitement, les conditions d'accès au service d'équilibrage et l'éventuelle participation future des petits producteurs résidentiels. Pourriez-vous nous préciser comment l'ensemble de ces recommandations seront concrètement rencontrées, notamment dans la future convention ?

Le Conseil d'État a soulevé une question importante concernant l'articulation des compétences régionales et fédérales et a évoqué la possibilité d'un accord de coopération. Nous avons ensuite modifié le texte, notamment en rendant la convention facultative. Pouvez-vous confirmer que, selon votre analyse juridique, ces modifications répondent concrètement à l'objection qu'a formulée le Conseil d'État et expliquer pourquoi un accord de coopération n'est plus nécessaire ?

Enfin, permettez-moi d'élargir quelque peu le propos. Ce ne sera pas long, rassurez-vous. Ce projet de décret règle utilement une problématique qui a été identifiée, une pièce du puzzle, mais il ne constitue pas l'ensemble de la politique énergétique. Nous avons beaucoup entendu parler ces derniers mois d'évaluations, d'études, de groupes de travail et de *task forces*. Ces instruments peuvent être nécessaires et utiles, mais une évaluation n'est pas une décision et une étude n'est pas encore une politique.

La situation énergétique, le contexte géopolitique, la transformation de notre économie, les besoins croissants en puissance électrique de nos entreprises, le développement de nouveaux usages et les difficultés auxquelles restent confrontés de nombreux ménages appellent désormais des orientations et des décisions concrètes. Nous attendons à la suite de ces différentes réflexions, *task forces*, des textes qui arrivent sur la table de notre Parlement.

Dans cette matière, force est de constater que le MR a exercé ce type de responsabilités depuis 2017, notamment M. Crucke, lorsqu'il avait l'étiquette MR, qui avait la compétence de l'Énergie et du Climat. Le MR a donc participé aux différents Gouvernements depuis 2017. La matière ne lui est donc pas inconnue. Le débat ne peut donc pas se résumer à adresser le *quantum* des politiques du passé. Après 10 ans de participation continue aux responsabilités régionales, l'enjeu est désormais de savoir quelles décisions seront prises pour les années à venir.

Sur ce texte technique, nous attendons des réponses parce qu'il y a quelques questionnements juridiques. Au-delà de ce texte, nous attendons surtout la suite : une politique énergétique capable de donner de la visibilité aux ménages, aux entreprises, aux gestionnaires de réseau et à l'ensemble des acteurs de la transition. Nous aurons l'occasion de revenir plus largement sur ces questions lors de nos prochains débats énergétiques, mais comment examiner aujourd'hui un texte consacré au fonctionnement de notre système électrique sans évoquer la nouvelle pression qui s'exerce sur les prix de l'énergie et du carburant ? Derrière ces évolutions, ce sont des ménages, mais aussi des indépendants, des PME qui voient leurs charges augmenter, leurs marges de manœuvre se réduire.

En effet, rappelons que la guerre menée en Iran provoque des tensions géopolitiques qui exercent une pression sur les prix du carburant et de l'énergie. Dans ce contexte, ce qui nous interpelle, c'est l'absence, jusqu'ici, d'une réponse politique à la hauteur de la situation, tant au niveau wallon qu'au niveau fédéral. Nous pouvons soutenir les adaptations techniques utiles, comme celles qui nous sont présentées aujourd'hui, mais elles ne peuvent pas être la seule réponse. Nous attendons par la suite les autres éléments du puzzle relativement à la politique énergétique.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour la présentation de ce projet de décret. Celui-ci s'inscrit dans un objectif prioritaire du Gouvernement wallon, à savoir répondre à la saturation croissante des réseaux électriques. On le sait, l'électrification de l'industrie, de la mobilité et du chauffage, le développement des batteries et des *data centers*, ainsi que l'intégration accrue des énergies renouvelables exercent une pression inédite sur les capacités disponibles.

Après l'adoption du premier décret Flexibilité, en décembre 2025 et la mise en place des deux *task forces*, le Gouvernement poursuit la réforme structurelle sur trois priorités : la flexibilité, la priorisation afin de répartir équitablement la capacité disponible entre les différents usages et l'anticipation afin d'aligner les investissements de réseau sur les besoins industriels, territoriaux et énergétiques de notre Région. L'objectif est d'empêcher que les contraintes de réseau ne deviennent un frein aux projets d'entreprises, à l'électrification des usages ou au déploiement des énergies renouvelables. La démarche vise à soutenir le redéploiement économique et industriel de notre Région.

En permettant le développement de produits de flexibilité infra-quart-horaire, le texte apporte une réponse opérationnelle à l'évolution rapide du réseau. Il donne aux gestionnaires de réseau et à Elia les moyens de mieux stabiliser les systèmes électriques, d'intégrer davantage de productions décentralisées et d'utiliser plus efficacement les capacités existantes. C'est une évolution qui évite que notre Région soit désavantagée par rapport à la Flandre et à Bruxelles – où cet obstacle décréteil n'existe pas – afin que l'on puisse permettre aux utilisateurs wallons de valoriser les installations dans les conditions comparables.

Très concrètement, la flexibilité rapide peut mobiliser une grande batterie industrielle capable d'injecter immédiatement de l'électricité ou d'absorber un surplus, par exemple en se rechargeant lorsque Elia détecte un déséquilibre. Elle pourrait aussi concerner un producteur équipé de panneaux solaires et de stockage dont la batterie compenserait une chute soudaine de production ou un surplus local, ainsi qu'une entreprise qui accepterait, contre rémunération, de reporter brièvement une consommation non critique. Dans tous ces cas de figure, l'objectif est de réagir en quelques secondes lors d'une variation brutale, d'une panne ou d'une déconnexion, afin de stabiliser le réseau sans devoir attendre les données disponibles à la fin du quart d'heure.

Cette réforme confirme l'approche portée par le MR, une approche pragmatique favorable à l'investissement, à l'innovation et à la sécurité d'approvisionnement. Nous soutiendrons ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, pour Ecolo, tout texte qui vient en soutien à l'accélération de la transition énergétique de la Wallonie reçoit toute notre attention. Le présent décret, soutenu par le secteur, permet a priori de pallier le manque de capacités techniques des GRD à disposer de données inférieures au quart d'heure. En effet, s'ils ne disposent pas de l'équipement permettant de collecter eux-mêmes les données plus précises, Elia travaille avec ces données qui servent, entre autres, à l'équilibrage du réseau. Un équilibre qui est indispensable, qui nécessite une flexibilité importante au vu du développement de l'éolien et du photovoltaïque, des sources de production indispensables pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et progresser dans la décarbonation de notre société.

J'aurai très peu de remarques sur le texte, mais sur le plan juridique, il semble que le texte a quelques points faibles que je vais me permettre d'interroger. Le Conseil d'État estime que, bien que présenté comme une dérogation ciblée, le mécanisme envisagé aboutit à confier de manière unilatérale au gestionnaire du réseau de transport relevant de la compétence de l'autorité fédérale, une mission relevant de la compétence régionale en matière de collecte, vérification, traitement et transmission des données de comptage des points raccordés à un réseau de distribution. Juridiquement, le Conseil d'État nous dit qu'un accord de coopération constitue l'instrument adéquat en vue d'organiser l'exercice conjoint de compétences propres à l'autorité fédérale et à la Région wallonne.

Pourquoi les GRD n'ont-ils pas les capacités techniques aujourd'hui de disposer des données infraquart-horaire ? Est-il prévu qu'ils puissent en disposer ; dans quels délais et avec quel budget le cas échéant ? Est-il pertinent de déroger aux règles de répartition de compétence pour pallier ce défaut ? Si tel est le cas, un accord de coopération aurait-il dû être privilégié suivant le Conseil d'État ? À défaut d'accord de coopération, le Fédéral ou la CREG ont-ils été consultés ?

Ceci constitue les principales questions que j'ai et qui, je l'entends, sont parfois redondantes avec les préoccupations des collègues.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je voulais remercier la ministre pour ce projet de décret qui permet de répondre à une situation très concrète qui est vécue et le sera davantage demain par les acteurs du

secteur de l'énergie que sont les gestionnaires, les réseaux de distribution et de transport.

La transition énergétique nécessite davantage de flexibilité, notamment avec la croissance des énergies renouvelables, du stockage et des nouveaux usages électriques. Le développement de l'outil tel que proposé dans ce texte peut constituer un outil supplémentaire pour assurer l'équilibre du système. Nous soutiendrons ce texte.

Madame la Ministre, j'ai quelques questions à vous poser. Certaines vont se recouper avec les interventions de mes collègues.

Tout d'abord, le texte repose sur une convention entre le GRD et GRT, mais le Conseil d'État considère que l'on touche ici à une compétence régionale exercée par un opérateur qui relève du niveau fédéral, et il estime qu'un accord de coopération pourrait être l'instrument approprié. Par rapport à ce texte, sur la répartition des compétences, je voulais savoir si vous aviez l'intention de sécuriser juridiquement le mécanisme mis en place, au vu de l'avis du Conseil d'État, par l'inscription ou la rédaction d'un accord de coopération qui pourrait être nécessaire entre la Région wallonne et le Fédéral.

Je constate aussi que les remarques émises par les différentes instances consultées sont globalement suivies. D'ailleurs, c'est un point qui a été soulevé dans l'avis de la CWaPE, puisque celle-ci indique bien que les discussions sur le dossier entre les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport ont donné lieu à un accord unanime.

Je voudrais revenir à l'APD. À cet égard, comment la responsabilité propre d'Elia, pour le traitement des données, pourra-t-elle être concrètement traduite dans les conventions entre les GRD et les GRT ? Dans l'avis de l'APD, un autre élément est également fourni. C'est le fait que les utilisateurs résidentiels ne sont pas concernés par le dispositif. L'APD souligne qu'il n'est pas possible d'exclure, à terme, que des ménages puissent fournir des services d'équilibrage. L'APD demande que les volumes minimaux de capacité nécessaires pour participer soient précisés. Par rapport à cette remarque, quelle est votre attitude ? Allez-vous procéder à des adaptations ultérieures ? Comment prendre la remarque en considération ?

Enfin, toujours concernant l'APD, celle-ci estime que la généralisation du déploiement des compteurs capables de fournir des données de mesure de quatre secondes est à proscrire, puisqu'elle considère que les compteurs actuellement déployés par les GRD fonctionnent sur des périodes de 15 minutes ; et que cela constitue déjà une garantie importante. Pourriez-vous tout simplement nous confirmer que le développement de l'Automatic Frequency Restoration Reserve – l'aFRR – ne conduira pas à généraliser, auprès des

consommateurs, des compteurs qui permettent des remontées de données de quatre secondes au lieu des 15 minutes au sein des compteurs actuels ?

M. le Président. – On essaie de pouvoir déménager, on est en train de se renseigner. En attendant d’avoir la réponse, si quelqu’un nous écoute au greffe – le directeur technique –, c’est infernal.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Le projet de décret qui nous est soumis aujourd’hui vise, en substance, à permettre au gestionnaire de réseau de transport, Elia, de développer des produits de flexibilité en dessous du quart d’heure, tout en encadrant la responsabilité des gestionnaires de réseau de distribution quant à la collecte, la vérification, le traitement et la transmission des données nécessaires.

Le groupe PTB reconnaît la nécessité technique de faire évoluer le cadre décretaal pour répondre aux exigences de l’équilibrage européen, mais aussi aux exigences de la transition énergétique et de la décarbonation. Les gestionnaires de réseau de distribution eux-mêmes ont interpellé la CWaPE sur la question de leur responsabilité dans le traitement de ces données. Il est donc légitime que le législateur clarifie les rôles pour éviter tout vide juridique.

On aurait voulu, au PTB, attirer l’attention sur un point qui est important, à notre avis : la collecte de données de plus en plus granulaires – en dessous du quart d’heure – pose une question de fond quant à l’évolution du marché de la fourniture pour les ménages. Le texte, comme vous l’avez précisé à l’instant, Madame la Ministre, indique que cette évolution ne peut impacter le marché de la fourniture. On sait toutefois que les frontières sont parfois poreuses.

Si des données en dessous du quart d’heure sont collectées, traitées et transmises pour des produits de flexibilité, qu’est-ce qui empêchera, à terme, que ces mêmes données servent à proposer aux ménages des contrats de fourniture d’électricité avec des tarifs variables en dessous de 15 minutes ? On ne le voit pas dans le texte. Pouvez-vous nous préciser de quelle façon cela sera pris en main ? Pouvez-vous garantir que ce projet ne va pas être une première étape pour généraliser des tarifs dynamiques en dessous du quart d’heure pour les consommateurs résidentiels ? Si jamais cela devait arriver, mettez-vous en place des garde-fous pour protéger les ménages les plus précaires qui n’ont ni les moyens ni les équipements pour adapter leur consommation à une telle volatilité des prix ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames

et Messieurs les Députés, vous m’avez d’abord interrogée sur la notion qui figure dans l’avis du Conseil d’État. Dans cet avis du Conseil d’État, en effet, il y avait deux remarques, dont une qui portait sur le mécanisme de convention. Dans notre texte initial, la convention était obligatoire et le régulateur, la CWaPE, disposait d’un pouvoir d’injonction à l’égard d’Elia. Le Conseil d’État y a vu une manière de confier unilatéralement au gestionnaire du réseau de transport, qui relève de l’autorité fédérale, une mission qui relève de la compétence régionale. Il a indiqué qu’un accord de coopération pourrait être l’instrument adéquat. Le texte a été revu en concertation avec le régulateur wallon, la CWaPE. La convention est désormais facultative et le pouvoir d’injonction du régulateur ne vise plus que les gestionnaires de réseau qui relèvent bien de la compétence régionale. C’est une modification que nous avons apportée au texte et qui lève la réserve du Conseil d’État en ce qui concerne l’accord de coopération. Le texte n’impose plus aucune obligation à Elia et il n’organise plus l’exercice conjoint de compétences régionales et fédérales. Ainsi, un accord de coopération n’est plus nécessaire. Voilà pour ce qui relève de l’accord de coopération.

Par ailleurs, l’avis de l’Autorité de protection des données relève toute une série d’éléments. Je pense que la question a été posée par M. Collignon et Mme Goffinet. L’Autorité de protection des données estime que le modèle de la convention ne serait pas adéquat pour des petits producteurs résidentiels, et elle suggère de les exclure explicitement. Aujourd’hui, il faut relever qu’aucun utilisateur résidentiel ne participe à ce service, et les conditions qui sont fixées par Elia ne le permettent pas dans la pratique. Si ces conditions devaient évoluer, l’Autorité de protection des données a indiqué qu’il serait nécessaire de faire une information préalable pour avoir un accord éclairé des participants. Ces obligations découlent directement du RGPD, qui s’imposerait de toute façon à Elia dans ce cas-là. Exclure par décret une catégorie d’utilisateurs fermerait inutilement la porte à des évolutions que l’Autorité de protection des données juge elle-même possibles. Il vaut mieux encadrer le moment venu cette éventuelle évolution que fermer la porte d’emblée dans le décret. Le contrôle préalable du régulateur, de la CWaPE, sur la convention, qui porte notamment sur la protection des utilisateurs du réseau, constitue également à cet égard une garantie supplémentaire.

Il convient également de souligner que, dans ce modèle de convention, les informations relèvent des obligations de transparence qui sont prévues par le RGPD. Elles s’imposent directement à chaque responsable du traitement et elles concernent surtout les contrats entre Elia et les fournisseurs de services d’équilibrage. Le projet de convention entre les gestionnaires de réseau et Elia sera de toute façon soumis à la CWaPE, qui pourra veiller à ce que la répartition des responsabilités soit bien claire et surtout à ce que la protection des utilisateurs soit assurée.

Au niveau de la capacité de fournir des données toutes les quatre secondes, le texte va-t-il ouvrir à cette généralisation ? La réponse est non. Le texte ne touche en rien au déploiement des compteurs par les gestionnaires de réseau de distribution, qui restent des compteurs quart d'heure. L'Autorité de protection des données considère ce standard comme une garantie importante et le Gouvernement partage cette position. Les équipements de mesure à quatre secondes ne concernent que les installations qui choisissent volontairement de participer au service d'équilibrage au seul point de livraison de ce service. Cette question est d'emblée fermée, si je puis dire.

J'ai déjà abordé la question du Conseil d'État, de l'Autorité de protection des données.

M. Collignon m'interrogeait sur la suite des modifications légales. En effet, ceci est un décret avec un article unique qui permet de lever une certaine contrainte. C'est assez technique, mais il est évident que nous poursuivons notre travail avec le décret dit Flex 2. Vous avez adopté un premier décret dit Flex 1 en décembre 2025, qui a ouvert les contrats flexibles. Dans le décret Flex 2, il y a une refonte beaucoup plus complète et globale de la manière dont on va accorder les raccordements électriques. C'est un vrai changement de paradigme. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques du texte, mais sachez qu'à la suite de la première lecture, qui a eu lieu en mai, on travaille maintenant sur l'intégration ou pas, ainsi que sur l'analyse des avis des différentes parties prenantes. On déposera ensuite le texte en deuxième lecture. Ce texte extrêmement important constitue une de nos priorités majeures en énergie, puisque vous connaissez les problèmes d'accès à la puissance.

Outre ce travail sur Flex 2, on travaille également sur le mix énergétique optimal que je déposerai aussi avant la fin de l'année au Gouvernement.

Monsieur Collignon, vous évoquiez également les questions de prix de l'énergie et des carburants. Même si j'ai déjà répondu à cette préoccupation dans certaines questions orales, on travaille en coordination avec le Fédéral pour tout ce qui concerne les interventions dans le prix des carburants. Si l'on devait intervenir, comme l'a dit le ministre-président Dolimont, sur les coûts de l'énergie pour les ménages, il est évident qu'il devrait s'agir de mesures extrêmement ciblées.

Par ailleurs, je l'ai dit à de nombreuses reprises, la véritable action sur les coûts de l'énergie est basée sur des mesures structurelles que l'on est en train de mener avec la réforme du mécanisme de soutien au renouvelable. On travaille à la fois sur le développement d'un mix renouvelable optimal, mais aussi et surtout sur la manière dont on va le soutenir pour éviter les effets d'aubaine. Ce soutien est intégralement payé par la facture du consommateur.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – D'abord, je remercie la ministre pour les précisions qu'elle a apportées tant sur la notion d'accords de coopération – j'entends bien que la difficulté est levée – que sur la précision relativement à la remarque de l'APD et les quelques explications des décrets à venir.

Ensuite, je prends note également que, lors de ce conclave, le Gouvernement suit l'idée d'essayer d'apporter une aide ciblée. Je me doute bien que tout cela doit être budgété, mais je pense qu'une aide, même ponctuelle, doit être envisagée.

En ce qui concerne les politiques structurelles, elles se définissent ici par une stratégie à long terme sur la politique énergétique de notre pays et notamment le mix. Même si je sais que dans le mix énergétique, le nucléaire ne fait pas partie des compétences régionales, il ne faut pas le perdre de vue.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie la ministre pour les éléments de réponse qui répondent aux questions que j'ai posées. Je me permets juste de rebondir sur les textes qui arrivent. Vous avez évoqué le décret « Flex 2 » et le mix énergétique. Je pense aussi qu'il y a pas mal de directives européennes qui sont en attente dans votre cabinet. La directive sur les énergies renouvelables, la directive sur l'efficacité énergétique, la directive PEB et la directive Hydrogène, sauf erreur de ma part.

Je reviendrai avec une question précise pour un petit peu comment vous avancez sur ces textes aussi, mais cela doit aussi évidemment faire partie de votre feuille de route.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1)

Article unique

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1)

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission de l'énergie, du climat et du logement recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Pétition pour l'indexation des indemnités forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour l'indexation des indemnités forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie.

Cette pétition a recueilli 16 signatures. Le droit à l'audition du primo-signataire n'est donc pas ouvert.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – On doit remercier, même s'il n'y a que 16 signatures, les personnes qui ont réalisé cette pétition. On rappelle de toute façon que ce sujet a déjà été abordé en commission en février dernier, à la suite de la coupure de gaz à Mons.

L'incident de Mons a mis en lumière la question du régime d'indemnisation pour les clients finaux affectés.

ORES a proposé aux clients impactés un régime d'indemnisation mixte. Les clients résidentiels ont droit à une indemnité forfaitaire de 200 euros, montant établi sur la valeur médiane de l'estimation du dommage, compte tenu des différents types de consommateurs et des produits de consommation. Ceux qui estiment avoir subi un dommage plus important peuvent introduire une demande motivée auprès d'ORES. Pour les clients professionnels, l'indemnité est calculée au cas par cas.

Les auditions ont donc donné l'occasion de rappeler les différences entre les coupures d'électricité et de gaz. En ce qui concerne l'électricité, le décret Électricité prévoit une indemnisation forfaitaire pour toute interruption de distribution non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives, ayant son origine sur un réseau de distribution, sauf cas de force majeure. Elle est due de plein droit, sans obligation d'introduire une demande, et elle est fixée à 100 euros pour chaque tranche de six heures entamée au delà des six premières heures d'interruption. Le régime d'indemnisation est soumis au contrôle de la CWaPE.

Le décret Gaz, quant à lui, prévoit également qu'une indemnisation est due par le GRD pour tout dommage direct, corporel ou matériel, notamment en cas de coupure anormalement prolongée, sauf cas de force majeure. Cette indemnisation n'est pas forfaitaire ni de plein droit. Le montant n'est pas fixé et la procédure n'est pas soumise au contrôle direct de la CWaPE, notamment sur recours. En gaz, le principe premier est la sécurité.

Durant les auditions, la ministre a annoncé une réflexion pour établir une indemnité forfaitaire minimale obligatoire dont le montant sera déterminé en cas d'interruption de la distribution de gaz d'une durée supérieure à six heures, et donné ce rôle d'arbitre à la CWaPE en cas de demande d'indemnisation. Où en est-on dans ces réflexions, Madame la Ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je ne vais pas répéter ce qui a été dit – et très bien expliqué d'ailleurs – par mon collègue, M. Cloquet. Je n'irai pas forcément vers une question, étant donné que l'article 25 du décret relatif à l'organisation du marché régional du gaz implique et induit également l'indexation par rapport à l'indice des prix à la consommation, comme le demande cette pétition. De ce fait, mon groupe propose simplement d'envoyer le rapport de commission aux pétitionnaires. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Même si cette pétition parle d'un sujet d'intérêt, 16 pétitionnaires, c'est quand même relativement limité. On a eu des échanges intéressants à la suite des incidents de Mons. Mon groupe a d'ailleurs déposé – je crois que cela doit

être à l'arrière – une proposition de décret pour élargir les différentes indemnisations quant à ce qui est visé. Je note également que la ministre a répondu être ouverte à une modification de ce type. On ne va donc pas en faire des tonnes, on va attendre que les textes arrivent.

M. le Président. – S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de répondre au primo-signataire que nous avons bien pris note du texte de la pétition, que cette question est à l'examen du côté du cabinet de la ministre, et d'envoyer le compte rendu des auditions auxquelles nous avons procédé avant l'été.

Cela convient-il à tout le monde ? Merci.

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la grève de Skeyes à l'aéroport
de Charleroi »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la grève de Skeyes à l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, ma question sera relativement brève, étant donné que la grève a été interrompue et qu'une médiation est en cours, notamment grâce à votre intervention avec le ministre Crucke.

Sans s'étendre sur le sujet et dans le respect de la confidentialité de la médiation, avez-vous des informations quant à l'évolution de celle-ci, un calendrier et, surtout, des perspectives pour un accord durable ?

Tout cela a forcément eu des conséquences économiques et financières et a malheureusement engendré une perception négative ; a-t-on des informations à ce sujet ? Quelles mesures structurelles souhaitez-vous défendre pour mieux garantir la continuité des activités de cet outil stratégique pour la Wallonie ? N'oublions pas qu'il y aura bientôt une tour unique située près de chez nous, en espérant que l'on se mettra d'accord pour les conventions de fonctionnement qui la concernent.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, depuis le début du mouvement, les contacts entre BSCA et Skeyes ont été quotidiens, tant sur le plan opérationnel qu'au niveau de la communication et des directions. La priorité était double : informer et accompagner les passagers de manière fiable, tout en préservant autant que possible la continuité des opérations et en soutenant les équipes et les partenaires de l'aéroport.

Pour limiter les conséquences du mouvement, BSCA a assuré une communication continue par l'intermédiaire de son site internet. Toutefois, les décisions d'annulation des vols et les confirmations adressées aux passagers relèvent des compagnies aériennes. Un contact permanent a donc été maintenu avec celles-ci pour coordonner les adaptations nécessaires et réduire les perturbations.

Les plannings et les horaires des travailleurs de l'aéroport ont également été réévalués quotidiennement, dans le strict respect de la législation sur le travail et du dialogue social. Cette adaptation repose notamment sur l'optimisation des compteurs d'heures lorsque cela est possible, et sur la réorganisation des tâches entre les différents secteurs d'activité.

Je rappelle que ni BSCA ni la Région wallonne ne sont parties à ce conflit, qui relève du dialogue social interne à Skeyes. Il ne revient donc ni à l'exploitant de l'aéroport ni à la Région de se prononcer sur le fond des revendications des contrôleurs aériens ou sur les propositions formulées par leur employeur. Toutefois, au regard de l'impact de cette grève sur l'aéroport, je ne suis évidemment pas restée au balcon. J'ai pris des contacts avec le ministre fédéral de la Mobilité et avec Skeyes, en exigeant des actions concrètes dans ce dossier.

Une évolution positive est intervenue le 23 septembre : les représentants des travailleurs ont accepté l'ouverture de négociations avec l'accompagnement d'un médiateur. Pour que cette médiation puisse se dérouler dans un climat serein, les actions de grève ont été suspendues avec effet immédiat. Le préavis de grève reste néanmoins en vigueur

jusqu'au 10 octobre, ce qui justifie le maintien d'un suivi particulièrement attentif de la situation.

Je me réjouis de la suspension des actions. C'est une décision responsable qui ouvre la voie à un retour à la normale et qui met fin, à ce stade, aux conséquences subies par les passagers, les travailleurs de l'aéroport et les entreprises. La médiation doit maintenant permettre d'aboutir rapidement à un accord durable entre la direction de Skeyes et les organisations syndicales. Toutes les parties doivent saisir cette occasion pour rétablir durablement la paix sociale et la fiabilité des opérations aéroportuaires. Cette situation démontre la nécessité de mieux garantir la continuité des activités de l'aéroport de Charleroi.

Les interruptions répétées ne constituent pas uniquement un problème d'image ; elles affectent directement les passagers, fragilisent les emplois et portent atteinte à toute une activité économique. L'écosystème aéroportuaire représente actuellement 3 400 emplois directs. Son développement doit se poursuivre avec l'objectif d'atteindre 16 millions de passagers et 5 600 emplois, dans le cadre d'un programme d'investissement de 110 millions d'euros.

Il appartient donc aux autorités compétentes de créer les conditions qui vont permettre de créer durablement la continuité des opérations.

Nous avons été informés de travaux menés au niveau fédéral sur un projet de service minimum dans le secteur aérien, que le ministre fédéral de la Mobilité a annoncé vouloir soumettre prochainement au Gouvernement fédéral.

Notre ligne reste claire : soutenir un dialogue social sincère, respecter les compétences de chacun et garantir la continuité de cet actif stratégique dans l'intérêt des passagers, des travailleurs, des compagnies aériennes et de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne le transfert du personnel vers les tours digitales, cela fait plusieurs années que les contrôleurs sont informés et préparés à aller siéger dans cette infrastructure stratégique pour la Wallonie. S'il peut y avoir quelques réticences chez certains contrôleurs, il y a également beaucoup de curiosité pour un outil qui va permettre, de l'avis de tous les acteurs, de renforcer la sécurité des opérations aériennes des deux aéroports wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, on peut se réjouir de la tenue d'un dialogue permanent.

Cela n'a rien à voir avec la Belgique, mais j'ai été victime des contrôleurs aériens français il y a un an. Les annulations des vols rendent évidemment les choses très compliquées, puisque les voyageurs ont des

réservations. J'avais dû partir deux jours plus tard du Luxembourg. Ce genre de situation engendre des frais importants, des perturbations et, comme vous l'avez également souligné, peut causer un manque de confiance. Il conviendrait que les contrôleurs réfléchissent à des services minimums pour garantir tout de même un fonctionnement et, ainsi, ne pas perturber tous les passagers, tous les clients de l'aéroport de Charleroi et, surtout, son image.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réduction des traînées de condensation dans le secteur aérien »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réduction des traînées de condensation dans le secteur aérien ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les traînées de condensation produites par certains avions apparaissent lorsque les gaz chauds et humides rejetés par les moteurs rencontrent, en altitude, un air très froid. Si certaines traînées disparaissent rapidement, d'autres persistent, s'étendent et forment des nuages artificiels qui retiennent une partie de la chaleur émise par la Terre et ont un effet climatique particulièrement important la nuit.

Selon une récente étude de Transport & Environment, 3 % des vols auraient généré 80 % du réchauffement lié aux traînées de condensation en 2019. Modifier ponctuellement l'altitude, l'itinéraire ou l'horaire des vols concernés pourrait donc réduire sensiblement leur impact sonore et climatique. Des essais menés par Eurocontrol ont déjà démontré la faisabilité de telles adaptations, moyennant une évaluation rigoureuse de leurs effets sur la consommation de carburant et la gestion du trafic aérien.

Depuis 2025, les compagnies aériennes doivent également surveiller et déclarer les effets climatiques non liés au CO₂ pour les vols couverts par le système européen d'échange de quotas d'émission. Ces données devraient progressivement améliorer la connaissance du phénomène.

Si la gestion des routes aériennes relève principalement des autorités fédérales et européennes, la Wallonie peut néanmoins jouer un rôle à travers sa politique climatique et ses deux aéroports.

Madame la Ministre, disposez-vous d'informations concernant l'impact des vols au départ et à destination des aéroports wallons sur la formation de traînées de condensation ? Une concertation pourrait-elle être menée avec les gestionnaires des aéroports, les compagnies aériennes, Skeyes et Eurocontrol afin d'évaluer les possibilités de réduire cet impact ? La Wallonie pourrait-elle soutenir la participation de ces aéroports à un projet pilote européen consacré à l'évitement des traînées de condensation dans le respect des impératifs de sécurité et de fluidité du trafic ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la directive ETS qui établit un système d'échange de quotas d'émission dans l'Union impose aux opérateurs aériens, depuis le 1^{er} janvier 2025, le monitoring et le *reporting* des émissions hors CO₂. En pratique et contrairement aux émissions directes de CO₂ qui peuvent être rattachées aux consommations de carburants, il n'est actuellement pas possible de mesurer ou de quantifier précisément les effets hors CO₂ de ces activités aériennes.

La Commission européenne et Eurocontrol ont développé un outil de modélisation sophistiqué qui est appelé NEATS pour « Non-CO₂ Aviation Effects Tracking System ». Il permet de fournir une estimation en équivalent CO₂ des émissions hors CO₂ liées aux activités des opérateurs aériens visés par la directive ETS. NEATS est actuellement le seul modèle reconnu par la Commission européenne pour le rapportage des émissions hors CO₂ dans le cadre de l'ETS. Je souligne toutefois que NEATS est un outil de modélisation et non un dispositif de mesure directe des traînées de condensation. Les connaissances scientifiques, les modèles et les données utilisés pour tenter de les mesurer continuent d'évoluer.

Si l'impact climatique des émissions hors CO₂ est aujourd'hui scientifiquement avéré, les incertitudes inhérentes à tous résultats modélisés poussent les plus grandes compagnies européennes à élaborer leurs propres modèles pour confronter leurs résultats à ceux de NEATS. La Commission européenne prévoit la publication d'un rapport sur les émissions hors CO₂ liées à l'aviation pour la fin 2027. Elle statuera ensuite sur l'éventualité d'étendre le champ d'application de la directive ETS à ce type d'émission.

La soumission des premiers rapports annuels d'émissions hors CO₂ est en cours pour les opérateurs aériens concernés en 2025 par l'ETS. L'Agence wallonne de l'air et du climat, l'autorité compétente pour la Wallonie en matière d'ETS, ne dispose pas d'informations exhaustives concernant les émissions hors CO₂ de tous les vols au départ ou à destination des aéroports wallons. C'est notamment lié au système de

répartition des opérateurs aériens entre États membres de l'Union européenne. Tous les opérateurs présents sur un aéroport wallon ne relèvent pas nécessairement de la compétence de la Wallonie ou de la Belgique. De plus, tous les opérateurs aériens présents sur un aéroport ne relèvent pas forcément non plus du champ d'application de l'ETS.

Il est à noter qu'un certain nombre de mesures contribuent déjà à réduire les incidences sur le climat des émissions hors CO₂ de l'aviation. Il s'agit, par exemple, des normes de certification environnementale de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour les émissions de NOx et de particules de suie des moteurs d'aéronefs. De plus, le mécanisme *Fuel Eligible for ETS* – FEETS – de la Commission européenne incite financièrement les opérateurs aériens à recourir à l'utilisation de carburants durables.

Enfin, l'initiative de Ciel unique européen de l'Union européenne devrait s'achever vers 2030-2035, et permettra, grâce à l'amélioration de la gestion du trafic aérien, de réduire les consommations de carburant et donc nécessairement les émissions de CO₂ et hors CO₂ liées aux activités aériennes.

Par ailleurs, une démarche de concertation environnementale existe dans les aéroports wallons. À Liege Airport comme à Charleroi, un dispositif volontaire de gestion environnementale collaborative réunit les sociétés de gestion, la SOWAER, Skeyes et les principales compagnies aériennes qui fréquentent ces sites. Cette initiative permet de coordonner des mesures visant à améliorer les procédures de vol, essentiellement lors du décollage et de l'atterrissage, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores. Les premières statistiques indiquent que les compagnies associées obtiennent de meilleurs résultats en la matière.

À Liege Airport, les opérations de descente continue, dites CDO, sont obligatoires depuis plusieurs mois. Elles permettent de réduire la consommation de carburant et les émissions des aéronefs lors de l'atterrissage, tout en diminuant le bruit pour les riverains. À Charleroi, une évolution des procédures d'approche est également mise en œuvre, pour permettre des trajectoires plus efficaces en termes de consommation de carburant et moins génératrices de nuisances sonores, dans le respect des cadres internationaux applicables.

Ces dispositifs constituent des bases concrètes de coopération entre l'aéroport, la SOWAER, Skeyes et les compagnies aériennes. L'évolution des connaissances scientifiques, les premiers rapports établis dans le cadre de l'ETS et les conclusions attendues de la Commission européenne permettront de mieux apprécier les émissions hors CO₂ et les mesures susceptibles d'en réduire les effets.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour cette information complète très intéressante. Avec ces atterrissages sans palier, c'est très efficace. Liège est dans une avancée. Pour Charleroi, ce sera bien, y compris pour les communes avoisinantes.

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la contradiction des projets d'extension de
l'aéroport de Charleroi avec les objectifs
climatiques de la Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la contradiction des projets d'extension de l'aéroport de Charleroi avec les objectifs climatiques de la Wallonie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, une étude récente de l'ONG Transport & Environnement pointe du doigt les projets d'expansion de 20 aéroports européens, estimant que leurs ambitions de croissance sont incompatibles avec le respect des budgets carbone permettant de limiter le dérèglement climatique.

Parmi les aéroports analysés figure l'aéroport de Charleroi-BSCA. Selon cette étude, l'objectif d'atteindre 16 millions de passagers par an d'ici 2045 entraînerait un dépassement de la trajectoire carbone de BSCA dès 2035, alors qu'une réduction de ses émissions de 10 % par an serait nécessaire pour rester dans les clous climatiques.

Interrogé à ce sujet par l'article de presse qui relatait cette étude, votre cabinet a développé plusieurs arguments qui appellent clarification.

Vous indiquez qu'il n'existe pas de budget carbone individuel attribué à BSCA et que les objectifs climatiques sont évalués de manière consolidée à une échelle plus large. Il faut toutefois considérer que les émissions non réduites dans le secteur de l'aviation devront obligatoirement être compensées par d'autres secteurs d'activité pour que la Wallonie et la Belgique atteignent leurs engagements.

Vers quels autres secteurs d'activité avez-vous prévu de transférer l'effort de réduction des émissions que l'aéroport de Charleroi ne réalisera pas ?

Étant en même temps ministre des Aéroports régionaux et ministre chargée du plan Air-Climat-Énergie, vous êtes évidemment particulièrement bien située pour éviter les renvois d'une casquette à une autre. Vous indiquez aussi que freiner l'extension de BSCA risquerait de déplacer l'activité économique et son empreinte carbone au-delà des frontières wallonnes. Si c'est un élément qui peut être entendu *prima facie*, il faut alors voir aussi les choses dans une échelle plus large. Quelles initiatives ou quels contacts la Wallonie a-t-elle pris auprès de la Commission européenne ou à défaut, auprès des pays européens voisins – éventuellement avec le ministre-président en charge des Relations internationales –, pour travailler à une régulation du trafic aérien qui permette d'atteindre ensemble nos objectifs climatiques sans concurrence déloyale, dès lors que l'ensemble de ses partenaires ont souscrit aux mêmes objectifs ?

En effet, les engagements de l'Accord de Paris n'engagent évidemment pas seulement la Wallonie ou seulement notre pays.

Enfin, vous soulignez que les engagements de BSCA en matière de neutralité carbone pour ses émissions directes et liées à sa consommation d'énergie sont significatifs. Toutefois, cette approche occulte la quasi-totalité de l'impact climatique réel qui réside dans les vols eux-mêmes. Les riverains et les associations réclament à cet égard un débat transparent sur les conséquences climatiques, sanitaires et environnementales de cette expansion programmée.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la politique climatique européenne repose sur deux piliers. Le premier est le règlement sur le partage de l'effort – ESR –, qui couvre notamment les bâtiments, le transport routier, l'agriculture et les déchets. Il fixe à chaque État membre un objectif national de réduction, que la Belgique répartit ensuite entre ses entités via le *burden sharing*. C'est sur ce périmètre que la Wallonie est comptable de ses résultats, et c'est ce que traduit le PACE.

Le second est le système d'échange de quotas – ETS. Il couvre l'industrie lourde, la production d'électricité et l'aviation, et il est géré à l'échelle de l'Union européenne. Son plafond est fixé par le législateur européen et sa mise en œuvre est encadrée par la Commission. Ce plafond ne se décline pas en objectifs nationaux ou régionaux.

Les émissions des vols au départ de Charleroi relèvent de ce second pilier. L'aviation est intégrée à l'ETS depuis 2012 pour les vols au sein de l'Espace économique européen et pour les vols vers la Suisse et le Royaume-Uni.

Conformément aux règles de rapportage de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les vols internationaux sont par ailleurs exclus de l'inventaire wallon. Seuls les vols domestiques y figurent, et ils sont marginaux à Charleroi.

À ce titre, c'est la raison pour laquelle les émissions de l'aviation reprises dans le PACE 2030 sont telles, car il s'agit de vols purement domestiques et que, dès lors, l'accroissement projeté des activités de BSCA n'aura pas ou peu d'impacts sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie au regard du PACE.

Au sein de l'ESR – *effort sharing regulation* –, il n'existe pas de budget carbone individuel attribué à BSCA. Les objectifs sont fixés pour la Belgique, puis répartis entre entités via le *burden sharing*, et leur respect ne s'évalue que de façon consolidée. En conséquence, un transfert de l'effort de réduction n'a donc que peu de sens au regard des objectifs sectoriels du PACE.

Il n'y a donc pas d'effort à transférer vers d'autres secteurs wallons. Les émissions n'échappent pas pour autant à toute contrainte. Depuis 2026, les compagnies aériennes ne reçoivent plus de quotas gratuits : chaque tonne de CO₂ émise sur un vol couvert doit être couverte par un quota acheté, dans un plafond européen qui diminue chaque année. La croissance du trafic ne peut donc pas augmenter les émissions totales couvertes par l'ETS. Elle en renchérit le coût pour les compagnies et impose des réductions équivalentes ailleurs dans le marché. Depuis 2025, les effets hors CO₂ de l'aviation font en outre l'objet d'une surveillance obligatoire.

Je ne conteste pas que, en valeur absolue, les émissions liées à l'activité de BSCA évolueront avec le trafic. En ce sens, l'étude de Transport & Environment pose une question légitime. Toutefois, sa méthodologie appelle des réserves : elle intègre très peu les leviers de décarbonation du secteur, ce qui en fait un scénario particulièrement prudent, voire pessimiste. Les conclusions de l'étude de Transport & Environment sont en contradiction avec l'étude d'incidences environnementales du permis de BSCA, dont le scénario le plus défavorable suppose l'absence totale de SAF. Cela ne correspond déjà pas à la réalité de Charleroi, où les SAF sont déjà utilisés et où le renouvellement des flottes est déjà engagé. Les émissions de CO₂ liées au trafic aérien de l'aéroport de Charleroi en 2030, dans le scénario de référence de l'étude d'incidence, sont quant à elles estimées à 590 kilotonnes CO₂ contre 427 kilotonnes CO₂ en 2019.

Par ailleurs, le secteur aérien est actif sur les questions de la décarbonation de ses activités. BSCA figure parmi les meilleurs élèves de l'Airport Carbon Accreditation, et agit concrètement : photovoltaïque, engins de piste électrifiés ou en biocarburant,

raccordements électriques à quai, procédures d'approche optimisées, et mesures de compensation. Des SAF sont par ailleurs utilisés à l'aéroport de Charleroi, le renouvellement des flottes y est largement avancé chez les principales compagnies opérant sur la plateforme, et une tarification incitative en faveur d'avions de dernière génération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027 pour accélérer encore plus ce renouvellement.

L'écosystème – aéroports, compagnies, constructeurs, filière SAF, régulateurs européens via l'ETS – se penche régulièrement sur la décarbonation du secteur. Chacun doit actionner les leviers qui sont les siens. C'est pourquoi la Wallonie participe, via un groupe de travail Benelux, à plusieurs initiatives : une conférence Benelux sur l'aviation durable prévue fin 2026 à Rotterdam, l'évaluation de projets conjoints sur l'aviation électrique et à hydrogène, l'étude d'un corridor transfrontalier d'essai, et le renforcement de la coopération avec les Hauts-de-France et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Nous suivons aussi de près le règlement européen ReFuelEU, évalué en 2027.

Au niveau belge, le SPF Mobilité prépare une plateforme sectorielle et un plan d'action national conforme aux exigences de l'OACI, auxquels les aéroports wallons et la SOWAER ont demandé à être associés. La croissance de nos aéroports n'est pas sans limite – elle est déjà encadrée par les permis et les dispositifs de protection des riverains – et notre ligne reste celle d'une activité maîtrisée, assortie d'engagements de décarbonation mesurables et suivis.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'entends la réponse de la ministre quant à la comptabilité juridique des émissions, et je peux comprendre la logique intellectuelle. Cependant, il reste aussi une réalité physique, c'est qu'à un moment donné, l'ensemble des émissions s'additionnent et à l'échelle du bateau commun qu'est l'humanité. Elles sont toujours là, et nous ne pouvons pas juste nous dire – c'est là-dessus que je réagissais : c'est compté ailleurs, et donc, peu nous importe. Surtout lorsque l'Union européenne elle-même affaiblit régulièrement, depuis maintenant au moins deux ans, un certain nombre des outils qu'elle a mis sur pied pour atteindre les objectifs.

Bien sûr, on a des perspectives, ou plutôt des espoirs de décarbonation, mais ils laissent quand même souvent perplexe par rapport à certaines promesses qui ne sont pas au rendez-vous. Vous nous dites que la croissance n'est pas illimitée, qu'elle est maintenue dans un certain nombre de règles, mais on sait quand même que le permis a une vue tellement extensive qu'elles sont quand même aujourd'hui encore fort virtuelles. Au bout du compte, il y a ce message laissant penser que l'on peut y aller, qui me paraît sur le plan pédagogique, sur le plan du signal, gravement problématique par rapport

au danger dans lequel nous sommes. Évidemment, la Wallonie ne peut pas toute seule régler la question de l'aviation, c'est clair, mais il y a aussi une action proactive qui peut être menée, singulièrement avec les États voisins.

Cela peut faire connexion d'ailleurs avec d'autres enjeux. Je pense notamment à ce chantage qui revient régulièrement de la part d'un opérateur présent à Charleroi. C'est en faisant alliance avec d'autres autour de nous que l'on peut essayer de déjouer ce rapport de force qui est aujourd'hui très défavorable aux intérêts de la Wallonie.

Question orale
de Mme Christie Morreale
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la clarification du rôle de Wallonie
Entreprendre (WE) dans le refinancement des
gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et
la protection des consommateurs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la clarification du rôle de Wallonie Entreprendre (WE) dans le refinancement des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et la protection des consommateurs ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de cette Commission, vous avez fait le point sur les *task forces* relatives aux réseaux, notamment sur Flex II, l'accès réseau et le groupe de travail Innovation. Je souhaite aujourd'hui vous interroger sur un angle mort : le financement des investissements des GRD, la recapitalisation éventuelle et le rôle de Wallonie Entreprendre. C'est un enjeu majeur.

ORES évoque des besoins importants pour financer le renforcement du réseau, tandis que d'autres GRD ne semblent pas confrontés à la même situation. Cette différence doit être objectivée, car elle aura des conséquences sur les communes, sur la gouvernance et, in fine, sur les tarifs de distribution.

Vous aviez indiqué que Wallonie Entreprendre devait analyser l'opportunité et les modalités d'une éventuelle participation régionale. Où en est précisément cette analyse ? Qu'en est-il des besoins de refinancement des cinq GRD et de combien ? Parce qu'à un moment donné, j'avais cru que l'on parlait de 300 millions, puis on est allé dans des 950 millions. Il serait intéressant d'entendre les montants.

Une étude externe, notamment confiée à KPMG, est-elle en cours ou finalisée ? Si elle est finalisée, peut-on en avoir une copie ? Les GRD, les communes et les intercommunales auront-ils accès aux conclusions ? Elles sont parties prenantes dans la réflexion. Quelle mission exacte serait confiée à Wallonie Entreprendre : entrée en capital, prêt, véhicule de portage ou opérateur de participation ? Si Wallonie Entreprendre intervenait chez ORES ou ailleurs, demanderait-elle un rendement ou des dividendes ? Comment conciliez-vous cela avec le discours reprochant aux communes de percevoir elles-mêmes des dividendes ? Quelles garanties posez-vous pour éviter que le refinancement des réseaux se traduise par une hausse de facture pour les ménages et les PME ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, dans le contexte de la transition énergétique, les gestionnaires de réseau de distribution vont devoir consentir d'importants investissements pour renforcer les réseaux et accueillir l'électrification des usages ainsi que le développement des énergies renouvelables. La question de leur financement est donc bien réelle et le Gouvernement l'aborde avec sérieux.

Dans ce contexte, une étude est menée pour identifier les opportunités et les modalités qui permettront de mener cette transition dans les meilleures conditions, entre autres sous l'angle de l'accès au financement. La phase préliminaire de cette analyse touche à sa fin. Des consultations sont planifiées au mois d'octobre avec les gestionnaires de réseau et leurs actionnaires, à savoir les intercommunales et les communes. L'objectif sera d'échanger avec eux pour tenir compte des préoccupations de chacun et aboutir à un projet bénéfique pour l'ensemble de la Wallonie.

Parallèlement et à la demande du Gouvernement, Wallonie Entreprendre a réalisé une première analyse sur une éventuelle participation de la Région au financement d'ORES. Elle permet de mieux cerner les enjeux, mais elle ne permet pas encore de prendre de décision. Plusieurs éléments déterminants restent en effet à clarifier, au premier rang desquels la position de la CWaPE sur les revenus autorisés des gestionnaires de réseau.

Concernant l'impact sur la facture, je souhaite rappeler que l'essentiel des bénéfices des gestionnaires de réseau est aujourd'hui distribué aux communes sous forme de dividendes. Ces montants ne sont donc pas disponibles pour financer les investissements nécessaires. Il est ainsi ironique de s'inquiéter à la fois des besoins de refinancement des GRD et d'en prélever l'essentiel des bénéfices. Ceci étant clarifié, je rappelle que c'est la CWaPE, en tant que régulateur indépendant, qui fixe les revenus autorisés des gestionnaires de

réseau. La volonté du Gouvernement de maîtriser la charge sur la facture des clients reste néanmoins totale.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je n’ai pas assez de temps pour contrecarrer votre message sur l’ironie, parce que je pense qu’elle mériterait mieux que ce petit mot cinglant.

Toutefois, je retiens que, sur les GRD, visiblement, il n’y a que ORES qui demande à être capitalisé, que les quatre autres ne le demandent pas. C’est un des points d’attention.

Pour le reste, je n’ai pas obtenu de réponse. Vous dites que cela touche à sa fin. Ce qui serait bien, c’est que, quand vous aurez le rapport KPMG, on puisse en disposer en toute transparence en tant que parlementaires, mais aussi au niveau de l’ensemble des communes. Toutefois, j’entends qu’il y aura des discussions en octobre. Je n’hésiterai donc pas à revenir sur le sujet.

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement des centres de données et la capacité électrique wallonne »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement des centres de données et la capacité électrique wallonne ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, aujourd’hui, j’ai interrogé votre collègue, M. Desquesnes, sur le même sujet. J’ai d’ailleurs déposé une proposition de résolution, qui a été abordée, et j’ai également interrogé M. Coppieters.

À présent, je vous interroge encore une fois sur les centres de données, parce que la presse a relayé de nouvelles projections d’Elia, particulièrement interpellantes, concernant la consommation électrique de ces centres en Belgique. Celle-ci s’élèverait actuellement à environ 3,2 térawattheures par an et pourrait, selon les projets recensés, être multipliée par huit d’ici 2034. Les besoins liés aux futurs centres de données seraient alors évalués à plus de 24 térawattheures par an. Cette évolution confirme mes préoccupations concernant le développement des centres de données en Wallonie, leur consommation énergétique et leur impact sur notre réseau électrique.

Comme je l’ai dit, notre groupe a déposé une proposition de résolution visant à définir une véritable stratégie wallonne en la matière, notamment afin d’encadrer les nouvelles implantations et de mieux intégrer leurs besoins en électricité, en eau et en foncier dans les choix publics. Je sais d’ailleurs que vous travaillez sur un groupe de travail avec vos deux collègues. Dans notre texte, sur le volet énergétique, nous demandons notamment que soient objectivés les besoins des projets existants et futurs, leur impact sur les capacités de raccordement et le coût d’opportunité que représente leur mobilisation.

Quelle analyse faites-vous de ces nouvelles projections d’Elia et de leurs conséquences potentielles pour la Wallonie ? Disposez-vous d’un cadastre actualisé des centres de données existants ou projetés en Wallonie, ainsi que des puissances de raccordement demandées ? Comment le Gouvernement entend-il intégrer ces besoins dans sa stratégie énergétique et dans la planification du réseau ? Face à des capacités qui ne sont pas illimitées, quels critères comptez-vous mettre en place pour arbitrer les demandes de raccordement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je connais bien les projections d’Elia que vous évoquez ; elles doivent effectivement nous questionner.

Aujourd’hui, les centres de données représentent près de 10 % de la consommation d’électricité en Wallonie. Si l’on répartit à parts égales entre la Wallonie et la Flandre les térawattheures projetés par Elia pour la Belgique, les centres de données wallons consommeraient un volume équivalent à près de la moitié de notre consommation électrique actuelle.

Au-delà de l’énergie, ces projections posent un enjeu d’accès à la puissance : les capacités de raccordement mobilisées par ces projets ne sont plus disponibles pour d’autres usages, qu’il s’agisse de la décarbonation de l’industrie, de l’électrification de la mobilité et du chauffage, ou de l’accueil de nouvelles activités économiques.

S’agissant de l’état des lieux, nous disposons d’abord des données du *reporting* européen sur la performance énergétique des centres de données, ce *reporting* étant obligatoire pour les installations de plus de 500 kilowatts, en vertu de l’article 12 de la directive relative à l’efficacité énergétique. Pour la Wallonie, ce *reporting* permet d’avoir une vue précise sur les sept centres de données wallons.

Pour l’année 2025, il indique que :

- leur puissance varie entre 448 kilowatts et 268 mégawatts ;
- la somme de leurs consommations totales d’énergie s’élève à 1 843 gigawattheures et, dans

ce total, 1 688 gigawattheures sont utilisés pour alimenter les équipements informatiques ;

- ces *data centers* ont consommé 8,3 gigawattheures d'énergie renouvelable produite sur site, soit 0,4 % de leur consommation totale d'énergie. Notez que cette valeur est inférieure à l'énergie fossile consommée par les générateurs de secours, soit 0,9 % de leur consommation totale d'énergie.

Sur la consommation totale, il est important de noter qu'environ 97 % sont consommés par les *hyperscalers*.

Pour avoir un ordre de grandeur, la consommation d'énergie des équipements informatiques de ces sept centres de données représente, par exemple, la consommation électrique de 500 000 ménages, sachant que la consommation d'un ménage moyen, selon la CWaPE, est de 3 500 kilowattheures par an.

Ensuite, nous disposons d'un relevé actualisé, établi auprès des gestionnaires de réseau, des demandes de raccordement en cours. Ainsi, sur le réseau de transport d'Elia, 1 100 mégawatts sont déjà alloués à des centres de données avec un contrat signé ; 820 mégawatts supplémentaires sont réservés et font l'objet d'études de détail. Cela représente au total environ 1,9 gigawatt, ce qui, sur base d'un facteur de charge moyen de 85 %, équivaldrait à 14,3 térawattheures de consommation.

Sur le réseau d'ORES, les centres de données raccordés de manière définitive totalisent environ 23 mégawatts. Un raccordement provisoire de quatre mégawatts limité à 24 mois a également été accordé pour les besoins de chantier d'un projet dont le raccordement définitif se fera sur le réseau de transport. Une demande supplémentaire de 20 est en cours d'instruction. Plusieurs projets de plus petite taille, entre un et trois, ont chacun été abandonnés.

Sur le réseau Resa, cinq centres de données sont identifiés. Ils totalisent huit mégawatts raccordés. Les demandes d'augmentation portent sur 13 supplémentaires et un nouveau projet en sollicite 20. La puissance totale visée dépasserait ainsi les 40. Ce ne sont que des projections, évidemment.

Pour les projections, nous nous appuyons principalement sur les hypothèses d'Elia que vous citez. Celles-ci reposent notamment sur les études qui sont menées aussi par le BCG. Ces hypothèses sont intégrées dans les travaux de la stratégie énergétique pour anticiper cette demande croissante, et en tenir compte dans la planification des réseaux, en cohérence avec le plan de développement fédéral d'Elia et les plans d'investissement des gestionnaires de réseaux de distribution.

Enfin, le groupe de travail piloté par le ministre-président examine les conditions dans lesquelles les nouveaux centres de données pourraient être accueillis en Wallonie. Ces travaux portent notamment sur les

capacités du réseau, la localisation d'usages fonciers, l'eau ainsi que les retombées pour le territoire. Les propositions qui en résulteront seront soumises à l'arbitrage du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour ces éléments. J'entends qu'un travail sérieux est actuellement mené par votre Gouvernement, à la fois vous, M. Desquesnes et M. Coppieters, chacun dans vos compétences. Vous me donnez des détails d'utilisation du réseau, y compris aussi des réservations qui sont opérées sur le réseau. C'est absolument essentiel que l'on ait un tableau de suivi. Je ne sais pas si, au sein de votre cabinet, vous avez un tableau de suivi, d'utilisation et de réservation des réseaux, mais cela nous intéresserait de pouvoir le consulter. On va commencer le travail ici au Parlement, en parallèle au travail qui est mené au sein du Gouvernement. Le débat est tellement important que cela mérite une place publique et transparente au Parlement.

Par conséquent, j'ai demandé que se tiennent des auditions à ce sujet. Sachez-le, Madame la Ministre, cela arrivera en Conférence des présidents, parce que cela nous paraît absolument essentiel. Il y a encore de nombreux projets qui arrivent dans nos communes, et nos communes et intercommunales ne sont pas forcément équipées pour faire face à ces projets qui dépassent largement le cadre purement urbanistique. On reviendra certainement vers vous, Madame la Ministre.

Question orale
de M. Bruno Lefèbvre
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la recherche de sites pouvant accueillir de
nouveaux réacteurs nucléaires »

Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les sites potentiels pour accueillir des
réacteurs nucléaires en Wallonie »

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les sites nucléaires en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Lefèbvre, sur « la recherche de sites pouvant accueillir de nouveaux réacteurs nucléaires » ;
- M. Massaki Mbaki, sur « les sites potentiels pour accueillir des réacteurs nucléaires en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « les sites nucléaires en Wallonie ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon entend lancer un groupe de travail afin d'identifier les terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles unités de production nucléaire, qu'il s'agisse de petits réacteurs modulaires ou de centrales de plus grande taille. Cette réflexion interviendrait dans le cadre de la stratégie énergétique, mais aussi dans une logique de soutien à la réindustrialisation wallonne.

Pouvez-vous préciser la composition exacte de ce groupe de travail ? Quels ministres, administrations, gestionnaires de réseaux, acteurs industriels, experts techniques, scientifiques ou représentants des territoires y seront associés ? Quel calendrier de travail est prévu et quel livrable est attendu ? Une cartographie des sites, une liste de critères, un rapport d'opportunité ou une proposition de décision au Gouvernement ?

Sur le plan technique et urbanistique, à quelles prescriptions planologiques une telle installation serait-elle soumise ? Des modifications de plan de secteur seraient-elles nécessaires ? Comment cette recherche de site sera-t-elle articulée avec la stratégie de réindustrialisation wallonne et la mobilisation des friches industrielles ? Les sites à fort potentiel industriel, comme les grandes friches connectées au

réseau de transports et d'énergie, seront-ils prioritairement analysés ?

La question du raccordement au réseau est déterminante. Comment anticipez-vous la connexion de ces éventuelles unités de production au réseau électrique ? Quelles concertations sont prévues avec Elia et les gestionnaires de distribution ? Comment éviter que cette réflexion reproduise les difficultés rencontrées dans le cadre de la Boucle du Hainaut, notamment en matière d'anticipation, de transparence, de concertation locale et d'acceptabilité territoriale ?

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la question de la souveraineté énergétique est un point crucial des politiques énergétiques européenne et belge. C'est d'ailleurs ce sur quoi vous travaillez, avec votre collègue du Fédéral, puisque l'un des objectifs de ces politiques est d'augmenter la part de l'énergie atomique dans notre mix énergétique. Pour y parvenir, il est donc essentiel d'identifier des sites wallons qui seraient prêts à accueillir l'installation de réacteurs ou de *small modular reactors*.

À ce titre, un groupe de travail aurait été constitué et devrait prendre en considération différents aspects, comme la puissance énergétique, l'accès à l'eau ou la nécessité industrielle d'avoir un tel réacteur à proximité. Bien que le groupe de travail ne soit qu'au début de ses travaux, pouvez-vous expliquer la méthodologie retenue afin de mener à bien cette mission ? Un calendrier est-il déjà établi pour mesurer l'état d'avancement des travaux ? Comment coordonnez-vous vos efforts avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2024-2029, il est fait mention que le Gouvernement wallon entend travailler avec l'autorité fédérale, dans les limites de sa compétence « pour rendre possible l'implantation d'une nouvelle filière nucléaire, de préférence sur les sites nucléaires existants ou en extension de ceux-ci ». Un article de presse récent a fait état de cette volonté de la Wallonie d'identifier des sites susceptibles d'accueillir de nouveaux réacteurs, notamment les petits réacteurs modulaires, les SMR, mais également potentiellement des installations de plus grande capacité.

Selon cet article, un groupe de travail aurait été mis en place dans le cadre du Forum de l'énergie pour identifier des sites et analyser différents critères. Pouvez-vous nous confirmer que le Gouvernement wallon a engagé une démarche visant à identifier des sites susceptibles d'accueillir de nouvelles installations nucléaires ? Quels sont précisément le mandat, la

composition et les missions du groupe de travail chargé de cette identification ? Qu'en est-il du calendrier de travail qui a été fixé ?

Quels critères seront retenus pour déterminer les sites potentiels ? Des critères comme la capacité des réseaux électriques, la disponibilité en eau, les contraintes environnementales et territoriales, mais aussi la proximité de pôles industriels et les besoins futurs en électricité seront-ils intégrés à cette analyse ? Comment cette réflexion wallonne va-t-elle s'articuler avec d'autres travaux et les autres compétences au niveau du Fédéral, mais aussi avec les travaux de vos collègues au Gouvernement en matière d'environnement, de santé et d'aménagement du territoire ? De quelle manière abordez-vous ce dossier en lien avec la stratégie intervectorielle sur laquelle vous travaillez toujours ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, je vous confirme que la Wallonie a bien engagé une réflexion sur les sites qui pourraient accueillir de nouvelles installations nucléaires, qu'il s'agisse de petits réacteurs modulaires ou d'unités plus importantes. Cette démarche découle de la Déclaration de politique régionale et s'inscrit dans la relance du nucléaire décidée au niveau fédéral. Plusieurs études ont déjà été réalisées sur cette question.

Le travail mené au sein du Forum de l'énergie, avec les acteurs du secteur, vise à en dresser le panorama, à identifier ce qui manque et à déterminer comment combler ces lacunes. Les travaux débiteront dans le courant du mois d'octobre. Les critères que vous évoquez, dont le raccordement au réseau, l'accès à l'eau, les contraintes environnementales et territoriales ou encore la proximité des besoins industriels, seront naturellement au cœur de l'analyse. Un point sur ces travaux serait réalisé d'ici le premier trimestre 2027.

Le nucléaire reste une compétence largement fédérale, mais la Région dispose de leviers importants, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement économique. Un travail est en cours pour structurer l'action de la Wallonie avec le niveau fédéral. Ce dossier est pleinement cohérent avec la stratégie intervectorielle. Nos besoins en électricité vont fortement augmenter dans les prochaines décennies et la question des sites de production est pensée concomitamment avec l'évolution de ces besoins et le développement des réseaux.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ce complément d'information. Vous n'avez pas répondu à ma question sur la composition exacte du groupe de travail. C'est un élément extrêmement important, et donc nous y reviendrons.

J'entends que nous devrions avoir un peu plus d'informations au premier trimestre 2027.

Nous allons suivre ce dossier avec beaucoup d'attention. Je vous invite à éviter ce que nous avons vécu et ce que nous vivons depuis quelques années maintenant avec la Boucle du Hainaut. Faisons preuve d'anticipation, de transparence et peut-être de collaboration ou de concertation locale pour éviter les soucis actuels.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse. Je me voudrais un peu plus positif, étant donné l'enthousiasme de votre homologue au Fédéral, M. Bihet, sur le développement du nucléaire dans notre Région. C'est important de le dire et de le souligner. C'est un travail que vous allez pouvoir mener en collaboration.

Vous avez évoqué aussi l'aménagement du territoire. Avec le ministre François Desquesnes, il y aura de grandes discussions à mener par rapport aux différents sites qui seront ciblés.

Néanmoins, j'étais content de voir que vous avez déjà pu donner deux dates en ce qui concerne le début des travaux. Ce sont les éléments que l'on retiendra de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir répondu à quelques-unes de mes questions. Nous aurons encore largement l'occasion d'en discuter vu le calendrier que vous annoncez. C'est une bonne chose que la Wallonie se mette en marche, puisque, du côté flamand, cette réflexion a déjà été faite et menée, et ils sont bien avancés, indépendamment du fait que la compétence est largement au niveau du Fédéral.

J'entends les critères qui vont être pris en compte. Il est important de prendre également ce critère de proximité et de pôles industriels en compte, mais aussi l'évaluation future en électricité, et sans doute avoir une réflexion avec un couplage de batteries ; on voit beaucoup d'endroits ou de sollicitations pour installer des batteries. Près d'une structure comme un SMR, cela me semblerait cohérent.

(Mme Goffinet, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'interopérabilité des compteurs
communicants entre gestionnaires de réseau de
distribution (GRD) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'interopérabilité des compteurs communicants entre gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, depuis le 1^{er} janvier 2026, la Commune de Brunehaut a quitté le giron d'ORES pour rejoindre l'AIEG comme gestionnaire de réseau de distribution d'électricité. Cette transition met en lumière une difficulté très concrète : les compteurs communicants déjà installés par ORES sur le territoire de la commune de Brunehaut ne seraient pas compatibles avec l'infrastructure du nouveau GRD, à savoir l'AIEG. En d'autres termes, des compteurs communicants parfaitement fonctionnels, financés par la collectivité via les tarifs de distribution, devraient être remplacés par d'autres compteurs communicants tout aussi fonctionnels, mais répondant à une architecture technique différente.

Au-delà de l'aberration sur le plan de l'utilisation rationnelle des deniers publics, cette situation illustre de manière éloquente les effets concrets de la fragmentation du paysage des GRD en Wallonie, que vous avez vous-même identifiée comme un obstacle à la modernisation du réseau.

Dans ce contexte et dans la perspective du GRD unique que vous défendez, je souhaiterais vous poser les questions suivantes. C'est tellement gros que l'on a du mal à y croire.

Confirmez-vous que le changement de GRD à Brunehaut entraînerait le remplacement des compteurs communicants déjà installés ? Dans l'affirmative, combien de compteurs sont concernés et quel en est le coût estimé ? Puis, éventuellement, qui va payer ?

Dans le cadre des travaux préparatoires à la création du GRDU se pose la question de l'interopérabilité des compteurs communicants entre les différents GRD wallons. Cette question a-t-elle été abordée, étudiée ? Elle n'est pas encore tranchée, j'imagine. Un cahier des charges technique commun ou un socle minimal de spécifications est-il envisagé pour éviter que de telles situations se reproduisent ?

Enfin, la mise en place d'un GRD unique pourrait-elle nécessiter le remplacement d'une partie des

compteurs communicants déjà installés en Wallonie ? Quelles mesures sont envisagées pour assurer la compatibilité des équipements et éviter le remplacement prématuré de compteurs encore parfaitement fonctionnels, ceci dans la perspective de l'arrivée d'un GRD unique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, votre question me permet de revenir sur un dossier que mon cabinet suit depuis le début de la législature. Pour rappel, par un arrêté du 5 mai 2022, le Gouvernement wallon précédent a désigné l'AIEG comme gestionnaire de réseau de distribution d'électricité sur le territoire de Brunehaut, pour vingt ans. Cette désignation avait été proposée par le conseil communal et avait reçu un avis favorable de la CWaPE. Elle était soumise à la condition que l'AIEG devienne d'abord propriétaire du réseau. Il a fallu de longues négociations entre les deux gestionnaires pour remplir cette condition. Le transfert n'est devenu effectif qu'au 1^{er} janvier 2026.

Après l'adoption de la DPR, qui prévoit un gestionnaire de réseau de distribution unique, nous avons eu des discussions avec les GRD concernés ainsi qu'avec la CWaPE sur les incidences du changement de gestionnaire de réseau dans la commune de Brunehaut. Ces échanges avaient confirmé que l'intégration des utilisateurs du réseau par le nouveau gestionnaire impliquait des interventions de terrain, dont le remplacement de compteurs.

Je vous confirme donc que les compteurs communicants installés par ORES à Brunehaut doivent être remplacés. Ce n'est pas lié à une obsolescence de ces compteurs ni à un défaut de fonctionnement. Ils ne sont simplement pas compatibles avec les systèmes informatiques d'AREWAL, que l'AIEG utilise avec deux autres gestionnaires de réseau wallons. D'après les données transmises par ORES, 758 clients de Brunehaut étaient équipés d'un compteur communicant fin 2025, sur environ 4 000 clients raccordés au réseau de la commune, soit un peu moins d'un sur cinq. L'AIEG m'indique qu'il reste aujourd'hui un peu moins de 400 compteurs à remplacer.

Au niveau du coût, l'AIEG prend ce remplacement à sa charge. Elle l'amortit sur quinze ans et en estime le coût à environ 2 euros par an et par utilisateur du réseau. Je précise toutefois que l'AIEG est l'opérateur qui paie cette dépense, mais cela ne signifie pas qu'elle sera exclue des coûts couverts par les tarifs de distribution. Ce traitement relève de la CWaPE, dans le cadre de la méthodologie tarifaire, qui n'admet dans les tarifs que les coûts jugés raisonnables.

Les compteurs retirés seront par ailleurs restitués à ORES, qui les réutilisera sur son réseau. Il s'agit donc d'un déplacement d'équipements et non d'une mise au rebut de compteurs encore fonctionnels. Ce point est d'autant plus important que ces compteurs ont été financés par le tarif de distribution périodique d'ORES et donc par l'ensemble de ses utilisateurs.

Ce cas illustre concrètement ce que coûte l'éclatement actuel de la gestion de la distribution entre plusieurs opérateurs. C'est l'une des raisons qui justifient la mise en place d'un gestionnaire de réseau de distribution unique. La situation de départ est contrastée. D'un côté, ORES a choisi la technologie de ses compteurs communicants conjointement avec Resa et Fluvius. Les deux principaux gestionnaires de réseau wallons, qui desservent l'essentiel des utilisateurs de la Région, utilisent donc un même socle technologique. De l'autre, les trois autres gestionnaires de réseau wallons ont déployé une technologie différente, gérée par les systèmes d'AREWAL.

En l'état, ces compteurs ne sont pas compatibles avec les systèmes informatiques d'ORES. Le cas de Brunehaut pose donc une question qui dépasse largement cette seule commune. Les travaux relatifs à la mise en place d'un GRDU portent sur différents scénarios d'intégration, allant de la filiale d'exploitation commune à la fusion des GRD actuels. Selon le scénario retenu, des remplacements pourraient être nécessaires, afin de rationaliser les systèmes et créer des synergies. Mais il est également possible que, temporairement, plusieurs systèmes puissent coexister. Cela devra faire l'objet d'évaluations détaillées, lorsque nous aurons choisi le scénario. Pour conclure, il apparaît clairement qu'un GRD unique permettrait d'éviter ce genre de problèmes à l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est presque une histoire belge, ce truc. On se pince... Effectivement, cela illustre bien l'éclatement entre de multiples acteurs qui, chacun, utilisent leur technologie. Heureusement, certains GRD se sont rassemblés : ORES et Resa. Cela illustre bien les dérives d'un éclatement. Je vous suis complètement.

En attendant, une commune – c'est son droit, puisque c'est rendu possible – change de GRD. Du coup, il faut retirer les 750 compteurs communicants qui avaient été installés. Encore heureux qu'on les rende à ORES afin qu'ils soient réutilisés.

Je vous rends attentive – mais vous l'êtes déjà – à ce que cette question soit abordée dans le cadre de la mise en place d'un GRD unique. J'ai bien noté que c'est à l'étude et que l'on recherche une solution qui permettrait de rendre compatibles ces outils issus de technologies différentes.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'évolution du cadre relatif au
développement de communautés d'énergie en
Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'évolution du cadre relatif au développement de communautés d'énergie en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, lorsque je vous avais interrogée sur l'évolution du dossier en avril dernier, vous m'aviez indiqué que les travaux de réforme se poursuivaient sur la base du fameux rapport d'évaluation de la CWaPE. Vous aviez alors précisé que votre objectif était de présenter cette réforme au Gouvernement en première lecture au troisième trimestre 2026. On y arrive tout doucement. Je me permets aujourd'hui de faire avec vous le point sur ce dossier important, puisqu'il est inclus dans la Déclaration de politique régionale.

Tout d'abord, les délais tels que vous les aviez évoqués au mois d'avril sont-ils maintenus ou y a-t-il des adaptations à ce niveau ? Parmi les recommandations formulées par la CWaPE, lesquelles seront effectivement intégrées dans la réforme et lesquelles ne le seront pas ? Pourquoi ? La simplification administrative annoncée permettra-t-elle concrètement de réduire les démarches et les délais actuellement nécessaires à la création de tels projets ? Comment le futur cadre permettra-t-il de mieux intégrer les communes, intercommunales, entreprises, PME, associations et acteurs publics ?

Vous aviez également annoncé en avril la possibilité de créer une communauté d'énergie ouverte, notamment aux grandes entreprises. Cette piste est-elle toujours retenue dans la réforme ? Quelle sera sa finalité ? Dans quelles conditions ces entreprises pourront-elles participer ?

Enfin, j'avais également soulevé la question des communautés d'énergie transfrontalières. Vous indiquiez alors que cette dimension n'était pas intégrée aux orientations immédiates de la réforme, tout en restant ouverte à l'analyse. Cette position a-t-elle évolué ? Des contacts ont-ils été pris avec les Régions

voisines afin d'identifier les obstacles juridiques et administratifs et, le cas échéant, de construire un cadre permettant ces projets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le partage et les communautés d'énergie sont des matières complexes, impliquant de nombreux acteurs du secteur de l'énergie et nécessitant de trouver le meilleur équilibre possible entre les différents enjeux. Une réforme dans une compétence aussi technique et complexe que celle-ci impose de prendre le temps nécessaire pour la mener de manière sereine et efficace. Nous envisageons désormais une première lecture au début de l'année prochaine, avec une présentation au Parlement au quatrième trimestre de l'année prochaine.

La réforme prévoit une série de mesures de simplification directement inspirées des recommandations formulées par la CWaPE, notamment la simplification des procédures et la réduction des délais, le développement d'outils et de documents types destinés à accompagner les porteurs de projet, et la clarification de certaines notions clés, telles que la définition de bâtiment et celle du périmètre de proximité.

D'autres mesures identifiées dans le cadre de l'évaluation ne relèvent toutefois pas exclusivement de la compétence de l'administration régionale. Leur mise en œuvre nécessite une coordination avec d'autres niveaux de pouvoir ou avec d'autres acteurs. C'est notamment le cas des questions relatives au tarif social, qui relèvent du niveau fédéral, ou encore de certains aspects liés aux processus d'échange de données reposant sur les systèmes Atrias ou CMS.

Concrètement, la réforme vise à réduire les délais applicables à la création et à la modification des communautés d'énergie et des activités de partage afin de faciliter les démarches des porteurs de projets.

S'agissant de l'ouverture des communautés d'énergie aux grandes entreprises, les réflexions sont toujours en cours. Les nouvelles dispositions introduites par la directive EMD 5 ouvrent de nouvelles perspectives en matière de participation des grandes entreprises aux mécanismes de partage d'énergie, lesquels font actuellement l'objet d'analyses complémentaires. Enfin, en ce qui concerne les communautés d'énergie transfrontalières, ma priorité reste la réforme de base, avant d'initier l'extension aux régions et États voisins.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je comprends que le dossier est compliqué techniquement. Cependant, les autres Régions ont avancé. C'est

important d'atterrir rapidement. J'entends votre nouveau délai sur l'instauration de ces communautés d'énergie. Concernant le volet des communautés d'énergie transfrontalière, il faut s'accorder sur la rédaction de certains articles, parce que, parfois, cela rentre en opposition. Au niveau de l'Europe, il y a un organisme qui le fait, qui identifie les points d'attention de région à région ou de pays à pays pour promouvoir ces critères d'énergie. Si vous voulez, je vous transmettrai les coordonnées de cet organisme, parce que c'est un facilitateur pour le développement des communautés d'énergie.

Question orale

de M. Christophe Collignon
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la pression exercée sur les ménages wallons à la suite de la hausse du prix des énergies »

Question orale

de Mme Christie Morreale
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'état de préparation de la Wallonie face aux tensions d'approvisionnement en gaz et en mazout »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Collignon, sur « la pression exercée sur les ménages wallons à la suite de la hausse du prix des énergies » ;
- Mme Morreale, sur « l'état de préparation de la Wallonie face aux tensions d'approvisionnement en gaz et en mazout ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, depuis notre dernière Commission, les prix de l'énergie ont malheureusement continué leur progression à la hausse : le gaz, le mazout, les carburants, les pellets. Pour de nombreux ménages wallons, l'inquiétude monte à l'approche de l'hiver. Cette hausse touche particulièrement les citoyens encore chauffés au gaz ou au mazout, souvent captifs d'un logement énergivore, sans grande capacité financière immédiate pour changer de système ou engager des travaux.

Le ministre-président a lui-même récemment déclaré que « si le niveau actuel des prix se maintient et, a fortiori, si une nouvelle hausse intervenait à l'approche de l'hiver, il est évident que des mesures devront être

envisagées ». En votre qualité de ministre de l'Énergie et du Climat, quelles mesures concrètes préparez-vous ?

Avez-vous objectivé l'impact de la hausse du gaz, du mazout, des carburants et des pellets sur les ménages wallons ? Quels publics identifiez-vous comme prioritaires : des ménages modestes, des familles monoparentales, des pensionnés, des travailleurs contraints d'utiliser leur voiture, des locataires de logements énergivores ?

Envisagez-vous des mesures temporaires, ciblées et proportionnées, comme l'a évoqué le ministre-président ? Quels dispositifs régionaux pourraient être renforcés : clients protégés, MEBAR, CPAS, guichets Énergie, accompagnement à la rénovation ? Quand le Gouvernement se décidera-t-il à réaliser des mesures, afin de ne pas attendre que les ménages soient en difficulté cet hiver ?

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, la situation d'approvisionnement en gaz et en mazout est « grave », selon les propos du ministre fédéral de l'Énergie. Il dit en même temps que c'est aussi « surveillé ». La Belgique dispose d'une position stratégique de hub énergétique, deux tiers du gaz entrant proviennent notamment des pipelines avec la Norvège et le Royaume-Uni. Les stocks stratégiques de pétrole et de produits raffinés couvrent plus de 90 jours de consommation.

Ces éléments relèvent du Fédéral, mais leurs conséquences concernent directement les Wallons, les Wallonnes et la Wallonie. Si l'on a une tension sur le gaz, le mazout ou le diesel, cela se traduit immédiatement par une pression supplémentaire sur les ménages, les PME, les CPAS, les distributeurs et les communes. Cela touche particulièrement les ménages chauffés au gaz et/ou au mazout qui sont souvent plus captifs, énergivores et sans capacité immédiate de changer de système. C'est la toute grande majorité des Wallons.

Disposez-vous d'un suivi spécifique de l'exposition des ménages wallons au gaz et au mazout à l'approche de l'hiver ? Avez-vous demandé à votre administration, à la CWaPE ou aux acteurs de terrain d'objectiver les risques sociaux liés à une nouvelle hausse des prix ? Quelle concertation avez-vous avec le Fédéral concernant la préparation hivernale ? Quelle est l'origine des principales sources d'approvisionnement en gaz et en mazout qui alimentent les consommateurs wallons ? Quelles mesures régionales envisagez-vous pour éviter une tension d'approvisionnement ou une tension de prix – on l'a déjà et elle est particulièrement sérieuse – qui aggraverait encore la précarité énergétique en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, je partage la préoccupation exprimée concernant l'évolution récente des prix de l'énergie et ses conséquences potentielles pour les ménages et les entreprises, surtout à l'approche de l'hiver. Les tensions géopolitiques actuelles, notamment au Moyen-Orient, ainsi que les incertitudes pesant sur les marchés internationaux de l'énergie, alimentent une volatilité accrue des prix du gaz et des produits pétroliers.

Cette situation rappelle la vulnérabilité de l'Europe et de la Belgique à l'égard des combustibles fossiles importés. Soulignons par ailleurs que la réglementation des prix de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement relèvent principalement de compétences fédérales. À cet égard, nous sommes d'ailleurs en contact régulier avec le ministre fédéral de l'Énergie, Mathieu Bihet, pour assurer la meilleure coordination possible.

Concernant les scénarios d'évolution des prix pour l'hiver 2026-2027, la Wallonie ne produit pas elle-même des projections de marché. Il n'est dès lors pas possible, à ce stade, de confirmer les montants avancés concernant les éventuelles hausses de facture, qui dépendront de nombreux paramètres : l'évolution effective des prix de gros, la durée des tensions internationales, le niveau des stocks européens, les conditions climatiques hivernales et les choix contractuels des consommateurs. Nous monitorons cependant attentivement les évolutions du marché, les perspectives de l'AIE ainsi que les analyses de nos régulateurs et des acteurs de marché du Bureau fédéral du Plan et de la Banque nationale de Belgique. Nous restons également attentifs à l'impact que pourrait avoir une éventuelle hausse des prix de l'énergie sur les ménages et poursuivons le suivi de la situation en lien avec les acteurs concernés.

Je tiens à rappeler que le Gouvernement wallon agit avant tout sur les facteurs structurels qui permettent de réduire durablement l'exposition des ménages et des entreprises à la volatilité des marchés. La future stratégie énergétique, qui sera prochainement soumise au Gouvernement, vise précisément à définir le mix énergétique renouvelable optimal pour la Wallonie et surtout à doter la Région d'un véritable outil de pilotage du développement des énergies renouvelables.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique d'intégration de la production d'énergies renouvelables avec la production nucléaire, pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement. Elle intégrera aussi un mécanisme de financement multivectoriel ainsi qu'une norme énergétique qui devront permettre d'adapter la contribution des différents vecteurs énergétiques en fonction de l'évolution des marchés et de la situation

observée dans les États voisins. Il s'agit d'un levier important pour renforcer la résilience du système énergétique wallon face aux fluctuations des prix des combustibles fossiles.

Le Gouvernement agit également sur le volet demande énergétique. Le régime global de soutien à la rénovation, qui entrera en vigueur ce 1^{er} octobre, permettra de mieux cibler les soutiens publics et de se consacrer aux passoires énergétiques. La réduction des besoins énergétiques des bâtiments demeure en effet le moyen le plus efficace et le plus durable pour protéger les ménages contre la volatilité des prix de l'énergie. Concernant plus spécifiquement l'accompagnement des consommateurs vulnérables, il convient de rappeler que la Wallonie avait, lors de la crise énergétique de 2022, instauré la catégorie des clients protégés conjoncturels afin de leur permettre d'accéder au tarif social.

Toutefois, l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 25 janvier 2024 a confirmé que la compétence relative à la fixation des prix de l'énergie relevait de l'autorité fédérale, ce qui limite aujourd'hui fortement les marges d'action régionale en matière de soutien direct sur la facture énergétique. Des mesures sont cependant en place, portant sur les matières pour lesquelles la Région est compétente. Les ménages précarisés peuvent déjà bénéficier de l'accompagnement des guichets Énergie Wallonie, des plateformes locales de rénovation énergétique qui les aident à identifier les travaux prioritaires et les aides mobilisables.

Ce soutien est complété par les interventions des CPAS et par les dispositifs de protection qui sont destinés aux consommateurs les plus vulnérables. Le dispositif PAPE – ce sont les plans d'action préventive en matière d'énergie – vient compléter cette approche en soutenant les CPAS dans la mise en œuvre d'actions préventives et d'accompagnement destinées aux ménages en situation de précarité énergétique. Au-delà de la réponse aux situations d'urgence, il permet de développer des interventions qui favorisent une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, l'amélioration du confort dans le logement et l'accès aux dispositifs d'aide existants. Le dispositif MEBAR permet d'intervenir auprès des ménages les plus vulnérables pour financer des travaux permettant d'améliorer rapidement le confort des logements et de réduire les consommations énergétiques.

Si la hausse des prix devait continuer, nous devrions analyser, je l'ai dit tout à l'heure, des mesures très ciblées, dans les compétences de la Région. Nous ne pouvons pas reproduire mécaniquement des dispositifs généraux extrêmement coûteux, dont une partie bénéficie à des acteurs qui n'en ont pas spécifiquement besoin. Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, chaque euro doit être mobilisé de la manière la plus efficiente.

S'agissant de la préparation de l'hiver, comme évoqué, nous sommes en contact régulier avec le ministre fédéral de l'Énergie et son administration afin d'être tenus informés de l'évolution de la situation. La sécurité de l'approvisionnement en gaz et en produits pétroliers relève principalement de la compétence fédérale, mais ses conséquences concernent directement les ménages et les entreprises. Et à ce stade, les informations qui nous ont été communiquées confirment l'absence de risque direct pour la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Cette situation s'explique notamment par la position de la Belgique comme hub gazier européen, ses nombreuses interconnexions avec les pays voisins et l'importance des approvisionnements par gazoduc, en provenance notamment de la Norvège et du Royaume-Uni. Cela a été dit. La situation fait l'objet d'un suivi continu par les autorités compétentes et les acteurs du secteur, et les analyses sont régulièrement actualisées.

En ce qui concerne l'origine des principales sources d'approvisionnement en gaz et en mazout qui alimentent les consommateurs wallons, il convient de rappeler qu'il n'est pas possible de distinguer les molécules de gaz ou les produits pétroliers spécifiquement consommés en Wallonie, de ceux qui alimentent le reste du territoire belge ou qui transitent vers d'autres pays.

Pour le gaz, l'approvisionnement de la Belgique repose principalement sur les importations par gazoduc, notamment depuis la Norvège et le Royaume-Uni, auxquels s'ajoutent les importations de gaz naturel liquéfié via Zeebruges, historiquement en provenance des États-Unis, du Qatar et de la Russie. La Belgique importe davantage de gaz qu'elle n'en consomme et, en réexportant une partie importante, elle bénéficie d'une certaine flexibilité dans la gestion de ses approvisionnements.

Pour le mazout et les autres produits pétroliers, les approvisionnements sont assurés par des opérateurs privés actifs sur les marchés internationaux. Et je rappelle que ni l'État fédéral ni les Régions ne sont propriétaires des molécules de gaz ou de pétrole. Ce sont les opérateurs privés qui organisent leurs achats et leurs approvisionnements en fonction de leurs contrats, des besoins et des conditions de marché.

En conclusion, je dirais que l'on monitorise le risque d'une hausse des prix de l'énergie pendant l'hiver 2026-2027, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'en prévoir précisément l'ampleur ni l'incidence sur les factures. On poursuit les actions qui visent à réduire durablement la consommation et la dépendance aux fossiles, tout en restant attentifs, bien sûr, à la situation des ménages vulnérables et des entreprises exposées.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Tout d’abord, je remercie la ministre pour les éléments qu’elle a évoqués. J’entends bien qu’il est difficile de monitorer exactement la situation, d’autant plus qu’elle dépend de variables extérieures, que le contexte géopolitique est compliqué, et qu’il ne tend pas à s’améliorer. Je connais les éléments relatifs à la sécurité d’approvisionnement.

Ceci étant, vous avez tout de même un avantage, c’est que ce sont des gouvernements miroirs. Qui plus est, le ministre fédéral de l’Énergie est de votre formation. Et je pense que, malheureusement, si les choses ne s’améliorent pas ou s’aggravent, ce sont les plus précaires qui seront touchés. C’est aussi le travailleur qui est mis en difficulté, ne fût-ce que pour aller jusqu’à son lieu de travail.

Ce que j’observe, c’est que pas mal de pays agissent. Il y a déjà six pays européens qui ont agi, dont la France, l’Allemagne, l’Italie et l’Espagne. Ces pays ne se limitent pas à dire, comme notre Premier ministre, que les caisses sont vides. Ce n’est pas ce que l’on attend d’un homme ou d’une femme politique. Je pense que vous devez être en relation étroite avec un membre de votre parti pour faire en sorte de prendre des mesures.

Ensuite, des leviers existent au niveau régional. En 2022, nous l’avons fait. Parfois, des mesures telles que le télétravail peuvent intervenir.

Pour conclure, j’entends que les choses se discutent au niveau du conclave et que s’il y avait intervention, il s’agirait de mesures ciblées qui évitent les effets d’aubaine. On attendra donc l’issue du conclave pour savoir si le Gouvernement wallon entend soutenir sa population et ses entreprises.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Cela fait six mois que l’explosion du prix perdure. Il y a six mois, on nous a dit : « Si cela dure, on va prendre des mesures et les mesures prises il y a quelques années ne doivent pas être reproduites parce qu’il faut les évaluer ». D’accord, mais j’imagine qu’en six mois, elles ont été évaluées – si on ne l’avait pas déjà fait dès la mise en place du Gouvernement qui a la culture de l’évaluation dans sa bouche à chaque phrase.

Dès lors, ne venez pas ressortir la même chose six mois plus tard !

Avez-vous demandé à votre administration, à la CWaPE, aux acteurs de terrain d’objectiver les risques sociaux liés à une nouvelle hausse des prix ?

Je n’ai pas eu de réponse à ces interrogations suivantes.

Que dire à l’aide familiale qui doit prendre sa voiture, parce qu’elle n’a pas de véhicule de fonction,

pour aller d’un bénéficiaire à un autre ? Que devons-nous expliquer aux maisons de repos qui dépendent de la Wallonie et qui doivent remplir leur cuve à mazout ou, éventuellement de gaz, dans les prochaines semaines en préparation à l’hiver qui arrive ? Que dire aux centres d’hébergement pour personnes handicapées ? Que devons-nous répondre aux PME qui prétendent qu’elles ne vont pas pouvoir remplir leur cuve à mazout ? Je rappelle que les prix ont doublé en un an, que l’on était à 800 euros l’année dernière et on en est à 1 500 aujourd’hui. Que dire, à terme, pour les usagers du TEC ? Parce qu’il faut aussi mettre, que je sache, du mazout dans les bus qui ne sont pas électriques ? Que dire quant à la question de l’approvisionnement ?

On n’a pas de réponse. Comme l’a dit Christophe Collignon, on voit que les autres pays agissent. Venir nous dire que ce qui a été décidé il y a quelques années n’est peut-être pas tout à fait juste... D’accord, mais *so what* ?

N’hésitez pas, parlez-nous de l’évaluation d’ici là et mettez quelque chose sur la table, mais ne laissez pas les Wallons à leur sort, sinon on voit que la situation régresse partout du point de vue économique, du point de vue de l’emploi et du point de vue social.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les flexibilités européennes pour la transition énergétique »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les flexibilités européennes pour la transition énergétique ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, la Commission européenne a récemment précisé les conditions permettant aux États membres d’étendre certaines flexibilités prévues dans le cadre du Pacte de stabilité à des investissements renforçant la sécurité énergétique et accélérant la sortie des énergies fossiles.

Cette possibilité, ouverte pour la période 2026-2028, pourrait notamment concerner :

- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le remplacement des systèmes de chauffage fossiles ;
- les énergies renouvelables ;
- le stockage ou encore le renforcement des réseaux électriques.

Ces orientations présentent un intérêt particulier pour la Wallonie, confrontée à des besoins considérables d'investissement pour atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques, notamment en matière de rénovation du bâti.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de cette nouvelle possibilité offerte par la Commission européenne ? Avez-vous identifié les politiques ou investissements wallons susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité européens ? En particulier, certaines mesures relatives à la rénovation énergétique des logements ou à la décarbonation du chauffage pourraient-elles être concernées ? Entendez-vous proposer au Gouvernement wallon de se saisir de cette possibilité et de défendre auprès du Gouvernement fédéral, et dans le cadre de la concertation interfédérale, l'intégration du projet wallon dans une demande belge ? Avez-vous déjà évalué le volume d'investissement wallon qui pourrait potentiellement bénéficier de cette flexibilité budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la Commission européenne a effectivement annoncé en juin 2026 une nouvelle possibilité permettant aux États membres ayant activé la clause de flexibilité liée aux dépenses de défense d'inclure également certaines dépenses contribuant à la sécurité énergétique et à la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles. Cette possibilité concerne notamment des investissements dans les réseaux électriques, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique ou encore certaines mesures favorisant l'électrification des usages.

Je regarde cette évolution avec beaucoup d'attention. Les compétences concernées sont, pour une large part, des compétences régionales et plusieurs politiques wallonnes pourraient potentiellement s'inscrire dans le champ des investissements visés par la Commission. Toutefois, il convient à ce stade de rester prudent. D'une part, plusieurs questions techniques demeurent ouvertes quant au périmètre exact des dépenses éligibles et aux modalités de répartition entre les différentes entités du pays. D'autre part, aucune décision n'a encore été prise par les Gouvernements belges quant à une éventuelle mobilisation de cette faculté. Des analyses sont en cours afin d'évaluer les opportunités qu'elle pourrait représenter pour la Wallonie.

Je souhaite également rappeler qu'il ne s'agit pas d'un nouveau financement européen ni d'une ressource budgétaire supplémentaire. Cette flexibilité constitue avant tout une adaptation temporaire des règles budgétaires européennes. Les investissements réalisés continuent à devoir être financés et ils conservent un

impact sur le déficit, la dette et, plus largement, sur les finances publiques.

La clause permet davantage de souplesse dans l'application de certaines règles budgétaires, mais elle ne fait pas disparaître le coût réel des politiques concernées. C'est précisément la raison pour laquelle le Gouvernement wallon analyse actuellement les implications budgétaires, financières et stratégiques d'une éventuelle activation. Cet examen doit permettre d'apprécier non seulement les avantages potentiels pour l'accélération de la transition énergétique, mais aussi leurs conséquences sur la trajectoire financière de la Région.

Enfin, pour ce qui est du volume d'investissements susceptibles d'être concernés, il est aujourd'hui prématuré d'avancer des montants. L'identification des mesures potentiellement éligibles et l'évaluation de leur impact budgétaire font partie des travaux en cours. Le Gouvernement suivra de près les discussions fédérales et interfédérales relatives à ce dispositif pour défendre au mieux les intérêts de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, il y a ici une véritable opportunité à saisir pour notre Région. C'est une piste qui ne vient d'ailleurs pas uniquement de notre groupe. Votre partenaire des Engagés, au Gouvernement fédéral, M. Crucke, ministre du Climat et de la Transition environnementale, défend lui-même depuis plusieurs mois l'idée d'utiliser davantage les flexibilités budgétaires européennes pour financer la transition et renforcer notre indépendance énergétique. Avec son parti, Les Engagés, il a plaidé pour un New Energy Deal européen et pour que la sécurité énergétique soit considérée comme un enjeu stratégique, au même titre que la défense.

Plus récemment encore, il a estimé qu'il n'y avait pas de raison de ne pas recourir à la possibilité désormais ouverte par la Commission européenne pour soutenir des investissements permettant de sortir progressivement des énergies fossiles. On parle ici de moyens potentiellement importants : une flexibilité pouvant atteindre 0,3 % du PIB par an, 0,6 % sur la période 2026-2028. J'espère que la Wallonie ne restera pas spectatrice, parce qu'elle a des outils.

Une fois que l'on aura identifié les investissements wallons qui pourraient rentrer dans ce dispositif, il faudra défendre leur intégration dans la demande belge auprès de la Commission européenne. Ne laissons pas partir cette opportunité. Dans un contexte de tension budgétaire très grand, ce type d'opportunité ne doit pas passer.

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le soutien aux propriétaires qui confient
leur bien à une agence immobilière sociale
(AIS) »

Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le renforcement du rôle des agences
immobilières sociales (AIS) pour un logement
abordable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « le soutien aux propriétaires qui confient leur bien à une agence immobilière sociale (AIS) » ;
- M. Devin, sur « le renforcement du rôle des agences immobilières sociales (AIS) pour un logement abordable ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les agences immobilières sociales occupent une place particulière dans notre politique du logement.

Lors des auditions de ce matin, les questions étaient limitées aux personnes auditionnées et ne s'adressaient pas à vous, Madame la Ministre. C'est pour cela que je reviens maintenant sur le sujet.

Les agences immobilières sociales mobilisent le parc privé existant au bénéfice de ménages à revenus modestes, sans construction nouvelle ni dépense d'investissement. Le propriétaire y gagne la sécurité du loyer et la gestion locative, le locataire gagne un logement abordable, et la Région gagne un effet de levier immédiat sur une offre qui manque cruellement.

À cet égard, la Déclaration de politique régionale mentionne deux engagements : mener une réflexion plus large sur les mesures de soutien fiscal destinées aux propriétaires souhaitant confier leur bien en gestion à une AIS, et assurer la promotion du dispositif auprès des propriétaires. Ce matin, l'Union wallonne des agences immobilières sociales a évoqué d'autres pistes de réflexion pour capter les logements privés.

Madame la Ministre, par rapport aux engagements pris dans la DPR, où en est l'état de la réflexion sur le soutien fiscal ? Des pistes concrètes ont-elles été

identifiées ? Pouvez-vous m'en dire plus sur le calendrier ?

Je connais le contexte budgétaire dans lequel on se trouve, mais, face à la crise du logement qui s'intensifie, il y a peut-être moyen aussi de trouver un équilibre. Une réflexion sur ce soutien fiscal est-elle menée conjointement avec le ministre du Budget, compétent pour les leviers fiscaux, tels que le précompte immobilier ?

En matière de promotion, j'aurais aimé vous entendre sur les actions qui ont été menées, celles qui fonctionnent, celles qui ne fonctionnent pas. La Région n'est pas la seule à devoir renforcer sa communication, puisqu'il y a plusieurs partenaires dans les AIS, que ce soit les communes ou le syndicat des propriétaires et des copropriétaires. En tant que partenaire, il y a des pistes à creuser en termes de communication et de promotion de l'outil.

Pour terminer, je voudrais avoir quelques chiffres sur l'évolution de ce parc géré par les AIS. Depuis la législature, y a-t-il un nombre de logements qui a évolué, un nombre de propriétaires partenaires en augmentation par rapport aux mesures déjà mises en place en termes de promotion ? Quel objectif le Gouvernement souhaiterait-il atteindre d'ici 2029 en termes de nombre de logements disponibles ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, au printemps dernier, vous rappeliez leur progression régulière, avec une estimation de 9 424 logements pris en gestion au 1^{er} janvier 2026, tout en précisant que les données consolidées ne seraient disponibles qu'après la remise des rapports d'activités au Fonds du logement au 30 juin. Vous indiquiez également ne pas vouloir fixer, à ce stade, de nouvel objectif chiffré avant la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes.

Plusieurs mois plus tard, disposez-vous aujourd'hui de la situation pour 2025 et le premier semestre 2026, en ce qui concerne les nouvelles prises en gestion et les sorties du parc ? Quelle est la croissance nette réelle des AIS ? Quelles disparités territoriales constatez-vous ?

Avez-vous désormais fixé un objectif précis à l'horizon de la fin de la législature ? Où en est le projet d'arrêté relatif aux organismes à finalité sociale que vous annonciez au printemps ? Quelles recommandations de la Cour des comptes ont effectivement été mises en œuvre à ce jour ? Quelles garanties budgétaires pouvez-vous donner aux 31 AIS pour 2027, tant pour leur fonctionnement que pour les dispositifs de prêts et subventions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, le Fonds du logement de Wallonie ne dispose pas encore de l'ensemble des rapports d'activité des AIS pour l'exercice 2025. Deux AIS doivent encore remettre leurs données. Les chiffres doivent dès lors être considérés comme provisoires, et pourraient encore faire l'objet d'adaptations marginales.

Ils mettent néanmoins en évidence la poursuite de la croissance du parc géré par les AIS. Après un ralentissement du rythme de progression en 2024, le taux de croissance repart légèrement à la hausse en 2025. En nombre absolu, l'augmentation du parc s'établit à près de 400 logements supplémentaires en 2025, soit un niveau supérieur à celui observé en 2024. En pourcentage, le taux d'évolution annuelle était ainsi de +3,89 % en 2024 et +4,3 % en 2025.

Des disparités sont observées entre territoires en 2025. Certaines agences connaissent une progression de leur parc, tandis que d'autres enregistrent une stabilisation ou une diminution du nombre de logements en gestion. Il s'agit toutefois d'évolutions annuelles qui peuvent varier d'un exercice à l'autre et qui ne permettent pas, à elles seules, de dégager une tendance structurelle propre à chaque territoire.

La fixation d'un objectif de croissance du secteur interviendra après l'implémentation des recommandations formulées par la Cour des comptes dans le cadre de son audit, ainsi que dans la perspective de la mise en place de l'agence qui sera amenée à stimuler et coordonner les différents dispositifs, dont celui des AIS. Celui-ci doit être revitalisé, car il offre un potentiel de logement d'utilité publique insuffisamment exploité. On en a pas mal discuté ce matin.

Je vous confirme, Madame Goffinet, que des pistes liées aux AIS au niveau du régime fiscal sont évoquées. Cette réflexion doit toutefois s'inscrire dans le cadre du contexte budgétaire que nous connaissons tous.

En ce qui concerne, Monsieur Devin, le rapport de la Cour des comptes, sur la base de concertations menées par mon cabinet avec l'Union wallonne des AIS et le Fonds du logement, un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 – le fameux arrêté OFS – sera soumis en première lecture au Gouvernement tout prochainement. Il est actuellement précisé, afin de rencontrer les recommandations de la Cour des comptes, tout en tenant compte de la spécificité du modèle des AIS.

Cet arrêté vise notamment à :

- formaliser et harmoniser les procédures d'inscription et d'attribution ;
- fixer les modalités de calcul des loyers ;
- mettre en exergue les éléments fondamentaux inhérents aux contrats de bail conclus dans le cadre d'un accompagnement social ;

- lister les données pouvant être sollicitées par les AIS auprès des candidats ;
- formaliser la procédure en cas de manquements aux normes d'agrément, entre autres.

Le fonds a également fait évoluer plusieurs de ces outils pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes : adaptation du canevas du rapport d'activité des AIS et modernisation de ses applications informatiques. Par ailleurs, le fonds a resserré le calendrier de ses contrôles au sein des locaux des OFS.

L'implémentation de certaines recommandations s'inscrira également dans la mise en place de l'Agence de l'habitation et des pôles.

Enfin, Monsieur Devin, en ce qui concerne votre question relative aux garanties budgétaires à donner aux AIS pour 2027, il convient de renvoyer, vous vous en doutez, à l'issue du conclave budgétaire en cours. Sachez néanmoins que je continue de soutenir les AIS et qu'il n'entre pas dans ma volonté de remettre en cause le dispositif.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je prends acte des différentes informations données. On verra le résultat du conclave budgétaire par rapport aux incitants fiscaux. Je prends bonne note aussi du soutien vis-à-vis des structures d'AIS.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, permettez-moi d'aller au-delà de la considération apportée par ma collègue, Mme Goffinet des Engagés. Pour ma part, je tiens vraiment à remercier Mme la Ministre pour les éléments d'information importants qu'elle vient de nous délivrer avec le passage en gouvernement d'un nouvel élément très important. Madame la Ministre, nous comptons sur vous pour défendre cette thématique du logement au sein de ce conclave budgétaire qui annonce 900 millions d'euros d'économies annuelles.

(M. Devin, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la sous-occupation des logements et
l'adaptation du parc résidentiel wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la sous-occupation des logements et l'adaptation du parc résidentiel wallon ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, la sous-occupation des logements constitue un enjeu important en Wallonie. La taille des ménages diminue et leurs besoins évoluent, alors qu'une grande partie du parc résidentiel reste composée de grands logements familiaux. Selon Canopea, plus de la moitié des ménages wallons sont composés d'une ou deux personnes, alors que plus de 80 % du parc résidentiel compte quatre pièces ou plus. Le phénomène est particulièrement marqué chez les seniors : près de 75 % des plus de 65 ans vivent dans un logement sous-occupé. C'est notamment le cas lorsque la maison familiale devient trop grande après le départ inéluctable des enfants, c'est classique. Dans un contexte où la demande de logements reste forte, l'enjeu n'est donc pas uniquement de construire davantage. Il faut aussi mieux utiliser le parc existant et l'adapter à l'évolution des ménages.

Les travaux de la Conférence permanente du développement territorial vont dans ce sens. Ils identifient la division comme l'un des leviers d'optimisation du bâti existant. Dans les centralités wallonnes, son potentiel théorique, avec ou sans extension, est estimé à 119 000 logements supplémentaires. La division de certains grands logements peut donc constituer une piste intéressante. Elle peut notamment permettre à un senior de rester dans une partie de son habitation tout en créant un logement supplémentaire.

Madame la Ministre, disposez-vous d'une estimation de l'ampleur de la sous-occupation dans l'ensemble du parc résidentiel wallon ? Une stratégie est-elle menée afin de mieux adapter les logements existants à l'évolution de la taille des ménages ? Comment comptez-vous encourager davantage la transformation ou la division de grands logements lorsque leur configuration le permet et dans les compétences qui sont les vôtres ? Effectivement, les communes sont également compétentes en cette matière malgré qu'elles soient souvent réticentes à diviser des maisons autrefois unifamiliales en plusieurs logements. Quels sont aujourd'hui les principaux freins à ce type de projet ? Des mesures sont-elles envisagées pour les lever ? Quelle part du potentiel identifié par la Conférence

permanente du développement territorial pourrait, selon vous, être effectivement mobilisée en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'estimation de la CPDT repose sur des hypothèses théoriques et constitue un potentiel maximal. La concrétisation effective de ce potentiel dépend notamment de la faisabilité technique des projets, au regard de leur coût, de leur acceptabilité locale et des outils d'accompagnement et de soutien.

Plusieurs freins concrets se posent :

- des bâtiments peu adaptés à la division ;
- un découpage par niveaux qui ne permet pas toujours la création d'un logement d'une chambre qui réponde aux normes actuelles ;
- des contraintes techniques structurelles ;
- une division qui suppose généralement de dupliquer les pièces techniques et de créer un accès indépendant qui va répondre aux normes de sécurité incendie ;
- un raccordement distinct au réseau, très souvent.

Autant d'éléments qui, dans un bâti conçu à l'origine comme un logement unique, ne sont pas toujours réalisables ou proportionnés. Il y a des contraintes urbanistiques – on l'a dit – et réglementaires. Le cadre actuel représente un frein manifeste.

La simplification des procédures et la diminution des délais semblent indispensables au vu des enjeux :

- un rapport coût-bénéfice qui n'est pas toujours favorable. Le coût d'une division est souvent proche, voire supérieur à celui de la construction de petits logements neufs ;
- une certaine frilosité des pouvoirs locaux, plus enclins à accepter des logements familiaux que des logements de petite taille, pourtant bien nécessaires aujourd'hui, et encore plus demain, au vu des perspectives démographiques.

Face à ce constat, ma volonté est de travailler sur plusieurs volets :

- l'adaptation des logements ;
- le fait d'aider les aînés qui le souhaitent à se diriger vers des logements plus adaptés, avec davantage de services de mobilité, ou des logements multigénérationnels ;
- la sensibilisation des communes en termes d'adéquation du parc au regard de la distribution de la population aujourd'hui et, à moyen et long termes, notamment via les données qui vont être fournies par le centre d'étude qui sera logé à l'agence, tout cela dans le cadre des objectifs assignés aux futurs pôles locaux du logement :

- faciliter la remise sur le marché des logements inoccupés. Il s'agit, vous l'aurez compris, d'objectifs assignés à la future Agence wallonne de l'habitation.
- mieux calibrer l'état des lieux ;
- mieux baliser, documenter et surtout anticiper les besoins.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – La réponse à ce défi ne dépend pas, évidemment, d'une seule piste. Il faut en actionner plusieurs. Celle-ci peut en être une. Pour l'avoir moi-même vécu ces derniers mois, lorsqu'il s'agit de diviser une maison unifamiliale en plusieurs logements, cela peut être la croix et la bannière, même si la situation n'est pas la même dans chaque commune.

J'entends bien évidemment que les questions de places de parking, ou des choses comme celles-là, se posent. Mais je pense que bon nombre de communes sont trop frileuses à cet égard, alors qu'il faut s'adapter aussi aux besoins qui changent. On a de plus en plus de familles monoparentales et de petits ménages. Les communes devraient en être conscientes. Merci, de votre côté, de coordonner l'action.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la gestion du parc public et les moyens
disponibles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la gestion du parc public et les moyens disponibles ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie doit aujourd'hui composer avec des finances publiques particulièrement contraintes. Le sujet n'est pas seulement évoqué chez vous, je vous rassure, mais chez vos collègues également.

Dans le même temps, près de 50 000 ménages sont en attente d'un logement public, alors que plusieurs milliers de logements restent vides. C'est l'objet de ma question, puisque cette situation nous oblige à nous interroger d'abord sur la manière avec laquelle nous utilisons nos moyens, mais également sur celle avec laquelle certains logements peuvent ou pourraient être

renovés bien plus rapidement, alors que, pour d'autres, le coût de remise en état pourrait être trop compliqué pour pouvoir l'envisager de manière sereine et efficace.

Ne faudrait-il pas – j'imagine que poser la question, c'est y répondre – analyser le parc logement par logement afin d'identifier ceux qui peuvent être renovés à un coût raisonnable et ceux pour lesquels une rénovation serait disproportionnée en termes financiers et en termes de temps ? Pour ces derniers, le Gouvernement pourrait envisager – pourquoi pas ? – d'en céder une partie afin de concentrer ses moyens sur les logements qui peuvent être rapidement remis à disposition pour les opérations plus lourdes.

Vous avez annoncé un nouveau mécanisme de partenariat public-privé permettant de mobiliser des financements privés tout en conservant la maîtrise publique. Pourquoi ne pas combiner ces outils, rénover en priorité les logements rapidement récupérables, céder certains biens trop coûteux à rénover et recourir à davantage de partenariats public-privé pour les opérations les plus lourdes ?

La dernière hypothèse – en tout cas, la manière avec laquelle on pourrait envisager les choses –, c'est le logement public qui ne pourrait répondre immédiatement à la demande. De ce fait, le nombre inférieur de logements par rapport à la demande nous obligerait peut-être à recourir à des logements privés. Par là, je pourrais défendre l'idée d'un chèque-logement qui permettrait à certaines familles d'accéder à un logement avec une aide financière qui serait affectée aux propriétaires des immeubles ou du parc immobilier et propriétaires qui seraient, dans ce cas, privés. Cela suppose de mieux coordonner ce dispositif avec différents opérateurs, tels que les CPAS ou les caisses d'allocations, pour que ces allocations soient directement affectées. En fait, cette idée, je ne l'ai pas inventée, le système existe en France. Les personnes qui émargent au chômage ou à l'aide sociale ne touchent pas directement l'entièreté de cette aide, et une partie est directement affectée au paiement du logement.

Cela permet d'une part de s'assurer que le logement est payé et donc on évite les expulsions à court ou moyen terme, et d'autre part, cela évite de pénaliser deux fois finalement le public, parce que ce sont ces publics qui paient ces allocations et c'est le public qui investit de l'argent dans des immeubles publics à des coûts inférieurs. Si l'on reçoit des allocations et qu'en plus de cela, on ne paie pas son loyer dans un immeuble public, le public paie deux fois. On devrait pouvoir, à un moment, se dire : « Une des obligations, en termes de solidarité, n'est-ce pas de s'assurer que l'on garde un immeuble, un toit pour sa famille et, dans ce cas, payer le loyer est une obligation. Que ce soit un propriétaire public à travers les sociétés de logement ou un propriétaire privé si l'on met en place un chèque-logement ? » Cela permettrait de loger davantage de

familles rapidement, de restructurer, pourquoi pas, le paysage du logement public et privé ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'analyse du parc est en cours. En termes d'inoccupation, mais aussi de son état de salubrité et de sécurité, comme vous le savez.

En termes de cession de logements d'utilité publique, un dispositif existe déjà et est cadré par l'arrêté du 5 décembre 2008 qui permet la cession de logements sous certaines conditions, mais il ne permet pas les ventes d'une certaine ampleur en une fois. Ce faisant, comme déjà indiqué à plusieurs reprises, au vu des enjeux du secteur en termes de sécurité et de salubrité, de performance énergétique, mais également financier, je travaille à une révision de cet arrêté de vente pour permettre cette vente d'immeubles en mauvais état, dont les coûts de rénovation apparaissent excessifs. L'objectif est double permettre aux SLSP de dégager des moyens afin, d'une part, de rénover les logements qui doivent l'être et, ce faisant, assurer prioritairement la sécurité des locataires et, d'autre part, sortir le secteur de la spirale financière négative dans laquelle il se trouve afin d'assurer sa pérennité, notamment en sortant du parc des immeubles nécessitant des coûts de rénovation excessifs. Le projet pilote de type DBFM-DRFM, actuellement à l'étude, s'inscrit aussi dans cette réflexion.

L'analyse en cours porte sur les modalités d'un tel partenariat, notamment sur la répartition des responsabilités et des risques entre les partenaires publics et privés, ainsi que sur les conditions qui permettent de garantir une maîtrise publique suffisante du dispositif. Elle devra également préciser les modalités de gestion des logements concernés, en tenant compte de la diversité des logements d'utilité publique qui pourraient être développés dans ce cadre.

En termes de lutte contre l'inoccupation des logements d'utilité publique qui nécessitent une rénovation, l'objectif est bien de combiner ces possibilités.

Enfin, sur le point du chèque logement, ce dispositif existe déjà en Wallonie sous la forme de l'allocation d'attente logement.

En ce qui concerne l'affectation d'une partie des allocations sociales au paiement du logement, comme vous le savez, ces dernières sont inaccessibles et insaisissables aux termes du code judiciaire. Néanmoins, les CPAS ont la possibilité, sous certaines conditions et moyennant l'accord formel du bénéficiaire, révoquant à tout moment, de prélever le montant du loyer sur les allocations sociales issues du

CPAS et de le verser directement au propriétaire du logement.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Merci sincèrement pour votre réponse, Madame la Ministre, parce que vous avez répondu à toutes mes questions, à savoir l'analyse en cours par rapport au parc, par rapport à l'ampleur des travaux à réaliser, la révision de l'arrêté. C'est quand même une excellente nouvelle pour permettre la cession de logements de manière un peu plus importante et pas sous des conditions trop restrictives pour véritablement – c'était votre expression – sortir de la spirale négative dans laquelle sont souvent embrigadées les SLSP et combiner un peu l'ensemble des outils à votre disposition.

Sur le chèque-logement, vous m'avez évoqué la difficulté de l'insaisissabilité, effectivement, c'est dans le Code judiciaire, mais on doit être amené à le faire. Oui, si l'on marque son accord, mais cet accord est révocable. En fait, on sait comment cela va finir, les gens vont donner leur accord pour céder et très rapidement le révoquer et créer un arriéré de loyer.

En revanche, cette cession autorisée ne pourrait-elle pas être pondérée dans la grille des points pour devenir prioritaire ? Je n'ai pas la réponse en termes de faisabilité légale, mais on pourrait majorer le candidat locataire en termes de points s'il s'engageait à garder cette cession de salaire ou en tout cas d'allocation pour payer son logement.

(M. Devin, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de confusion entre les sites privés et les canaux officiels d'information sur les aides à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque de confusion entre les sites privés et les canaux officiels d'information sur les aides à la rénovation ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 1^{er} octobre prochain, ce jeudi donc, entrera en vigueur le nouveau régime wallon de soutien à la rénovation. Ma question ne porte pas du tout sur le système en lui-même, sur le mécanisme. On sait que c'est une profonde

réforme. Aussi, de nombreux citoyens vont chercher à s'informer sur le Rénopack, sur le Rénoprêt et sur les démarches à effectuer. La Wallonie doit donc être prête à leur garantir une information claire et facilement identifiable. D'autant que sur les réseaux sociaux, comme Facebook et Instagram, des publicités sponsorisées consacrées à ces nouvelles aides sont déjà très présentes.

Certaines renvoient vers des sites privés dont la présentation peut entretenir une confusion avec les canaux officiels de la Wallonie. C'est notamment le cas du site Rénopack.be. Je l'ai ici sous les yeux, Madame la Ministre, vous êtes à côté de moi, donc vous pouvez y jeter un œil. Ce site se présente comme Rénopack Wallonie Information et simulation. Il a toutes les allures d'un site officiel. Cela me fait penser à ce slogan d'autrefois, le Canada Dry : « Cela a les apparences, la couleur de l'alcool, mais ce n'est pas de l'alcool. »

Il y a le logo wallon un peu partout, « adopté par le Gouvernement wallon », des cachets, et cetera. Mais en fait, ce site propose de simuler les aides auxquelles on pourrait avoir droit. L'utilisateur est invité à communiquer des informations sur son logement, quels types de travaux il envisage de faire, et cetera. Il doit remplir un formulaire avec son nom, son numéro de téléphone, son adresse email et le but, c'est d'être recontacté par un conseiller. Je n'ai pas voulu mettre le doigt dans l'engrenage et mettre mon nom, mon adresse email, parce que je sentais que j'allais entrer dans une base de données, il y a fort à parier que l'on soit recontacté – cela a l'air d'être plutôt sain – par des gens qui accompagnent un service d'audit. En tout cas, c'est une société privée, peut-être même vos coordonnées vont-elles finir chez des entrepreneurs. Allez savoir.

Il est vrai que, en tout petits caractères, tout au bout du site, il est précisé qu'il s'agit d'un service indépendant qui n'émane ni de la Région wallonne ni du SPW. Il n'est donc pas question de le qualifier de site frauduleux. Ce serait sans doute aller trop loin. Mais pour un citoyen qui arrive sur ce site via une publicité sponsorisée, reprenant notamment, comme je l'ai dit, le logo de la Wallonie, la confusion peut vraiment être réelle. Je vous ai parlé de Rénopack.be, mais depuis que je l'ai découvert, forcément, j'ai eu d'autres publicités. Vous connaissez les algorithmes.

J'attire votre attention là-dessus parce que la réussite de votre réforme dépend aussi d'une bonne information. Là, visiblement, il y a des dérives. Avez-vous connaissance de ce type de site et de publicité ? Des signalements vous sont-ils déjà parvenus ? Sinon, je serai le premier. Vos services surveillent-ils l'utilisation des dénominations Rénopack et Rénoprêt par des opérateurs privés en ligne et sur les réseaux sociaux ?

Vous indiquiez récemment qu'une communication serait organisée afin d'informer les citoyens sur le nouveau régime. Comment comptez-vous vous assurer

que, parmi les contenus et publicités d'opérateurs privés, les citoyens puissent clairement identifier les sites, outils et interlocuteurs officiels ? Vraiment, cette confusion m'inquiète au plus haut point pour la bonne compréhension de la réforme.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, j'ai en effet eu connaissance de ce type de site de publicité. Je me suis d'ailleurs déjà exprimée à ce sujet lors de la commission du 3 février dernier. Je répondais aussi à une question écrite de Mme Laffut en mars, dans laquelle j'indiquais que ce type de publicité, explosant sur les réseaux sociaux, un contact direct avec les équipes européennes de Meta, qui est la maison mère de Facebook et d'Instagram, avait été pris à l'initiative de mon cabinet dans l'idée d'instaurer un canal de signalement direct avec la plateforme. En moins de sept jours, trois annonces signalées avaient pu être supprimées. Bien qu'encore récente et nécessitant quelques ajustements afin d'établir la fluidité et des automatismes, cette procédure se poursuit.

Il convient toutefois d'avoir une réalité à bien en tête : si Meta ou d'autres peuvent agir sur les contenus diffusés sur leurs plateformes, ils ne peuvent pas supprimer un site internet indépendant. Lorsqu'un tel site risque de créer une confusion avec un service public, il appartient au SPW d'examiner les démarches qui peuvent être entreprises auprès de son responsable ou de son hébergeur.

Pour en revenir plus particulièrement au site renopack.be, mon cabinet a pris contact avec le SPW, en date du 16 septembre, pour que les mesures nécessaires soient prises pour signaler à Meta, d'une part, les contenus partagés par cet acteur sur ses réseaux sociaux, et pour que ce site ne porte pas, d'autre part, à confusion quant à son caractère privé, et non de service public.

Au niveau des organismes – SWCS et Fonds du logement de Wallonie –, à ce jour, aucun signalement particulier ne leur est toutefois parvenu de la part des bénéficiaires ou des clients concernant le site mentionné ou des pratiques similaires.

Ils ne peuvent toutefois pas assurer une veille spécifique relative à l'utilisation des dénominations Rénopack ou Rénoprêt par des opérateurs privés, mais ils veillent à ce que les informations qu'ils diffusent soient clairement identifiables comme émanant d'un organisme officiel mandaté par la Région wallonne. Ils s'assurent également de la qualité de l'information délivrée et de la visibilité des canaux officiels.

Ces exigences sont d'autant plus importantes que les informations relatives aux crédits constituent des matières réglementées. En effet, seuls les membres du personnel habilités et disposant des certifications

professionnelles requises, notamment la certification Febelfin – qui est exigée pour l'exercice de certaines activités en matière de crédit –, sont autorisés à fournir aux citoyens des renseignements individualisés ou des conseils portant sur les produits de financement proposés.

Par ailleurs, le service Communication de la SWCS a dès à présent publié une information à destination des citoyens rappelant les principes de prudence et les interlocuteurs officiels.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Il y a des petits malins qui ont toujours une longueur d'avance, à peine le dispositif changé. Ce dont je vous parle ici est apparu il y a déjà une bonne quinzaine de jours. Si cela tombe, ce site et cette communication existaient même avant celle officielle du Gouvernement wallon, cela pose question.

Je suis rassuré sur le fait que vous êtes tout à fait consciente de l'impact négatif que cela peut avoir sur la perception de la réforme, et sur les demandes dans l'étape suivante : les revenus, et cetera. C'est un peu limite, si pas complètement dingue.

Vous me dites qu'ils ne peuvent pas effectuer une veille du côté du SPW. Attendez, il y a une cellule communication au SPW. Ceux qui s'occupent de la com peuvent très bien, au lieu de faire l'une ou l'autre vidéo, être sur les réseaux sociaux. Cela ne demande pas des efforts insurmontables. En quelques jours, j'ai été en contact avec plusieurs initiatives de ce type.

Je me permets d'insister, parce que cette confusion risque d'être nuisible pour la bonne compréhension. Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce problème.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la concertation communale et
de la cartographie de la réforme des pôles
locaux du logement (PLL) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la concertation communale et de la cartographie de la réforme des pôles locaux du logement (PLL) ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, le 30 juin dernier, je vous interrogeais sur le suivi de la concertation avec les communes concernant les futurs pôles locaux du logement. Vous m'indiquiez alors avoir reçu 156 réponses sur 252 communes. Vous reconnaissiez aussi que plusieurs inquiétudes remontaient du terrain : représentation des communes, place des CPAS, accueil de proximité, moyens humains et budgétaires, futur droit de tirage.

Vous indiquiez toutefois ne pas pouvoir distinguer les avis favorables, défavorables ou réservés, au motif que les réponses étaient nuancées. Vous précisiez également que la proposition géographique serait, le cas échéant, adaptée puis soumise au Gouvernement, malgré la demande de l'Union des villes et communes de Wallonie – présidée à l'époque par Mme Rachel Sobry – de reporter la délimitation définitive.

Où en est l'analyse complète des avis communaux ? Quelle est la ventilation claire des réponses reçues : favorables, défavorables, favorables sous conditions, demandes de rattachement, de sous-bassins, de fusion ou de pôle spécifique ? La cartographie a-t-elle été modifiée depuis le 30 juin ? Si oui, quelles communes ou quels pôles sont concernés ? Les communes dont le rattachement serait modifié seront-elles à nouveau consultées avant toute décision définitive ?

Le Gouvernement a-t-il déjà arrêté la géographie des pôles, ou compte-t-il encore le faire avant que les missions, la gouvernance, les moyens, le droit de tirage et les garanties de proximité soient connus ? Pouvez-vous garantir qu'aucune cartographie définitive ne sera figée sans synthèse publique des avis reçus et sans nouvelle concertation sur les conséquences concrètes pour les communes, CPAS et opérateurs locaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les retours communaux ont fait l'objet d'un examen approfondi et continuent à alimenter les travaux en cours. Comme je l'indiquais précédemment, ces réponses ne peuvent être ramenées à une simple opposition entre avis favorables et défavorables. Certaines communes adhèrent aux objectifs poursuivis, tout en formulant des réserves et des observations sur les modalités envisagées. D'autres ont principalement exprimé des préoccupations relatives à l'organisation de la proximité, à la représentation des acteurs locaux, aux moyens ou encore aux futurs mécanismes de financement.

En ordre de grandeur, près d'un tiers des réponses marquent un accord éventuellement assorti de réserves, environ 10 % expriment un refus et quelque 15 % des communes reportent leur position. Une part importante des autres contributions concerne des observations ou

des propositions au sujet de l'organisation territoriale et des modalités concrètes de mise en œuvre de la réforme.

La concertation que j'ai souhaitée a surtout permis d'affiner les objectifs poursuivis par la réforme du secteur du logement, qui avaient pris une place importante dans les échanges, bien plus que le découpage territorial proprement dit. Mon objectif premier consiste, grâce aux missions et aux moyens dévolus à la future agence, à mieux implémenter l'action publique auprès des opérateurs locaux pour tenir compte des réalités de terrain, à objectiver les besoins, à définir des objectifs adaptés aux territoires et à organiser, avec les acteurs concernés, les réponses les plus pertinentes.

J'en profite pour rappeler que le concept de pôle ne constitue qu'un moyen, qu'une des modalités de la réforme que je suis en train de mener. Ce n'est pas la pierre angulaire. Cette organisation n'a vocation ni à créer un niveau institutionnel supplémentaire ni à remettre en cause les compétences des communes, des CPAS ou des opérateurs locaux. Je l'ai expliqué en long et en large dans ma tournée des pôles, mais cela semble encore difficile à comprendre pour certains. Je rappelle que des antennes locales existent déjà et que la future organisation du secteur du logement, qui sera portée par l'Agence de l'habitation, s'appuiera sur cet accompagnement décentralisé, qui doit être revitalisé afin d'atteindre nos objectifs en faveur des usagers.

Les propositions territoriales initialement soumises à la concertation ont alimenté notre analyse et notre travail ; elles ont conduit à examiner différentes configurations. Toutefois, il ne serait pas pertinent de considérer aujourd'hui ces hypothèses comme autant d'arbitrages définitifs, alors que la réflexion porte beaucoup plus largement, comme je viens de vous l'indiquer, sur la façon la plus cohérente et la plus optimale, au niveau de la Région wallonne, d'organiser les opérateurs locaux et leur financement en fonction des besoins spécifiques. À ce stade, le Gouvernement n'a donc arrêté aucune organisation territoriale définitive.

Parallèlement, les travaux se poursuivent sur les missions de la future agence, sur l'organisation de la proximité, sur l'articulation avec les communes, les CPAS et les opérateurs locaux, ainsi que sur le futur droit de tirage. Ces différents éléments doivent être conçus de manière cohérente pour que la réforme et la réorganisation qu'elle induit constituent avant tout un outil au service des besoins locaux et des objectifs poursuivis.

Les enseignements de la concertation nourrissent donc la finalisation du dispositif. Le Gouvernement veillera à ce que les choix qui seront posés s'inscrivent dans une approche cohérente entre besoins territoriaux, proximité de l'action publique, mobilisation des acteurs locaux et allocation efficiente des moyens.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Vous avez raison : les remontées du terrain montrent en effet que tout le monde ne comprend pas ce que vous êtes en train de proposer avec ce niveau supplémentaire en plus de tout ce qui existe déjà.

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

Oui, mais vous nous proposez des pôles locaux du logement. Vous dites que ce n'est pas un niveau supplémentaire, je l'ai bien entendu, mais vous proposez quelque chose qui n'existe pas aujourd'hui et qui va apparaître demain comme la coupole de votre action en matière de logement. J'ai donc envie de vous dire « qui vivra verra », parce que, aujourd'hui, c'est de la théorie. Vous dites vous-même que vous y travaillez toujours.

J'y reviendrai une fois que le Gouvernement aura arrêté définitivement sa réflexion et proposera la mise en application sur le terrain. Comme vous le savez, ce qui m'intéresse beaucoup plus que ce qui se réfléchit, c'est le pragmatisme. C'est ce qui s'applique sur le terrain. Nous aurons alors l'occasion d'en discuter ensemble.

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux et l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur les acteurs du logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état des lieux et l'impact de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur les acteurs du logement ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je peux vous dire que l'on parle des APE dans toutes les villes, dans les communes, dans les CPAS, bref, partout. On a commencé à travailler sur les budgets et l'on est tétanisé, car on n'a toujours pas la circulaire budgétaire. Je l'ai exprimé clairement hier au ministre-président Dolimont.

En janvier dernier, vous indiquiez attendre la finalisation du cadastre APE afin de connaître précisément les emplois, métiers et moyens concernés dans le secteur du logement. Madame la Ministre, vous évoquiez également une possible affectation des futurs moyens ex-APE au fonctionnement des pôles locaux du

logement. Vous nous dites que ce n'est pas nouveau, mais cela n'existait pas avant. En mai, vous indiquiez que ce cadastre était toujours en cours de consolidation. Nous voici quatre mois plus tard. Le dispositif APE doit être abrogé au 1^{er} janvier 2027. À quelques mois de cette échéance, les opérateurs ont besoin d'une visibilité claire, en particulier les sociétés de logement de service public.

Le cadastre est-il aujourd'hui finalisé pour le secteur du logement ? Quel volume d'équivalents temps plein et quel volume budgétaire concernent spécifiquement les sociétés de logement de service public de la Région wallonne ? Quelles fonctions sont principalement concernées au sein de celles-ci ? Quel montant sera transféré à votre compétence à partir de 2027 ? Pouvez-vous garantir qu'aucune SLSP ne subira une perte nette de moyens humains liée à la réforme ?

Les moyens ex-APE resteront-ils attachés aux opérateurs et aux missions actuellement exercées pendant la période transitoire ? Envisagez-vous toujours d'en affecter une partie au fonctionnement des futurs pôles locaux du logement ? Dans ce cas, selon quelle clé et avec quelles garanties pour les SLSP qui emploient aujourd'hui ces travailleurs ?

Enfin, comment cette réforme s'articulera-t-elle avec les nouvelles missions que vous entendez confier aux SLSP dans le cadre de la future Agence wallonne de l'habitation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, si le dispositif APE tel qu'il existe aujourd'hui est appelé à être abrogé dans le cadre de la réforme portée par le Gouvernement, je tiens à préciser que la bascule ne se fera pas brutalement au 1^{er} janvier 2027. En effet, le projet de décret relatif à l'intégration des dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles, qui a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement le 11 juin dernier, prévoit une période transitoire de maximum deux ans, ainsi qu'un phasage progressif de maximum six ans, garantissant une transition raisonnable entre le système APE existant et les dispositifs de soutien à l'emploi dans les différentes politiques fonctionnelles.

À ce jour, la consolidation du cadastre APE est toujours en cours. Comme je l'ai expliqué au sein de cette commission, ce travail vise en priorité à identifier les budgets concernés par le transfert vers chaque ministre fonctionnel, mais également à déterminer précisément les employeurs bénéficiant actuellement d'une subvention APE, et, pour chacun d'entre eux, la compétence fonctionnelle à laquelle il convient de les rattacher. Pour comprendre ces travaux, je vous invite à

consulter les explications fournies par le ministre Jeholet au sein de sa commission le 13 juillet dernier.

Tant que ces travaux ne sont pas clôturés, il est prématuré de communiquer les éléments de réponse relatifs aux employeurs concernés relevant de mes compétences. Toutefois, je tiens à vous assurer que je poursuis ces travaux en restant particulièrement attentive aux employeurs concernés qui relèvent de mes compétences. Je souhaite vous rassurer sur le fait que l'objectif n'est pas de compromettre, durant la phase transitoire prévue dans le cadre de la réforme, la situation actuelle de ces employeurs au-delà des économies décidées par le Gouvernement. Il importe, au contraire, que la transition puisse être organisée sur la base d'une connaissance précise des moyens et des emplois concernés. Il conviendra, à terme, de répartir ces moyens ex-APE de manière transparente et objective, en tenant compte des compétences fonctionnelles auxquelles ils se rattachent et des missions exercées par les opérateurs concernés.

En ce qui concerne le secteur du logement et plus particulièrement les SLSP, la réflexion sur le nouveau dispositif réceptacle est bien engagée au sein de mon cabinet, dans une logique de cohérence avec les travaux menés dans le cadre de la création de l'Agence wallonne de l'habitation, qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

Dans ce contexte, il est également prématuré de se prononcer définitivement sur l'affectation de ces moyens ex-APE. Cette question devra être examinée à la lumière du cadastre consolidé et les arbitrages qui seront pris quant à l'organisation future du secteur du logement. L'enjeu est de finaliser ce travail d'objectivation avant de faire des choix définitifs, afin que ceux-ci reposent sur une vision complète des emplois, des fonctions, des moyens et des opérateurs concernés. La période transitoire de maximum deux ans nous permet de construire un nouveau dispositif réceptacle correspondant et répondant aux besoins du secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Par respect pour Mme la Ministre, je ne lui poserai pas de question écrite en lui demandant : « Trouvez-vous qu'une année pour réaliser un cadastre des APE soit long, trop long ou trop trop long ? » Je vois que vous hochez la tête. Nous sommes d'accord. Je vous ai posé la question en janvier. Je ne porte pas la charge sur vous, Madame la Ministre, vous l'entendez bien. Sincèrement, je me mets à votre place : vous attendez et rien n'arrive. Or, dans trois mois, les opérateurs vont être mangés tout cru et, aujourd'hui, ils ne savent pas s'y préparer. Vous nous dites qu'il y aura une période de deux ans avant la pleine application, six ans de transition, mais, en attendant, on n'a toujours pas les chiffres. Dans trois mois, c'est parti.

Je vous remercie pour les éléments de réponse. Vous l'avez entendu, je ne vous porte pas responsable de ce délai bien trop long.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. de Wasseige, sur « le rôle de l'aéroport de Spa dans la gestion des incendies dans les Hautes-Fagnes » ;
- M. Janssen, sur « l'utilisation de batteries par ORES sur son réseau de distribution pour soulager les congestions » ;
- M. Janssen, sur « l'utilisation de batteries par ORES sur le projet pilote de rémunération de la flexibilité sur le réseau basse tension via la plateforme Piclo » ;
- M. Cloquet, sur « la préparation de la Wallonie face aux tensions sur les marchés de l'énergie » ;
- Mme Bernard, sur « le coût de 6 milliards d'euros de la canicule » à Mme Neven, Ministre de

l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Dupont, sur « le conflit social chez Skeyes et la dégradation des conditions de travail des contrôleurs aériens à l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Collignon, sur « l'implication de la Wallonie dans l'Affordable Housing Act européen » ;
- M. Di Antonio, sur « l'extension du mécanisme de l'article 19 de l'arrêté du 6 septembre 2007 relatif aux manquements locatifs graves » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 12 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Olivier Dechenne, Directeur gérant la SLSP Centr'Habitat
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Yves Evrard, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Olivier Maroy, Président
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Aurore Meys, Directrice de l'AIS Promo-Logement
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. François Prumont, Coordinateur de l'agence de promotion du logement (APL) Logement et Insertion
Mme Anne-Catherine Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL)
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Elsa Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS)

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIE	Agence internationale de l'énergie
AIEG	Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APD	Autorité de protection des données
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
AREWAL	Association de réseaux wallons (regroupant AIEG, AIESH et REW)
ASBL	association sans but lucratif
BCG	Boston Consulting Group (cabinet de conseil en stratégie)
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CDO	continuous descent operation (procédure de descente continue)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CMS	Central Market System
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ESR	effort sharing regulation (réglementation du partage de l'effort) ou european sharing regulation (règlement européen de partage)
ETHOS	European Typology on Homelessness and Housing Exclusion (typologie de l'exclusion liée au logement)
ETS	Emission Trading Scheme (système d'échange de quotas d'émission)
Eurocontrol	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
FAPIL	Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (France)
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
Fluvius	gestionnaire des réseaux flamands de distribution d'électricité et de gaz (fusion d'Eandis et d'Infrax)
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
GRDU	gestionnaire de réseau de distribution unique
GRT	gestionnaire(s) de réseau de transport
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KPMG	Klynveld Peat Marwick Goerdeler (réseau anglo-néerlandais de cabinets d'audit et de conseil)
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie)
NO _x	oxydes d'azote
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	organisme à finalité sociale
ONG	organisation non gouvernementale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Energie
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie

PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PIB	produit intérieur brut
PLL	pôle(s) local(-aux) du logement
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RAPeL	Rassemblement des associations de promotion du logement
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RWDH	Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat
SAF	sustainable aviation fuels (carburants d'aviation durables)
SDF	sans domicile fixe
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UWAIS	Union wallonne des agences immobilières sociales
WE	Wallonie Entreprendre (fusion, dès 2022, de la SOGEPA, de la SOWALFIN et de la SRIW)